

Rapport de gestion 2024

2024



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Nota bene

La compétence, gage de confiance

Valeur phare de la Banque Cantonale du Valais (BCVS), la compétence se traduit par l'engagement au quotidien des collaboratrices et des collaborateurs. Mais aussi par la spécialisation de chaque métier exercé. Elle est le liant entre la BCVS et sa clientèle et permet notamment de développer des relations de confiance au quotidien.

La compétence s'associe aux valeurs d'innovation, de durabilité et de proximité, qui constituent, ensemble, le socle de la stratégie de la BCVS pour la période 2022-2025. Le présent rapport annuel est le quatrième de cette tétralogie, qui met en lumière ces notions fondamentales. Le focus en 2024 se porte sur la valeur de compétence.

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 17 avril 2025

45 Responsabilité d'entreprise

- 46 Engagée pour ses collaboratrices et collaborateurs
- 48 Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
& développement durable
- 50 Engagée pour le Valais et sa population
- 52 La Fondation du 100^e de la BCVS
- 56 Une journée avec Thomas Gischig

05 Rapport annuel

- 6 Message des présidents
- 8 La BCVS en bref
- 9 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2024
- 11 Stratégie
- 12 Rétrospective 2024
- 14 La BCVS, à vos côtés en toute saison
- 18 Une journée avec André Bornet
- 20 Reflets conjoncturels 2024
- 22 Indices BCVS
- 26 La banque de détail
- 28 Réseau physique de la BCVS
- 30 Une journée avec Sonia Aymon
- 33 La banque de gestion de fortune
- 37 La banque des entreprises
 - 39 15^e édition du Prix Créateurs BCVS
- 42 Une journée avec Stefanie Zurbriggen

95 Rapport financier

96	Évolution du bilan
97	Évolution du compte de résultat
98	Comptes annuels
98	Bilan
99	Compte de résultat
100	Présentation du tableau des flux de trésorerie
101	Présentation de l'état des capitaux propres
102	Annexe aux comptes annuels
132	Proposition du Conseil d'administration
133	Rapport de l'organe de révision
136	Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

59 Gouvernance d'entreprise

60	Structure de la Banque et actionariat
61	Structure du capital
62	Structure opérationnelle de la BCVS
64	Conseil d'administration
80	Direction générale
86	Direction élargie
87	Audit interne
88	Rémunérations, participations et prêts
90	Droits de participation des actionnaires
90	Prises de contrôle et mesures de défense
91	Organe de révision
91	Politique d'information
92	Périodes de blocage du négoce

Afin de faciliter la lecture du présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.



Rapport annuel

6	Message des présidents
8	La BCVS en bref
9	Portrait
10	Chiffres-clés 2024
11	Stratégie
12	Rétrospective 2024
14	La BCVS, à vos côtés en toute saison
18	Une journée avec André Bornet
20	Reflets conjoncturels 2024
22	Indices BCVS
26	La banque de détail
28	Réseau physique de la BCVS
30	Une journée avec Sonia Aymon
33	La banque de gestion de fortune
37	La banque des entreprises
39	15 ^e édition du Prix Créateurs BCVS
42	Une journée avec Stefanie Zurbriggen

Message des présidents

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) présente un excellent exercice 2024, proche des chiffres record réalisés en 2023. Le résultat opérationnel s'élève à CHF 154,1 millions, alors que le bénéfice net atteint CHF 90,5 millions. Le ratio coûts / revenus s'établit à 43,5%, démontrant une gestion efficiente de la Banque.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2024

La détente inflationniste observée en seconde partie d'année 2023, s'est confirmée en 2024. L'inflation s'est ainsi fixée à 0,6% dans notre pays. Dans ce contexte, les banques centrales ont fortement assoupli leur politique monétaire. La Banque nationale suisse (BNS) a abaissé son taux directeur à quatre reprises, celui-ci passant de 1,75% à 0,5%. Ses homologues européenne et américaine ont également réduit leurs taux, respectivement à 3% et 4,5%. Malgré ces signes de reprises, l'évolution de l'économie est restée modérée en 2024. La progression est légère, mais belle et bien présente. La croissance du PIB valaisan a atteint 1,4%, supérieure à celle de la Suisse (1%).

DES EXCELLENTS RÉSULTATS 2024

La BCVS réalise un excellent exercice 2024, dans la lignée du résultat record de l'an dernier. Les chiffres se maintiennent à des valeurs élevées. Le total des revenus se stabilise à CHF 294,8 millions (-0,7%) et le résultat opérationnel se fixe à CHF 154,1 millions (-1,6%). Le bénéfice net progresse légèrement pour atteindre CHF 90,5 millions (+0,1%).

La Banque poursuit sa stratégie de renforcement de ses fonds propres. Suite à l'exercice 2024, leur montant total s'élève à CHF 1,6 milliard, soit une hausse de 4,7%. Le ratio relatif aux fonds propres globaux s'établit à 17,9%, dépassant largement les exigences réglementaires. Il témoigne de la solidité financière de la BCVS.

PROPOSITION DE DIVIDENDE EN HAUSSE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire du 17 avril 2025 de distribuer CHF 63,2 millions à ses actionnaires. Le dividende est en hausse de 15 centimes et atteint CHF 4.– par action. La bonne performance réalisée par la BCVS bénéficie aussi aux collectivités publiques. Sa contribution sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État totalise CHF 67,8 millions, en progression de CHF 1,7 million.

MODERNITÉ ET EFFICIENCE

Ces excellents résultats valident la vision stratégique 2025. Celle-ci arrive à son terme et les objectifs élevés inscrits sur la feuille de route sont atteints. Plus d'une quarantaine d'initiatives ont été déployées et achevées au sein de la BCVS, touchant l'ensemble des secteurs de l'établissement. Leur mise en œuvre s'est appuyée sur les quatre valeurs piliers - la proximité, l'innovation, la durabilité et la compétence - et a été entièrement tournée vers la clientèle.

La réussite se forge dans le travail quotidien des employés qui constituent le premier capital de la Banque, le plus important. La Banque a poursuivi ses investissements dans les bonnes compétences et continuera dans cette direction pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain. L'humain est au centre de ses activités.

Cette progression ne saurait faire l'économie d'une transition digitale. L'innovation a guidé l'amélioration des processus, des outils, des structures et le lancement de nouveaux produits. De même, la BCVS a renforcé sa position dans le domaine de la durabilité et son ancrage organisationnel en 2024. La durabilité est intégrée dans l'ensemble des activités économiques, sociales et de gouvernance de la Banque.

Enfin 2024 fut aussi marquée par les réflexions et les travaux pour orienter la future stratégie de la BCVS. Cette évolution est nécessaire pour affirmer encore plus sa position sur le marché bancaire.

PERSPECTIVES 2025

Une reprise de l'économie mondiale devrait se dessiner en 2025. Selon les prévisions du centre de recherche économique KOF de l'ETH Zurich, une croissance économique de 1,4% est attendue en Suisse. La tendance à la normalisation de l'inflation devrait se poursuivre. Comme la BNS a fortement assoupli sa politique monétaire, sa marge de manœuvre semble désormais plus limitée. Dans ce contexte, et compte tenu des incertitudes pouvant impacter les marchés financiers, la BCVS anticipe une pression sur ses résultats, qui devraient toutefois se maintenir à des niveaux élevés.

Le Conseil d'administration et la Direction générale expriment toute leur gratitude à la clientèle de la Banque pour sa confiance et sa fidélité. Ils remercient aussi l'ensemble du personnel pour son engagement important et les succès obtenus en 2024.



PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président du
Conseil d'administration



OLIVER SCHNYDER
Président de la
Direction générale



La Banque Cantonale du Valais a rénové le hall d'accueil de son siège principal. Le défi de cette modernisation reposait sur l'intégration du patrimoine au nouveau projet.

Pierre-Alain Griching (à gauche), Président du Conseil d'administration, et **Oliver Schnyder** (à droite), Président de la Direction générale sont fiers d'accueillir la clientèle dans cet espace repensé.

La BCVS en bref



Capital-actions

158 millions

en CHF

15'800'000

actions nominatives d'une valeur de CHF 10.– chacune



Cotation

SIX Swiss Exchange

cours au 31.12.2024

CHF **110.–**



Actionnariat

13'835

actionnaires étaient identifiés (au 31.12.2024)



Réseau au 31.12.2024

22 Agences

12 Bureaux-conseils

62 Bancomats (distributeurs automatiques de billets)

19 Versomats (appareils de versement)

14 Appareils multifonctions (retraits et versements)

STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991.

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque cantonale du Valais (BCVS) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La BCVS est un partenaire solide, responsable, engagé et compétent, mais surtout une entreprise de référence en Valais. Après 75 ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, elle est devenue, le 1^{er} janvier 1993, une société anonyme de droit public. Elle a dès lors ouvert une partie de son capital-actions au public. La BCVS fut la première banque cantonale suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVS est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant aux standards exigeants de la branche. Elle bénéficie de la garantie de l'État. Cette dernière, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de son établissement (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier et obligations de caisse émises par la BCVS).

La BCVS ne dispose pas pour autant d'un statut privilégié. Au contraire, elle est soumise à une forte concurrence dans un secteur qui ne cesse de se transformer. Dans ce contexte, elle a réussi à imposer sa marque, distincte et pleinement cohérente avec son activité, son environnement et son histoire. Avec CHF 20,9 milliards de bilan, elle occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan, dont elle détient environ 25% des parts de marché. La Banque fait partie de la catégorie de surveillance 3 de la FINMA (acteurs du marché grands et complexes) depuis 2019.

AUX CÔTÉS DES VALAISANNES ET VALAISANS

L'identité et le positionnement de la BCVS se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie cantonale, la BCVS a toujours été aux côtés des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont métamorphosé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée, dynamique et innovante d'aujourd'hui. Seule banque universelle entièrement valaisanne, la BCVS place la compétence et la pérennité au centre de ses engagements. Responsable et respectueuse de son environnement, elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable et détient des certifications régulièrement renouvelées dans ce domaine.

Au 31 décembre 2024, elle occupe 559 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel). Engagée, elle offre des prestations sociales compétitives, ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVS pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau d'agences réparties sur l'ensemble du territoire valaisan et propose de nombreuses prestations digitales. D'un point de vue organisationnel, la BCVS a divisé sa zone d'activité géographique en trois régions : le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais.

Chiffres-clés 2024



Avances à la clientèle
en milliers de francs

15'516'419

+4,46%



Fonds de la clientèle
en milliers de francs

12'086'792

+3,73%



Fonds propres réglementaires
pris en compte
en milliers de francs

1'646'015

+4,66%



Bénéfice
en milliers de francs

90'470

+0,12%



Ratio de fonds propres
réglementaires pris en compte

17,9%

17,8%



Avoirs administrés
en milliers de francs

16'508'630

+6,92%



Cost / Income ratio
(avant amortissements)

43,5%

42,9%



Résultat opérationnel
en milliers de francs

154'094

-1,62%

Stratégie

La vision stratégique 2025 a déployé ses effets au sein de la BCVS. Toujours portée par ses quatre valeurs fondamentales - proximité, innovation, durabilité, compétence -, la Banque a renforcé sa position et figure parmi les établissements les plus solides de Suisse. La Banque évolue positivement. Ses efforts ne faiblissent pas, notamment dans les secteurs de la digitalisation et du développement durable.

La vision stratégique 2025 est un succès. La BCVS s'était fixé des objectifs élevés pour affronter les enjeux et les évolutions d'un marché bancaire mouvant et concurrentiel. Alors que la stratégie est à bout touchant, plus d'une quarantaine d'initiatives ont été déployées, et achevées. Point très important, ces projets, dont la durée d'implémentation est de deux à trois ans, concernent l'ensemble des axes stratégiques définis et tous les secteurs de la Banque. D'importants efforts ont été entrepris pour leur mise en place, notamment en termes d'organisation, la création du Service corporate & business development, et de compétences avec plusieurs engagements afin de renforcer la professionnalisation dans la gestion de projets et la transformation.

DES VALEURS ESSENTIELLES

La vision stratégique 2025 a porté ses fruits. Les résultats chiffrés de l'année 2024 démontrent une nouvelle fois que le chemin emprunté par la BCVS est le bon. Grâce à un modèle d'affaires éprouvé et une bonne gouvernance, cette stratégie permet, exercice après exercice, de demeurer sur la place financière helvétique, un établissement solide, compétitif, innovant et efficient.

Toute activité, toute réflexion, est tournée vers la clientèle. La Banque a pour mission de l'accompagner, de répondre efficacement à ses besoins individuels et de l'aider à atteindre ses objectifs financiers. Pour ce faire, elle respecte un cadre normatif et s'appuie sur les quatre valeurs que les collaborateurs de la BCVS partagent, que les actionnaires approuvent et que les clients connaissent. La proximité, l'innovation, la durabilité et la compétence constituent un socle solide. Elles permettent à la Banque d'assumer son rôle économique, social et environnemental pour le Valais. Elles assurent une sécurité et une stabilité. Elles inspirent la confiance. Elles sont porteuses d'un message.

LA DIGITALISATION, UNE NÉCESSITÉ

Le déploiement de la vision stratégique et de ses initiatives a pour objectif de gagner en efficience pour mieux servir la clientèle. Il comprend notamment l'amélioration des processus et de l'organisation internes, le lancement de nouveaux produits et de modèles commerciaux, le développement de l'offre digitale pour tenir compte de l'évolution des besoins de la clientèle et de l'avancée de

la digitalisation. La BCVS a poursuivi ses investissements dans le développement de ses outils. Le projet « Packs Hypothécaires » est un outil numérique, innovant, modulaire, personnalisable et intégrant la notion de durabilité dans les hypothèques. Cette approche novatrice se base sur la cocréation et l'interaction avec le client. Le conseil ne se résume plus à un taux, on y ajoute des paramètres pour mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Pionnière encore, la BCVS l'a été dans sa stratégie informatique (IT) et le déploiement du cloud. Peu de banques cantonales ont sauté le pas. Une équipe dédiée au data management a été créée. La modernisation des espaces et des outils de travail des collaborateurs répondait à un besoin. Au-delà de simplifier les processus et renforcer la sécurité informatique, ces éléments sont des prérequis pour adopter, dans un futur proche, les capacités avancées de l'intelligence artificielle (IA).

LA DURABILITÉ, UNE NOTION TRANSVERSALE

La BCVS a renforcé sa position en matière de durabilité. La notion, transversale, est intégrée dans l'ensemble des activités économiques (financement et investissement), sociales et de gouvernance de la Banque. La Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable s'est démocratisée, alors que le rapport RSE & développement durable s'est institutionnalisé. Il a été en 2024, pour la première fois, approuvé par l'Assemblée générale. La BCVS a ancré la durabilité dans ses structures de gouvernance.

Quant à l'avenir, la Banque a entamé un travail de réflexion, déjà bien avancé, sur la vision stratégique 2030. Celle-ci s'inscrit logiquement dans la continuité de la stratégie en cours qui a renforcé la place de la BCVS sur le marché bancaire. Il faut y voir une évolution, et point de révolution.

Rétrospective 2024

6 MARS

La BCVS prête son nom à une salle culturelle

La future salle de concerts et de congrès de Sion portera le nom de la Banque Cantonale du Valais. Les deux entités ont signé un partenariat de longue durée le 6 mars. La BCVS prête son nom et son image à la future salle « Noda BCVS », intégrée au projet Cour de Gare et portée par la ville de Sion. Un partenariat de cette importance et sous cette forme est une première pour la Banque, qui démontre ainsi son engagement fort pour la culture et l'innovation en Valais.

12 MARS

Les premiers ateliers de la transmission d'entreprises

Dans un canton qui réunit environ 30'000 entreprises, sensibiliser les patrons à la succession de leur société répond à un réel besoin. Pour la première fois, la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER Valais) et la Banque Cantonale du Valais ont organisé des ateliers sur cette thématique. Le cycle de quatre rencontres a débuté le 12 mars et a réuni une trentaine d'entrepreneurs, cédants et repreneurs.

Durant ces ateliers, des spécialistes ont apporté une vision globale de la transmission d'entreprise, abordant les questions fiscales, juridiques, financières et humaines, et insistant sur l'importance d'anticiper et de bien se préparer. Par cette manifestation, la BCVS a joué pleinement son rôle de partenaire privilégié des entreprises valaisannes.

26 AVRIL

Assemblée générale

Le Conseil d'administration s'est exprimé face aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le vendredi 26 avril à la salle polyvalente de Conthey. Celle-ci a réuni 579 actionnaires, représentant 81,82% du capital-actions de la BCVS, lesquels ont accepté l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Ils ont approuvé le rapport de gestion annuel et les comptes annuels 2023, qui présentaient un bénéfice de l'exercice de CHF 90,4 millions. Pour la première fois, ils se sont prononcés sur le rapport 2023 sur les questions non financières. Les actionnaires ont aussi donné décharge au Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2023, désigné la société Deloitte SA comme organe de révision selon le Code des obligations et ont élu ECSA Fiduciaire SA en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.



L'Assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 26 avril 2024 à la salle polyvalente de Conthey.

Les actionnaires ont accepté la distribution d'un dividende de CHF 3.85 par action, en hausse de 30 centimes par rapport au dividende payé en 2023. Cet exercice permet à la BCVS de contribuer à hauteur de CHF 66,2 millions aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État.

Le Conseil d'administration a évoqué la stratégie 2025. Son déploiement se poursuit, en phase avec les objectifs définis. Les évolutions entreprises au sein de la Banque - structures, processus, formation, digitalisation, produits - désirent encore mieux répondre aux attentes de la clientèle.

23 JUILLET

Résultats semestriels

Après un exercice 2023 record, la Banque Cantonale du Valais a, de nouveau, augmenté ses résultats lors du premier semestre 2024. Ceci dans un contexte de normalisation de l'inflation et d'assouplissement de la politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS). Le résultat opérationnel a progressé de 1,4% pour atteindre CHF 75,2 millions, alors que le bénéfice net s'est établi à CHF 66 millions, en hausse de 0,5%. Quant au bilan, il suit la même courbe de croissance. Il s'est fixé à CHF 20,5 milliards (+2,1%).

Conformément à sa stratégie 2025, la BCVS a poursuivi ses investissements dans la responsabilité entrepreneuriale et la digitalisation, en adéquation avec les besoins de sa clientèle. Ainsi, les charges d'exploitation ont augmenté de 4% (CHF 65,4 millions), notamment pour renforcer nos compétences et nous adapter aux nécessaires évolutions technologiques. L'excellente gestion des revenus et charges permet à la BCVS de maintenir sa place parmi les banques les plus efficaces de Suisse (Cost / Income ratio de 44,4%).

12 DÉCEMBRE

Inauguration de l'agence de Sion

L'espace d'accueil et de conseils de l'agence BCVS de Sion a changé de visage. Entièrement rénové, il a été inauguré le 12 décembre, en présence d'une centaine d'invités. Les locaux réaménagés, chaleureux et modernisés ont pour objectif d'optimiser le service à notre clientèle. Cette métamorphose reflète les valeurs de la Banque, subtil mélange d'innovation et d'authenticité, et en parfait accord avec notre slogan « Bienvenue Chez Vous ». Le réseau physique opère peu à peu une transformation. L'agence de Sion est la première à intégrer cette nouvelle identité.

Le hall d'accueil de l'agence de Sion a été inauguré en décembre 2024.



La BCVS, à vos côtés en toute saison

La Banque Cantonale du Valais a poursuivi ses engagements en 2024. Elle conserve ses principaux partenariats et communique largement sur ses valeurs d'innovation, de durabilité, de proximité et de compétence.

En 2024, la BCVS a poursuivi sa campagne de communication, mettant en lumière ses produits, ses partenariats mais aussi ses valeurs. Cinq campagnes ont rythmé les saisons : une campagne prêt hypothécaire en début d'année, trois campagnes produits (gestion de fortune, Conto Pack et entreprises), et une campagne institutionnelle portant sur la valeur de compétence pour clore l'année. La BCVS demeure toujours compétitive en proposant des produits adaptés aux besoins de sa clientèle.

LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS POUR ILLUSTRER LA COMPÉTENCE

La compétence : une valeur phare du socle stratégique de la BCVS. Lancée dans le courant de l'automne, la campagne Marque Employeur a été portée par quatre ambassadeurs de la Banque. Amandine, Estelle, Frédéric et Gian-Franco ont partagé le témoignage de leur expérience professionnelle : conciliation avec leur vie privée, possibilités de formation, développement professionnel ou progression de carrière. Tous démontrent l'importance du travail de l'humain dans leur fonction respective, et des compétences qui en découlent.

UN BLOG POUR RENFORCER LA PROXIMITÉ

C'est un outil puissant de communication. Il renforce les liens de la BCVS avec sa clientèle. Il aborde des thématiques sensibles mais aussi plus légères. Il offre un espace d'information qui se décline avec une certaine liberté dans le ton et l'écriture. Composés de conseils, faits et chiffres, les articles du blog mettent en avant l'expertise et la compétence de la Banque. Huit thèmes y sont présentés : de la prévoyance à la durabilité, le blog informe notamment de l'actualité de la Banque et décrypte ses aspects économiques et financiers.

UNE BANQUE PHYSIQUE, MAIS PAS QUE

Dans un environnement toujours plus connecté, offrant des prestations et solutions digitales, la BCVS a également étendu son pack de prestations. En juin, elle communiquait sur sa gamme Conto Pack accessible dès CHF 0.00/mois, une palette de prestations groupées dans laquelle tous les clients s'y retrouvent. La clientèle décide du niveau de conseil sur ses finances et définit par elle-même son degré d'autonomie. Ses choix lui permettent ainsi de profiter de la gratuité des frais.

DES ENGAGEMENTS POUR LA POPULATION VALAISANNE ET LE VALAIS

La Banque soutient un événement majeur dans le canton : la Foire du Valais. Pour la 2^e année consécutive, la Banque est son sponsor principal. Ce partenariat a conduit la BCVS à étoffer son programme événementiel sur son stand. Ainsi cinq événements ont été organisés pour la clientèle abordant des thématiques diverses et variées. Les tournois *Mario Kart*, appréciés en 2023, ont été reconduits en 2024. Ce programme, aussi ludique qu'enrichissant, a offert une atmosphère conviviale et de proximité durant 10 jours.

La Banque a également poursuivi son partenariat avec la Valais-Wallis Racing Team (VRT). Une nouvelle voiture pour une nouvelle saison de compétition. Les étudiants de la HES-SO Valais-Wallis ont conçu en 2024 « Bella Lui ». Une Formule 1 électrique arborant fièrement le mytique néorouge de la Banque. L'équipe de la VRT a concouru avec « Bella Lui » lors de la Formula Student qui s'est tenue en été à travers l'Europe. Une prouesse technologique portée par des ingénieurs en devenir.

UNE GAMME ÉTOFFÉE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS BANCAIRES

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, la BCVS a notamment renforcé son entité dédiée à la « Planification patrimoniale & financière ». Les thèmes abordés sont sujets à des contraintes légales ou des réglementations cantonales, voire fédérales, parfois complexes à comprendre. L'expertise apportée par les spécialistes en planification financière offre l'opportunité à la clientèle d'appréhender ces questions avec plus de confiance.

FÉVRIER-MARS

-0,30% c'est la réduction spéciale du taux d'intérêt de votre prêt hypothécaire

Le chevron BCVS a été utilisé sous une autre forme, tourné à 180 degrés, et prend le contour d'une maison. Un père et son fils jouent dans le jardin, évocation idéale de l'acquisition d'une résidence en Valais.



MAI-JUIN

Peut-on prévoir l'imprévisible ? Est-ce qu'attendre, c'est prendre un risque ?

Deux interrogations qui interpellent, qui questionnent et qui ouvrent le débat. La campagne gestion de fortune met en avant l'accompagnement et l'expertise de la BCVS en matière d'investissement.



JUILLET-AOÛT

Payez-vous un compte gratuit

Vous l'avez peut-être aperçue dans les rues piétonnes ou sur votre feed Instagram, la campagne Conto Pack, dynamique et colorée, symbolise la gamme de prestations de la BCVS. Dès CHF 0.00/mois, tous les Valaisans y trouvent leur compte.



**Tout compte fait,
il est parfait.**



Payez-vous un compte gratuit.



Conto Pack BCVS

Dès CHF 0.00/mois

SEPTEMBRE

Lancement du blog BCVS

La BCVS a lancé son blog en septembre 2024. Ce nouveau portail offre un espace de contenus variés portant sur huit thématiques.



bcvs.ch/blog

OCTOBRE

Foire du Valais : des invités et des échanges

L'édition 2024 de la Foire du Valais, dont la BCVS est le partenaire principal, a été riche en rencontres, abordant des thématiques sensibles mais concrètes. Ainsi la prévoyance, les placements, l'innovation ou encore la durabilité ont été au cœur des échanges sur le stand de la BCVS.

Kevin Germanier et la Valais-Wallis Racing Team ont été les invités de ces événements, qui ont rassemblé une septantaine d'invités sur les 10 jours de la Foire.



OCTOBRE-NOVEMBRE

Les collaboratrices et collaborateurs pour illustrer la compétence

La compétence au service de la BCVS. Ces quatre ambassadeurs, provenant de plusieurs services et départements, en contact avec la clientèle, gérant des équipes ou des projets, ont témoigné de leurs expériences et de leurs parcours professionnels auprès de leur employeur.



bcvs.ch/carriere

Bienvenue

Chez **Amandine**
Gian-Franco
Estelle
Frédéric



OCTOBRE-NOVEMBRE

Entreprendre c'est plus facile ici

Un atelier, une entrepreneure et un slogan « De la création à la transmission de votre entreprise » pour illustrer les entreprises. Ces quelques éléments démontrent l'accompagnement que la BCVS apporte aux PME du tissu économique valaisan, durant tout leur cycle de vie.



DÉCEMBRE

Le slogan « Bienvenue Chez Vous » prend vie

Le hall d'accueil du siège principal de Sion, inauguré en décembre, illustre le slogan « Bienvenue Chez Vous » de la BCVS. Une ambiance détendue et des espaces délimités pour une meilleure prise en charge de la clientèle. Ce concept sera amené à être déployé dans les agences du canton. Aujourd'hui, nous voulons vous faire sentir chez nous, comme chez vous, comme à la maison.





UNE JOURNÉE AVEC

André Bornet

**Responsable du
Service immobilier**

- À la Banque depuis 2011
- Reconnaissance et loyauté envers son employeur

« Ce que j'aime dans mon travail, c'est défendre les intérêts de la Banque et participer à son développement. J'adore relever des défis en étroite collaboration avec mes collègues. »



9h00 Administration

Gestion des biens immobiliers

La BCVS est propriétaire d'une trentaine de sites immobiliers, destinés à l'usage de la Banque ou à la location. C'est au service immobilier de gérer ce parc, composé d'objets divers et variés. André Bornet intervient principalement dans la négociation des baux et leur renouvellement avec les partenaires. Cela implique un grand travail administratif et de collaboration avec ses collègues.



17h00 Expertise

Réaliser des estimations immobilières

Ce peut être un appartement de valeur, un immeuble locatif, une halle industrielle ou encore un terrain nu : André Bornet et ses experts réalisent régulièrement des estimations immobilières, dans le cadre des affaires bancaires. Son service traite environ 1'300 dossiers par année.



14h00 Prospection

Saisir les bonnes opportunités

André Bornet réalise quotidiennement un travail d'analyse du marché immobilier afin d'identifier des opportunités intéressantes pour la Banque. Elles concernent l'acquisition de nouveaux objets (terrain ou bâti) ou du désengagement de certaines surfaces.



20h30 Loisirs

Le hockey pour se vider la tête

La saison de hockey sur glace est courte, mais elle a des vertus réparatrices tant pour le physique que le moral. De novembre à février, André joue au hockey à Lens, avec l'équipe corporative. Ici, pas de championnat officiel, mais des rencontres avec des passionnés pour le plaisir du jeu.

Reflets conjoncturels 2024

DANS LE MONDE

En 2024, l'économie mondiale a poursuivi son ajustement face aux conséquences prolongées de la pandémie de COVID-19 et des tensions géopolitiques en Europe, bien que des signes de résilience aient émergé. La croissance mondiale a légèrement dépassé les attentes, malgré des disparités marquées selon les secteurs et les régions. La zone euro a enregistré une reprise modérée dans l'industrie, tandis que le Japon a affiché une certaine stagnation. Aux États-Unis, le secteur manufacturier a maintenu son dynamisme, soutenu par des politiques favorables, tandis que la Chine et une grande partie de l'Asie ont continué d'impulser une forte croissance. En revanche, l'économie allemande, moteur traditionnel de la zone euro, a montré des signes de faiblesse persistants, notamment dans son secteur industriel, affecté par la transition énergétique et les défis de compétitivité à l'échelle mondiale.

Pour 2025, les perspectives restent contrastées. Du côté positif, l'apaisement des tensions sur les marchés de l'énergie semble se confirmer, et le maintien d'une situation favorable sur les marchés de l'emploi contribue à soutenir la consommation. Les politiques monétaires pourraient également rester accommodantes, favorisant un climat économique plus stable. Cependant, les niveaux élevés de prix, en particulier pour l'énergie, continuent de peser, tandis que les incertitudes géopolitiques et les niveaux record d'endettement des États suscitent des inquiétudes.

EN SUISSE

En tant que petite économie ouverte, la Suisse demeure exposée aux dynamiques globales. La force persistante du franc suisse et la faiblesse relative de la demande mondiale ont freiné les exportations suisses en 2024. La croissance du produit intérieur brut a ainsi connu un ralentissement significatif. Toutefois, la solidité du marché de l'emploi et la résilience de la consommation privée continuent de jouer un rôle amortisseur.

En 2025, l'évolution du commerce extérieur avec des partenaires-clés, tels que l'Allemagne et la Chine, restera un facteur crucial d'incertitude. BAK Economics prévoit une croissance modérée de 1,2% pour l'économie suisse, en deçà de la moyenne à long terme. Bien que les risques conjoncturels subsistent, une récession sévère semble peu probable. L'évolution de l'emploi devrait refléter cette tendance modérée.

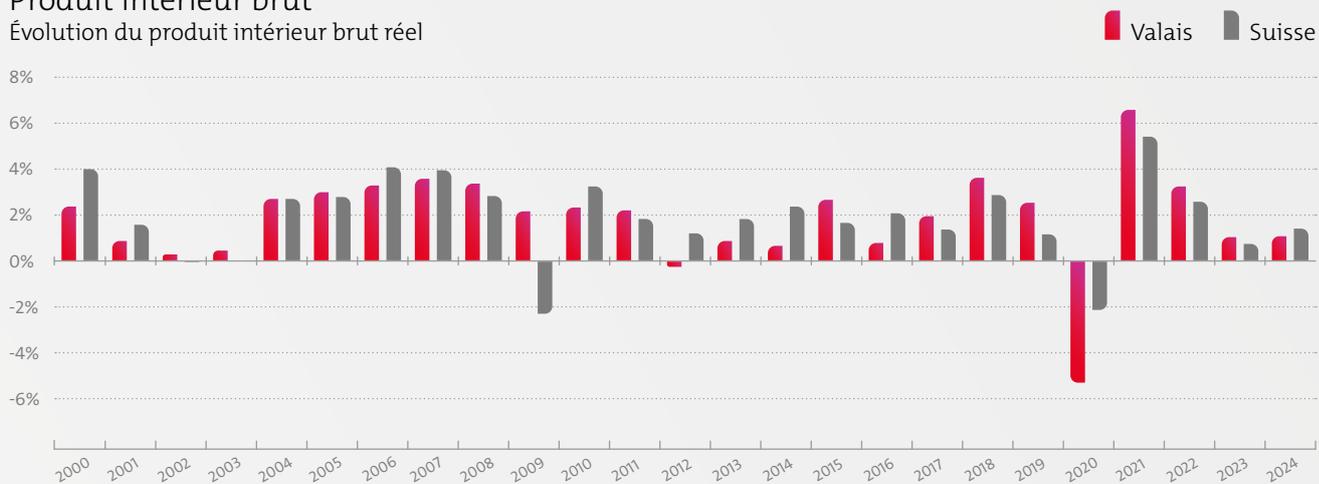
EN VALAIS

Après une année 2023 marquée par un ralentissement, le Valais a vu en 2024 une reprise économique fragile, en ligne avec les tendances nationales. La forte croissance observée dans l'industrie chimique et pharmaceutique semble s'être stabilisée, tandis que d'autres secteurs peinent à retrouver leur dynamisme d'avant la pandémie. Par ailleurs, les inondations qui ont frappé Sierre et Chippis ont conduit à la fermeture temporaire du site métallurgique, pesant sur l'économie régionale et les exportations y découlant.

Pour 2025, BAK Economics prévoit une croissance modeste mais positive pour le canton. Bien que le Valais risque de se situer légèrement en dessous de la moyenne nationale, le canton bénéficie de certaines forces structurelles, telles que l'importance de son secteur touristique, sa spécialisation dans l'industrie chimique et pharmaceutique, et la qualité de ses infrastructures hydrauliques et énergétiques. Ces atouts devraient atténuer les effets des défis globaux et soutenir une reprise progressive.

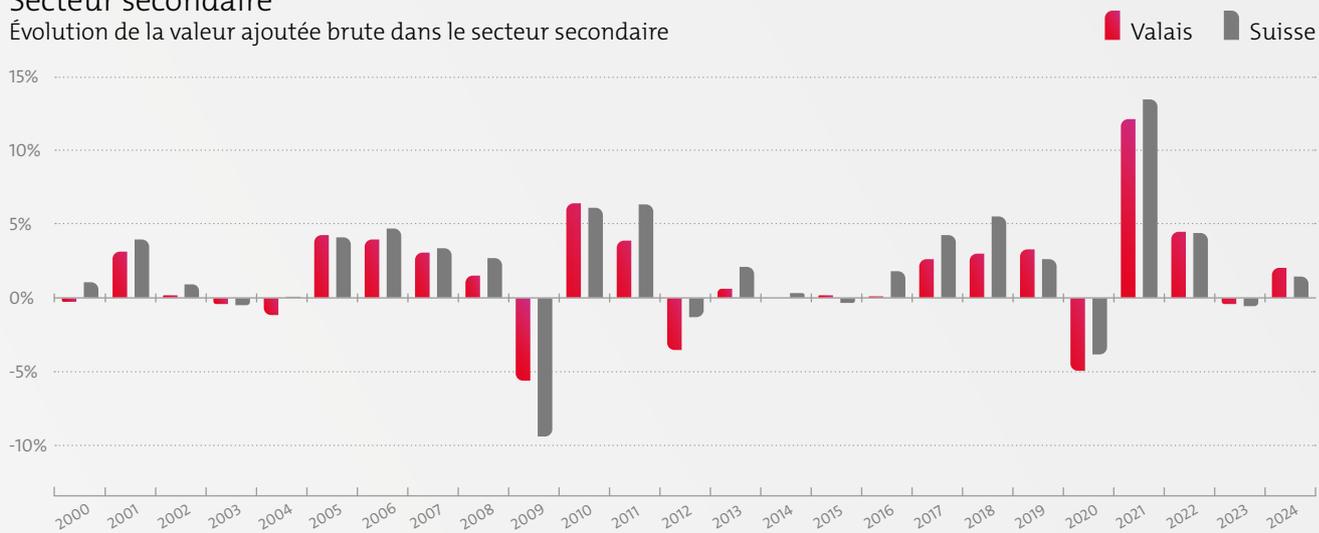
Produit intérieur brut

Évolution du produit intérieur brut réel



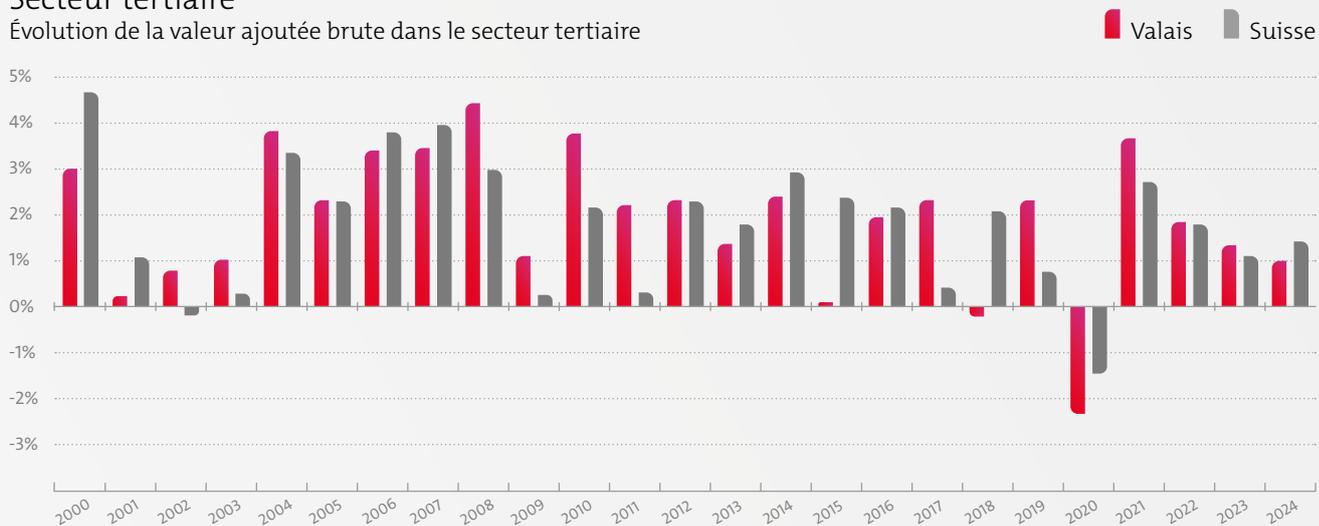
Secteur secondaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur secondaire



Secteur tertiaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur tertiaire



Indices BCVS

au 31.12.2024

Valeur comptable
de l'action

(avant distribution du dividende) CHF

104.06

Earnings per
share (EPS)

(résultat apuré par action) CHF

8.57

Price to book
ratio (P / B)

(cours / valeurs comptable par action)

1,06

Price earnings
ratio (P / E)

(cours / résultat apuré par action)

12,83



Cours de l'action

CHF

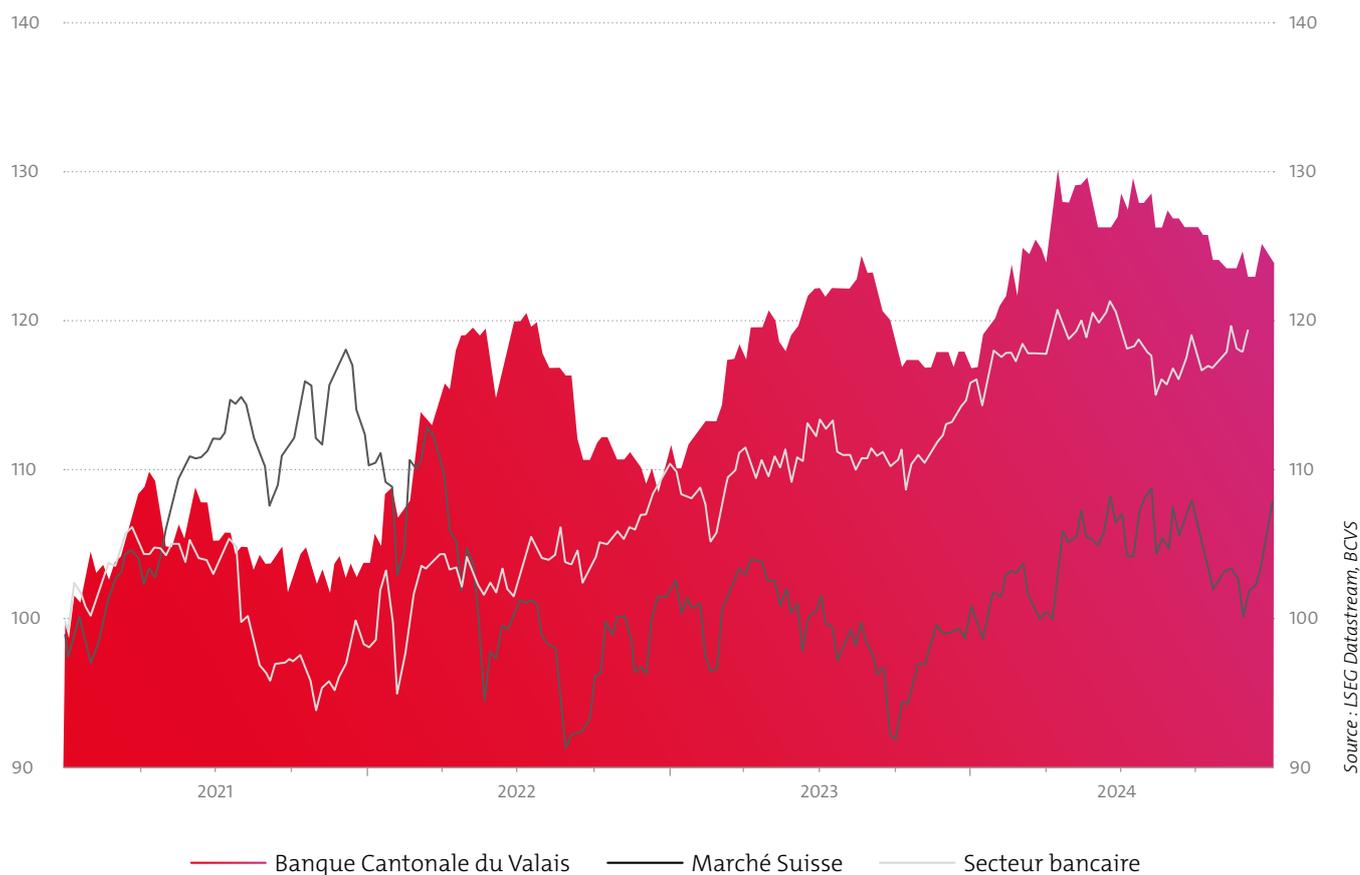
110.—

Reprise du cours de l'action en 2024

Avec un cours de clôture de CHF 110.– au 31 décembre 2024, l'action BCVS est remontée durant l'exercice 2024. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3.85 par action versé en mai, l'action réalise une performance positive de 4,45% en 2024.

Sur ces quatre dernières années, sans tenir compte des dividendes versés, la performance de l'action BCVS est comparable à la moyenne des actions du secteur bancaire.

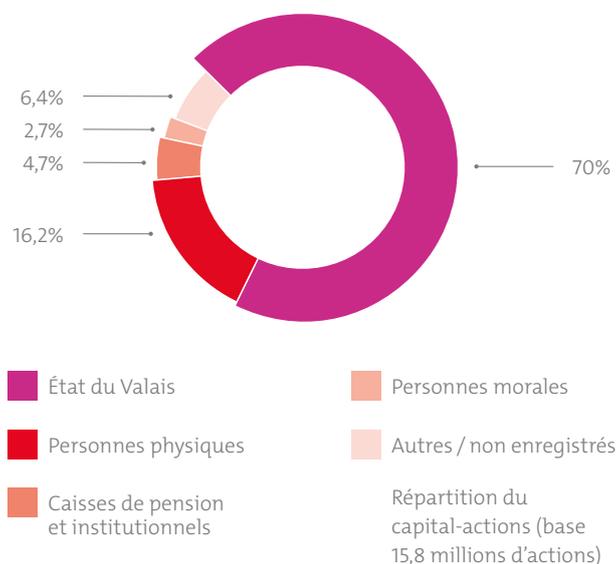
Évolution relative de l'action BCVS - cours en base CHF 100.–



Répartition de l'actionnariat

Au 31 décembre 2024, 13'835 actionnaires étaient identifiés. 11'032 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires.

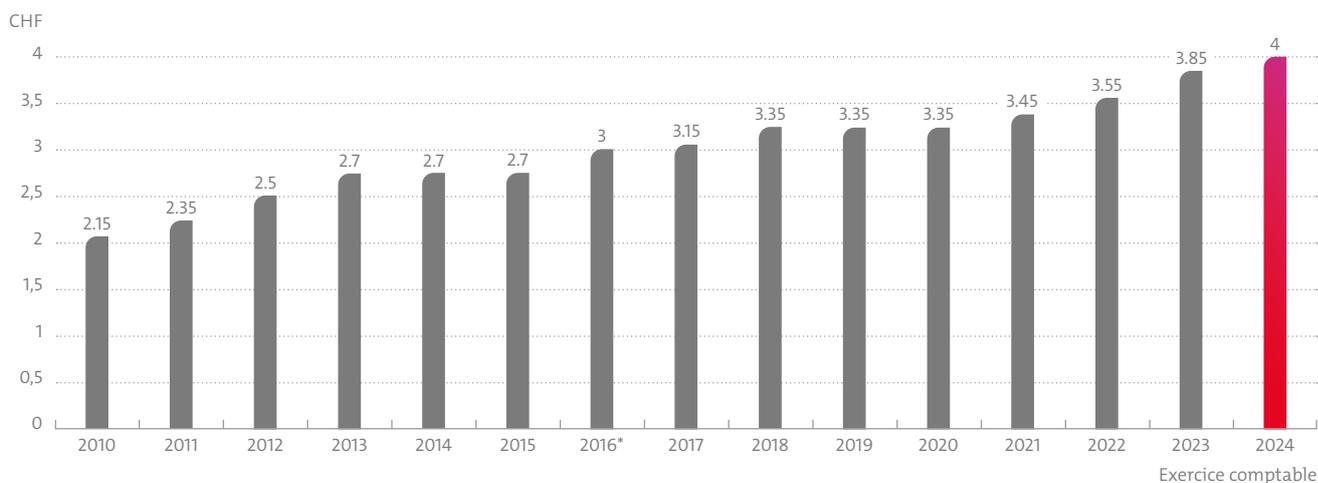
Cotation	SIX	
Valeur nominale de l'action	CHF 10.–	
Numéro de valeur	30595120	
Numéro ISIN	CH0305951201	
Symbole de cotation	WKBN Bloomberg	WKBN Reuters WKB.S



Distribution de dividende

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 40% à 60% du résultat d'entreprise apuré.

À l'assemblée générale du 17 avril 2025, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende supérieur de 15 centimes à celui de l'exercice précédent, soit de CHF 4.– par action.



* par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

La banque de détail

La banque de détail a pour mission d'accompagner sa clientèle et de lui proposer les solutions financières les plus adaptées à chaque étape de sa vie. La BCVS s'appuie sur la complémentarité de son réseau physique de proximité et des services digitaux performants pour gérer les affaires bancaires standards.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Aujourd'hui, la BCVS est encore et toujours un acteur incontournable du marché hypothécaire cantonal. La Banque privilégie une croissance qualitative des crédits aux particuliers. Elle accompagne ses clients dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, avec des solutions diverses et adaptées.

Innovante, la BCVS a concrétisé, en février 2024, le projet stratégique « Packs Hypothécaires ». Ce produit crée des offres personnalisées pour favoriser une approche client plus globale, en interaction avec celui-ci. Il s'agit d'un produit numérique, modulaire, qui intègre également la notion de durabilité dans les hypothèques, et qui se démarque de la concurrence.

INDICATEUR IMMOBILIER

Le marché de la construction et de l'immobilier est primordial pour l'économie valaisanne. La BCVS y apporte une contribution majeure en finançant les projets des entreprises et des privés. Analyser annuellement un tel marché reste essentiel. C'est pourquoi, depuis 2014, l'Association des propriétaires CIV (Chambre Immobilière Valais) et la Banque proposent leur indicateur immobilier qui mesure l'évolution des marchés de la villa, de la PPE et du locatif en Valais, plaine et montagne comprises. Le cabinet de conseil immobilier Wüest Partner AG collabore à cette étude.

L'édition 2024, publiée en novembre, montre une augmentation des prix de l'immobilier en Valais, plus marquée que la moyenne suisse. Il existe toutefois des différences sensibles entre les régions du canton. La croissance est due à l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêts hypothécaires et de la forte croissance démographique. En clair, l'offre se raréfie et la demande ne faiblit pas. Néanmoins, les biens en Valais demeurent abordables par rapport aux cantons voisins.

Une conférence de presse et deux présentations publiques, une pour le Valais romand et une seconde pour le Haut-Valais, ont permis de commenter les résultats de la brochure.

PLANIFICATION PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

La BCVS est active dans ce domaine depuis plus de vingt ans, développant une expertise unique en la matière. Face à la forte croissance du marché, la Banque s'est adaptée et réorganisée. Elle a créé, début 2024, une entité dédiée intitulée « Planification patrimoniale et financière » et a renforcé ses compétences. La mission de cette structure est d'offrir un conseil personnalisé à haute valeur ajoutée à sa clientèle. Son expertise s'étend aux domaines de la prévoyance, de la fiscalité, de la succession, de la transmission d'entreprises, ainsi que du financement immobilier et des placements. La BCVS entend planifier au mieux les besoins financiers de sa clientèle dans leur globalité et les optimiser.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La Banque Cantonale du Valais est aussi le partenaire privilégié pour les jeunes de notre canton. Enfants, adolescents et étudiants peuvent bénéficier de produits et services attractifs. La BCVS les accompagne dans leur développement financier et à toutes les étapes de leur croissance. Le compte BCVS Start permet de gérer, sans frais, l'argent reçu par votre enfant dès sa naissance. Le Pack Jeunes contribue à mieux préparer les adolescents à l'apprentissage et à l'indépendance pécuniaires. Le Pack Formation met quant à lui à disposition un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures.

FINANCEMISSION

L'acquisition des compétences financières, la lutte contre l'endettement, la sensibilisation aux dangers des jeux d'argent sont les objectifs de l'association FinanceMission. Elle est le fruit de l'engagement commun des fédérations d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et romande (SER), et des 24 banques cantonales. L'association s'engage à apporter via une approche ludique et pédagogique, une éducation financière auprès des jeunes en Suisse. Pour ce faire, elle offre une plateforme d'apprentissage « FinanceMission World » ainsi qu'un jeu coopératif « FinanceMission Aventure ».

LE RÉSEAU BANCAIRE DE LA BCVS

Dans le cadre de sa stratégie de proximité, et pour répondre au mieux aux besoins et habitudes de ses clients, la BCVS ne cesse d'optimiser son réseau physique et de renforcer ses moyens numériques. La poursuite de ces deux objectifs relève de la complémentarité. Les agences et bureaux-conseils composent la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la Banque propose des services digitaux, simples, efficaces, sécurisés, couvrant tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

Le réseau de distribution de la BCVS couvre l'ensemble des régions valaisannes à forte densité de population, en plaine et en montagne. Il se compose de 22 agences et 12 bureaux-conseils, de 62 appareils de retraits automatiques, de 19 de versements automatiques et 14 multifonctions. 220 collaborateurs sont à la disposition de la clientèle pour l'accompagner et cultiver ce lien de proximité cher à la BCVS. D'ailleurs, elle investit continuellement dans ses points de vente, à l'exemple de la rénovation de l'agence de Sion, inaugurée en décembre 2024. Ces espaces sont plus modernes, chaleureux et fonctionnels. Les guichets traditionnels laissent de plus en plus place à une zone libre-service et des salons-conseils adaptés aux entretiens personnalisés.

LA BANQUE EN LIGNE

La BCVS poursuit le développement de sa banque en ligne. Toujours plus de clients utilisent les canaux dématérialisés pour effectuer leurs transactions, via leur ordinateur ou téléphone portable. Ils bénéficient d'une gamme complète de prestations digitales pour, notamment, le trafic des

paiements ou la gestion des comptes e-trade en lien avec les opérations de bourse. Le customer center met aussi à leur disposition plusieurs services tels que les mails sécurisés avec l'e-banking et l'application mobile, le call center professionnel et l'espace de discussion (chat proactif) pour les conseillers.

LE DIGITAL BANKING

Attentive aux évolutions technologiques, la BCVS déploie des solutions innovantes et adaptées à sa clientèle. L'utilisation des services numériques se confirme et se renforce année après année. Les clients recourent aux applications mobiles pour la gestion au quotidien de leur relation bancaire.

L'application BCVS Mobile simplifie l'accès à la banque en ligne sans contrainte d'horaire, ni de lieu. Le succès de l'application est croissant. En 2024, 73% des connexions se sont effectuées au moyen d'un téléphone portable. Face à ce constat, la Banque a développé durant l'année un projet stratégique de refonte de l'application BCVS Mobile. Elle sera disponible courant 2025.

L'application BCVS Twint permet de régler ses achats en Suisse avec son téléphone portable en toute sécurité dans les points de vente équipés. L'application offre des avantages tels que le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre amis. Le nombre d'utilisateurs a augmenté et le volume des transactions Twint a bondi de 29,7% en 2024.

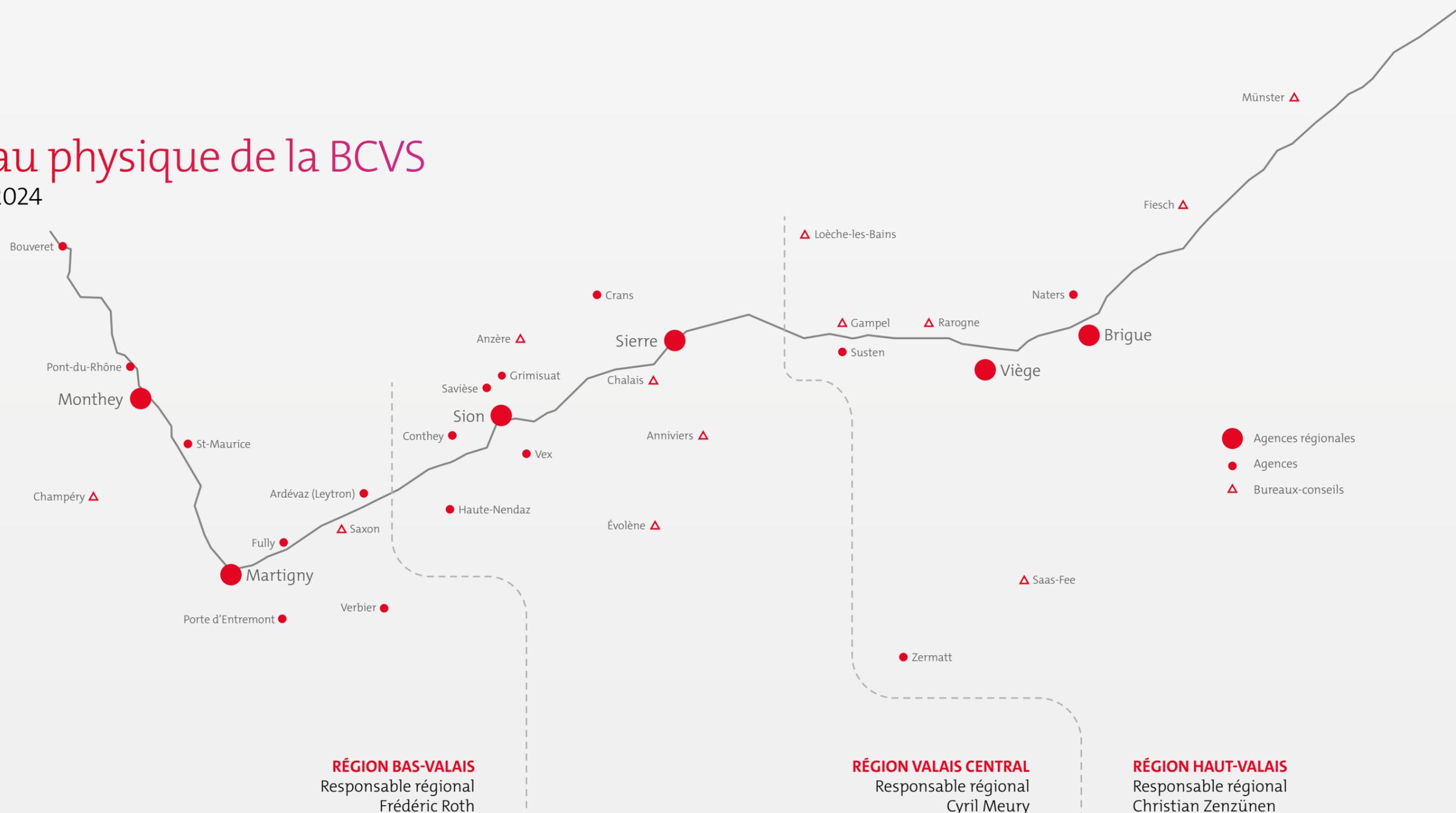
L'application BCVS One favorise la gestion des cartes de débit, de crédit et Prepaid (remplacement, perte, vol), et permet de visualiser le code NIP. Le client garde ainsi le contrôle en tout temps de ses cartes.

Hall d'accueil de l'agence de Sion.



Réseau physique de la BCVS

au 31.12.2024



- Agences régionales
- Agences
- △ Bureaux-conseils

RÉGION BAS-VALAIS

Responsable régional
Frédéric Roth

AGENCES RÉGIONALES

Martigny
Monthey

AGENCES

Ardévaz (Saillon, Leytron,
Ovronnaz, Chamoson)
Bouveret
Fully
Pont-du-Rhône
Porte d'Entremont
St-Maurice
Verbier

BUREAUX-CONSEILS

Champéry
Saxon

RÉGION VALAIS CENTRAL

Responsable régional
Cyril Meury

AGENCES RÉGIONALES

Sion
Sierre

AGENCES

Conthey – Vétroz – Ardon
Crans
Grimisuat
Haute-Nendaz
Savièse
Vex

BUREAUX-CONSEILS

Anniviers
Anzère
Chalais
Évolène

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional
Christian Zenzünen

AGENCES RÉGIONALES

Brigue
Viège

AGENCES

Naters
La Souste
Zermatt

BUREAUX-CONSEILS

Fiesch
Gampel
Loèche-les-Bains
Münster
Rarogne
Saas-Fee



UNE JOURNÉE AVEC

Sonia Aymon

Conseillère
Gestion de fortune

- ◀ À la Banque depuis 2012
- ◀ Consciente et orientée clients

« J'adore ce slogan « Bienvenue Chez Vous ». Il montre que le client n'est pas un numéro. La proximité est extrêmement importante, c'est une richesse. »



8h00 Gestion

Un important travail administratif

Le portefeuille de Sonia compte plus de 350 clients. Gérer le suivi clientèle implique un grand travail administratif en amont et en aval d'un rendez-vous. Sonia profite de l'expertise de ses collègues sur les marchés financiers afin d'étoffer son analyse sur les tendances de ces marchés.



12h30 Loisirs

Se dépenser pour décompresser

Sonia Aymon a besoin de se dépenser physiquement pour déconnecter son esprit du travail. La liste des activités qu'elle pratique pourrait faire pâlir les sportifs les plus aguerris. Dans le désordre, on citera la marche à pied, le vélo, le ski, le golf, la peau de phoque et la natation. Une balade sur le Bisse de Claveau durant la pause de midi lui offre un bol d'air frais bienvenu.



10h00 Relation

Proposer des services personnalisés

Sonia fait appel, parfois, à l'Asset Management & Advisory (AM) pour présenter en rendez-vous clientèle des services et des solutions de placements personnalisés. Profiter des compétences et connaissances de ses collègues est une réelle valeur ajoutée pour ses clients.



18h30 Événements

Connaître sa clientèle et développer son réseau

Sonia accompagne ses clients lors d'événements organisés par la Banque, comme ici lors de l'inauguration du hall d'accueil de Sion. L'occasion de renforcer la relation de confiance avec sa clientèle.

Le private banking et l'Asset Management BCVS en un clin d'œil



Clients avec dépôts-titres

23'205

en nombre



Certificats BCVS

123

en millions de francs



Fonds de placements BCVS

1'048

en millions de francs

Une gamme complète de solutions de placements

FONDS DE PLACEMENT BCVS

BCVS  flex Conservative

BCVS  flex Opportunity

BCVS Equity Switzerland

BCVS  flex Pension 35

BCVS  flex Invest 35 EUR

BCVS  flex Pension 65

BCVS Swiss Equity Quality & Dividend

MANDATS DE GESTION

BCVS star select 

BCVS active portfolio – swiss focus 

BCVS smart 

Niveau de service

MANDATS DE CONSEIL

Expert 

Advanced 

Compact 

Niveau de service

CERTIFICATS BCVS

 Actions européennes durables

 Actions mondiales durables

 Actifs réels

 Actions Megatrend Selection

 Fonds Immobiliers Suisses

PLANS D'INVESTISSEMENT

BCVS  Step invest

BCVS  Step Life

La banque de gestion de fortune

En matière de gestion de fortune, la BCVS renforce ses compétences et propose des solutions d'investissement innovantes, flexibles et personnalisées. Elle construit une relation de confiance et de proximité avec sa clientèle, grâce à des services de qualité.

L'approche de la BCVS en matière de gestion de fortune met en avant l'accompagnement individualisé et l'expertise de la Banque dans le secteur de l'investissement. Ces atouts ont été au cœur de la campagne de communication sur la gestion de fortune, lancée au printemps 2024. Une nouvelle signature qui caractérise une politique de placement solide, adaptée au profil de l'investisseur, misant sur des valeurs sûres à fort potentiel de performance et sur la surveillance des risques inhérents à toute stratégie. Il y a là des services de qualité qui permettent de bâtir une relation de confiance et de proximité avec la clientèle.

GAMME DES FONDS ET CERTIFICATS BCVS

La BCVS dispose d'une gamme de produits large et adaptée à sa clientèle, qui peut prendre trois formats différents : les mandats de gestion, les fonds et les certificats. Quelle que soit la stratégie adoptée et les solutions choisies, les performances des produits de la BCVS sont très bonnes en 2024. Elles se situent, en fonction des stratégies, entre 5% et 13%. 2024 fut une année boursière très positive et dynamique en faveur de l'investissement.

La Banque propose des produits accessibles à tous. Ceci constitue une force. Dans tous les cas, le processus d'investissement demeure professionnel, l'offre est personnalisée en fonction des attentes du client. La gestion active est de haute qualité et se reflète dans les résultats de nos produits.

FONDS DE PLACEMENT « BCVS / WKB (CH) FLEX PENSION 35 »

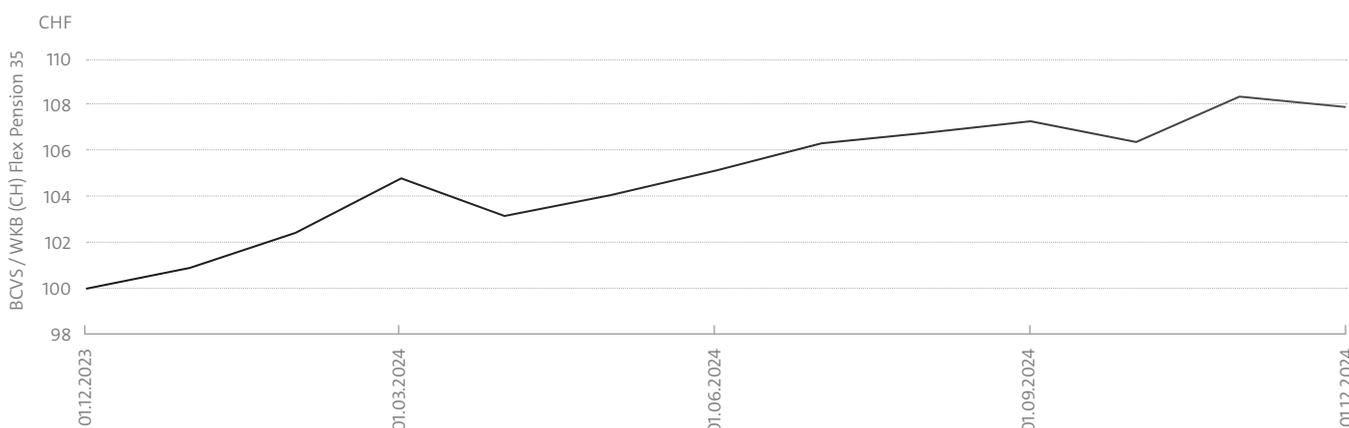
Grâce à sa gestion active, ce fonds s'est imposé face aux produits concurrents. Il a d'ailleurs été régulièrement récompensé pour sa solidité et sa constance sur plusieurs

années. Ce produit se caractérise par son allocation flexible. Compatible avec les règles appliquées à la prévoyance professionnelle, il représente une solution d'investissement novatrice pour un profil de risque « modéré ».

L'objectif est l'appréciation du capital à terme et, accessoirement, la gestion de revenus réguliers, avec une part de la fortune investie en actions de sociétés du monde entier qui fluctue autour de 35%. Le compartiment se compose également d'obligations, il peut investir dans l'immobilier, les liquidités sont admises, de même que d'autres placements. Le processus de sélection des investissements et de pondération de ceux-ci dans le portefeuille intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

CERTIFICAT « ACTIONS MEGATREND SELECTION »

Ce certificat offre une exposition à des thématiques avec des tendances de forte croissance à moyen et long terme. Elles sont portées par des changements structurels importants, propres à leur environnement économique. Il s'agit de la digitalisation (robotique, intelligence artificielle, cloud), de l'évolution démographique (longévité, santé et ascension de la classe moyenne dans les pays émergents) et de la transition énergétique (énergies renouvelable). Le panier (sélection des titres) est constitué de 42 actions internationales à forte capitalisation. Ces titres sont réévalués régulièrement et, en fonction des opportunités, la composition du panier peut changer. La BCVS applique à ce certificat une approche ESG renforcée.





L'équipe de l'Asset Management.

ESG DANS LES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Les placements durables occupent une place toujours plus importante sur les marchés. Les experts du domaine favorisent la durabilité en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus de gestion. La BCVS fait évoluer son offre et adopte une approche qui permet de concilier rentabilité et durabilité.

Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) & développement durable :

www.bcv.ch/rapport-rse2024

La Banque avait affiné les grandes lignes de sa politique d'investissement responsable en 2023 en intégrant des préférences et risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, selon les directives de Swissbanking. Celles-ci concernent l'information transparente auprès de sa clientèle et des parties prenantes ou la formation des collaborateurs aux principes et méthodologie de durabilité.

La récolte des préférences ESG auprès de la clientèle a été initiée en début d'année 2024. Cette initiative, menée avec diligence, a permis à la Banque d'obtenir une vision claire des préférences ESG exprimées par sa clientèle. Près de 2'000 déclarations de préférences ont été obtenues, permettant ainsi d'établir la tendance qui confirme l'intérêt des clients en matière d'investissements durables.

L'Asset Management & Advisory (AM) de la BCVS a mis en place un processus d'évaluation et d'intégration des critères ESG. La notation BCVS est établie selon une échelle de planètes allant de 0 planète (= absence de caractéristiques

ESG) à 3 planètes bleues. La BCVS procède à cette évaluation uniquement pour



les instruments financiers faisant partie de son univers de placement et de conseil. Le processus d'évaluation diffère selon la nature et la classe d'actifs des instruments financiers. L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le best-in-class sont les principaux leviers utilisés par la Banque dans la sélection et la gestion des investissements.

ÉVOLUTION DE L'ASSET MANAGEMENT & ADVISORY

Le développement de la gestion de fortune et des solutions de placements pour la clientèle représente un objectif stratégique de la BCVS. Il se traduit notamment par le renforcement du département de l'Asset Management & Advisory. La création d'un nouveau fonds de placement en 2024 - le huitième de la BCVS en francs suisses - est l'un des éléments tangibles de la montée en puissance de l'AM. Elle se poursuivra par la modernisation des infrastructures, des outils de travail et des technologies pour traiter les données de manière plus systématique. L'objectif est de gagner en efficacité dans les processus d'investissement et en compétitivité pour servir encore mieux les clients de la BCVS.

Les connaissances et compétences ont fortement progressé au fil des années, accentuant la notoriété de la Banque dans le domaine de la gestion de fortune. Cette expertise existe depuis un quart de siècle, l'AM de la BCVS ayant vu le jour en 2000 avec la centralisation et le développement des mandats de gestion. Les premiers fonds de placement estampillés BCVS ont été lancés en 2014. La création du comité stratégique d'investissement et l'insourcing de la politique de placement (2019) correspondent à l'émergence d'une politique d'investissement « Made in Valais », dont les différents portefeuilles génèrent des performances positives. Parallèlement à ces décisions, le développement des compétences permet de proposer des solutions innovantes à la clientèle.

Cette rétrospective démontre le positionnement de la BCVS dans un environnement de marchés toujours plus complexe. En ne perdant pas de vue la notion de proximité et d'accompagnement sur-mesure de la clientèle, l'AM a pour objectif d'offrir des produits actifs à haute valeur ajoutée pour le client.

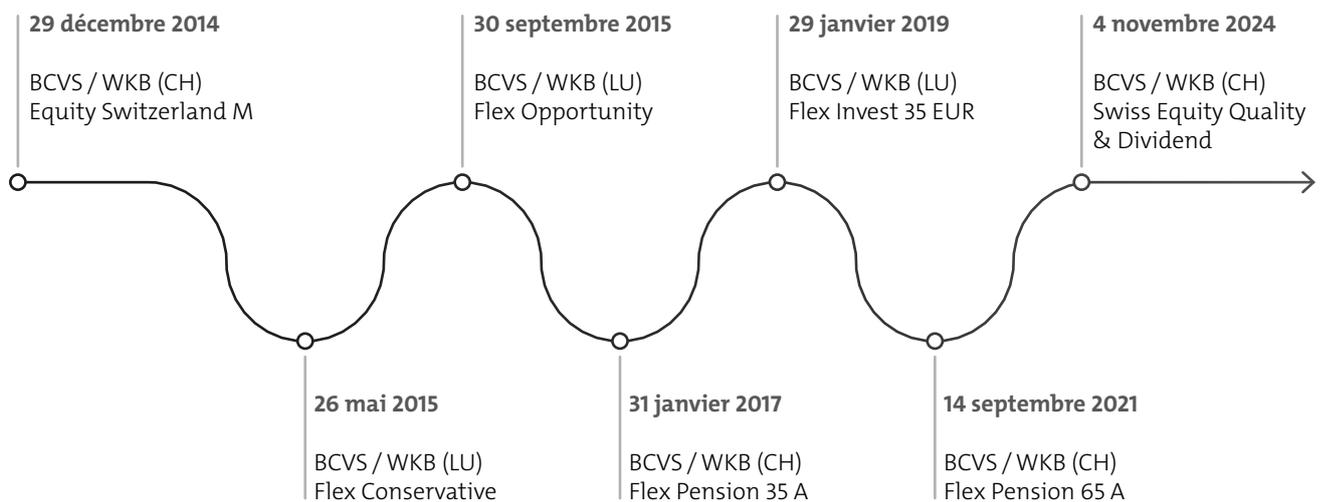
LANCEMENT D'UN NOUVEAU FONDS DE PLACEMENT

La BCVS a élargi sa gamme d'investissement, avec le lancement en novembre 2024 d'un nouveau fonds de placement « BCVS/WKB (CH) Swiss Equity Quality & Dividend ». Son démarrage a connu un succès, près de 60 millions de capital ont été investis dans le fonds au 31 décembre 2024. Celui-ci se compose d'un panier d'actions de sociétés suisses de qualité, qui présentent un degré d'endettement faible et offrent un retour sur investissement supérieur à la moyenne. Les entreprises payant des dividendes importants sont favorisées. La méthodologie du fonds s'appuie sur une approche quantitative. Cet univers d'investissement est privilégié par la clientèle de la BCVS.

L'Asset Management assume la sélection des titres et la gestion du fonds, dynamique, avec pour objectif une surperformance à moyen et long terme. Les critères ESG (environnement, social et gouvernance) sont pris en compte dans les choix de l'AM. Les sociétés dont les activités ou pratiques sont contraires à certaines normes et valeurs basées sur une approche de durabilité sont exclues. Il en va de même pour les sociétés les moins bien notées, selon une échelle établie par une société spécialisée. Cette approche ESG s'inscrit dans une démarche de banque plus globale en relation avec les processus de conseil à la clientèle.

La création de ce fonds n'aurait pas été possible sans les méthodes quantitatives modernes qui ont été mise en place en 2024 au sein de l'AM. Grâce à sa montée en expertise et compétences, la BCVS a la capacité de s'adapter aux attentes de sa clientèle et de proposer une gestion active à forte valeur ajoutée.

Dates de lancement des fonds de placements BCVS



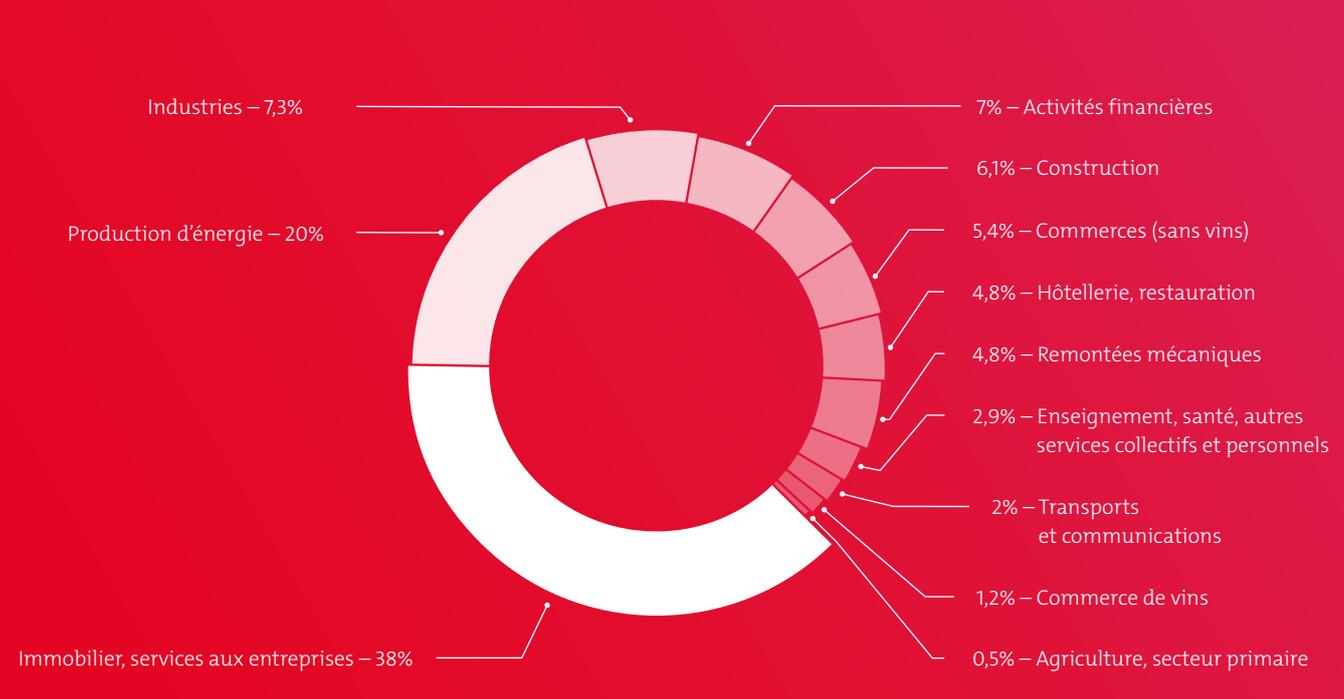
Portefeuille clientèle entreprises

Au 31.12.2024 : 6'339 sociétés clientes de la BCVS (+3% par rapport à 2023)

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVS (hors sociétés individuelles) en comparaison avec 2008



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité) au 31.12.2024



La banque des entreprises

La Banque Cantonale du Valais est le partenaire financier des entreprises. Sa mission va cependant bien au-delà de l'exercice du simple métier bancaire. Avec une politique de crédit adaptée, un conseil personnalisé et un suivi avisé sur le long terme, la BCVS accompagne les entreprises dans tous les cycles de leur vie.

Le Valais est une terre de PME. Environ 30'000 entreprises forment le tissu économique cantonal. Que la BCVS y joue un rôle central et moteur relève de l'évidence. Une mission claire que la Banque s'efforce de remplir, et de renforcer, avec compétence et professionnalisme. Par son ancrage local et son implication financière, la BCVS constitue bel et bien le partenaire bancaire privilégié des entreprises et start-up valaisannes, quel que soit leur domaine d'activité ou leur taille.

Les services que propose la BCVS pour accompagner les entreprises sont larges. Ils ont cet avantage essentiel de couvrir l'ensemble du cycle de vie d'une société : création, développement et transmission. La Banque entretient des relations personnalisées avec tous les acteurs économiques, que ce soient les entrepreneurs, les associations professionnelles, les organismes de promotion économique, les institutions et le monde politique. Cette approche et ce panel de produits bancaires contribuent au maintien des emplois existants, mais aussi à la croissance économique valaisanne.

TOUJOURS PRÉSENTE POUR LES ENTREPRISES

La BCVS incarne la banque des entreprises en Valais. Elle ne cesse de développer des solutions pour répondre à leurs besoins, quelle que soit l'étape de vie de l'entreprise. Et c'est bien-là l'atout de la BCVS. La Banque soutient le lancement des nouvelles sociétés. Sa connaissance du marché, son réseau, son expertise aident la clientèle à prendre les bonnes décisions. La BCVS associe notamment son expertise avec le Centre de cautionnement et de financement (CCF) en matière de soutien aux entreprises valaisannes. La Banque dispose également d'outils de financement pour concrétiser les projets. Les crédits d'exploitation garantissent une réserve de liquidités suffisante ; les crédits d'investissement permettent de développer une entreprise. Dans la gestion des opérations au quotidien, la BCVS trouve la formule la mieux adaptée pour les comptes et moyens de paiement. Les opérations bancaires peuvent aussi s'effectuer en monnaies étrangères. D'ailleurs, le Compte en Euros offre cette souplesse, et pour une entreprise, un compte en devise permet de gérer judicieusement sa trésorerie et d'effectuer des paiements à l'international sans se préoccuper du risque de change.

Les compétences de la BCVS ne s'arrêtent pas aux produits financiers. La Banque accompagne les entreprises dans le cadre de leur planification (plans financiers et de trésorerie) ou de leur transmission. Cette expertise de conseil de la BCVS est reconnue et s'exerce dans l'ensemble des régions.

START-UP

La BCVS s'engage en faveur des start-up, notamment celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. La Banque est également le partenaire de l'association Innocoaching Valais qui, chaque année, aide au démarrage et accompagne une dizaine d'entreprises innovantes.

GRANDES ENTREPRISES

La centralisation des grandes entreprises au sein d'une unique entité depuis le début 2022 s'avère chaque année plus judicieuse. En effet, la complexité et la diversité des demandes s'accroissent régulièrement.

La concentration de ces opérations sur une équipe entièrement dédiée offre une spécialisation toujours plus nécessaire dans la vie économique valaisanne. En 2024, les demandes ont été nombreuses, engendrées par un dynamisme économique local soutenu ainsi que par la concentration des acteurs bancaires dans ce domaine.

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre de ses activités, et pour répondre à sa mission de proximité et de durabilité, la BCVS développe des approches innovantes. Une stratégie qui s'applique naturellement à la clientèle institutionnelle. Celle-ci peut compter en tout temps et rapidement sur des compétences internes ainsi que sur un large éventail de prestations. Sur ce marché, la Banque se distingue par une écoute attentive des besoins, une personnalisation des réponses, une grande réactivité et une proximité physique renforcée. Cette plus-value qu'apporte la BCVS constitue le cœur de l'activité du secteur de la clientèle institutionnelle.



La 2^e édition du Rendez-vous de la Transmission d'entreprises s'est déroulée le 27 septembre à la Foire du Valais.

RENTRÉE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

Chaque année, la Rentrée de l'économie valaisanne (REV) réussit le pari de rassembler les patrons valaisans en toute convivialité. Elle est à la fois un moment d'échanges et de rencontres, un moyen pour réseauter et nouer des relations, mais permet aussi d'aborder des sujets d'actualité qui touchent directement les entreprises. Des opportunités professionnelles peuvent en émerger pour faire avancer l'économie du Valais et la développer.

L'édition 2024 de la REV s'est tenue à Sierre le 22 août, dans les locaux de la société Univerre Pro Uva. Elle a rassemblé plus de 450 personnes. La conférence a traité de la question « Tout recycler : vraiment ? ». Les cinq intervenants, issus des milieux industriels et de la recherche, ont apporté leur éclairage sur cette thématique qui, en filigrane, a abordé les problématiques du développement durable et de l'innovation.

La REV existe depuis 2017. Devenue incontournable, elle a été initiée par la Banque Cantonale du Valais et le Groupe Mutuel. Elle est organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER Valais), l'Union Valaisanne des Arts et Métiers (UVAM), et l'Association Valaisanne des Entrepreneurs du bâtiment et du génie civil (AVE).

LE RENDEZ-VOUS DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Trois cents personnes ont assisté au Rendez-vous de la Transmission d'entreprises, lors de la dernière Foire du Valais. Ce succès est réjouissant par sa participation et témoigne du défi que représente cette problématique à l'heure où toute une génération d'entrepreneurs s'apprête à prendre la retraite. L'événement, amené à se pérenniser, est organisé par l'association PME Relais Valais qui regroupe trois partenaires : la BCVS, la FER Valais (Fédération des

Entreprises Romandes) et Relève PME. Les conférenciers ont témoigné de leur propre expérience et ont dépeint une réalité complexe nécessitant beaucoup d'anticipation. Au-delà des questions financières et juridiques, ils ont relevé que les aspects humains et émotionnels sont au centre du processus de transmission. Il ne faut pas les négliger.

La BCVS jouit d'une expérience dans le domaine des entreprises que peu d'acteurs ont en Valais. Consciente de son rôle dans le maintien et le développement économique du canton, la BCVS veut sensibiliser les entrepreneurs aux bonnes pratiques qu'ils doivent mettre en place lors de la succession de leur société. Le processus peut être long et complexe, il nécessite de l'anticipation et des connaissances solides, pour que la transmission d'entreprise se transforme en opportunité économique. Chaque année, la BCVS guide, conseille et accompagne de nombreuses entreprises.

ESPACE INNOTHÈQUE

À la Foire du Valais toujours, la BCVS est également le partenaire de l'Espace Innothèque, qui regroupe les start-up valaisannes. Ce haut lieu de l'innovation permet aux jeunes entreprises cantonales de présenter leurs activités et projets au grand public, démontrant par la même occasion toute la vitalité et diversité de notre économie. Les finalistes du Prix Créateurs BCVS animent quotidiennement un stand dans cet espace.

15^e édition du Prix Créateurs BCVS



Plus de quinze ans déjà que les entrepreneurs valaisans innovants sont mis en lumière. La Banque Cantonale du Valais est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVS. Elle organise cet événement depuis 2007 en collaboration avec la Promotion économique Valais. La start-up DiverSsiTy a été récompensée en 2024.

Le Prix Créateurs BCVS fait toujours recette. Trente-neuf projets ont été déposés à l'occasion de la quinzième édition. Le jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, a choisi cinq finalistes. Des critères objectifs tels que le potentiel d'innovation, la faisabilité technique et l'apport économique pour le Valais ont déterminé ce choix. Les finalistes étaient :

- DiverSsiTy (Sion) veut révolutionner les thérapies pour les adolescents autistes via l'intelligence artificielle et la 3D ;
- TexUp (Sion) propose le premier panneau acoustique 100% suisse fabriqué à partir de textiles recyclés ;
- Evolium Technologies (Sion) a conçu un système de réutilisation des petites batteries lithium-ion de vélos ou trottinettes ;
- IBEX Therapeutics (Conthey) développe un bain de bouche à base de plantes qui traite les infections liées aux traitements anticancéreux ;
- Wallensis (Anniviers) a lancé un jeu de plateau offrant une expérience immersive au cœur du Valais.

DiverSsiTy a remporté le Prix Créateurs BCVS 2024. La jeune entreprise, basée au Campus Energypolis, a séduit le public et recueilli 22,6% des voix. Elle gagne un chèque de CHF 25'000.–, réparti comme suit : CHF 10'000.– en espèces et CHF 15'000.– en prestations de coaching et d'accompagnement. Cette récompense lui permettra d'accélérer son développement commercial et technologique. Plus de cinq cents invités ont participé à la remise du trophée, lors d'une soirée organisée au CERM de Martigny le 6 juin 2024.

PROJETS
747
dossiers reçus
en 15 éditions

FINALISTES
5
projets
en lice

LAURÉATS
2
innovations primées
(Prix Créateurs BCVS
et Coup de cœur)

La start-up DiverSsiTy a remporté la 15^e édition du Prix Créateurs BCVS.



Prix « Coup de cœur » des anciens finalistes

Le Prix Coup de cœur des anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS a récompensé la start-up TexUp. Celle-ci développe un panneau acoustique 100% suisse fabriqué à partir de textiles recyclés. Il a été remis le 27 septembre à l'Espace Innothèque de la Foire du Valais, à Martigny.

Les anciens vainqueurs et finalistes du Prix Créateurs BCVS ont fait leur choix. Celui-ci s'est porté sur l'entreprise sédunoise TexUp, qui a remporté le Prix Coup de cœur, d'un montant de CHF 5'000.– en espèces. Cette récompense a été remise le 27 septembre 2024, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'Espace Innothèque, lors de la Foire du Valais de Martigny.

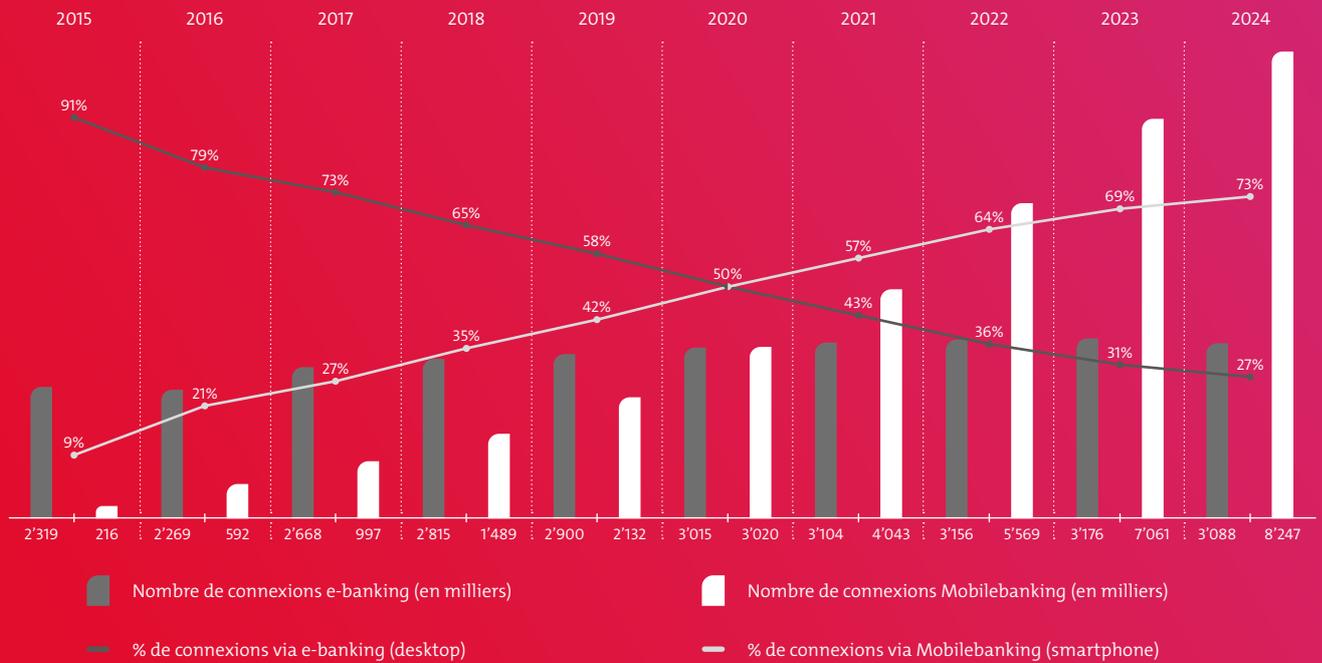
TexUp développe le premier panneau acoustique 100% suisse fabriqué à partir de textiles recyclés. Grâce à sa technologie, elle peut agglomérer les fibres textiles à partir de vêtements usagés déchiquetés, le tout sans additifs. Le coton, principal composant des vêtements recyclés, possède des propriétés acoustiques très intéressantes pour atténuer les bruits de fond et la résonance.

L'Espace Innothèque a accueilli, durant les dix jours de la Foire du Valais, des finalistes du Prix Créateurs BCVS. Ils ont pu présenter au public leurs projets respectifs sur un stand, spécialement mis sur pied par la Banque. C'est aussi l'occasion d'asseoir la notoriété, et l'utilité, du Prix Créateurs BCVS qui met en avant les jeunes sociétés valaisannes innovantes.

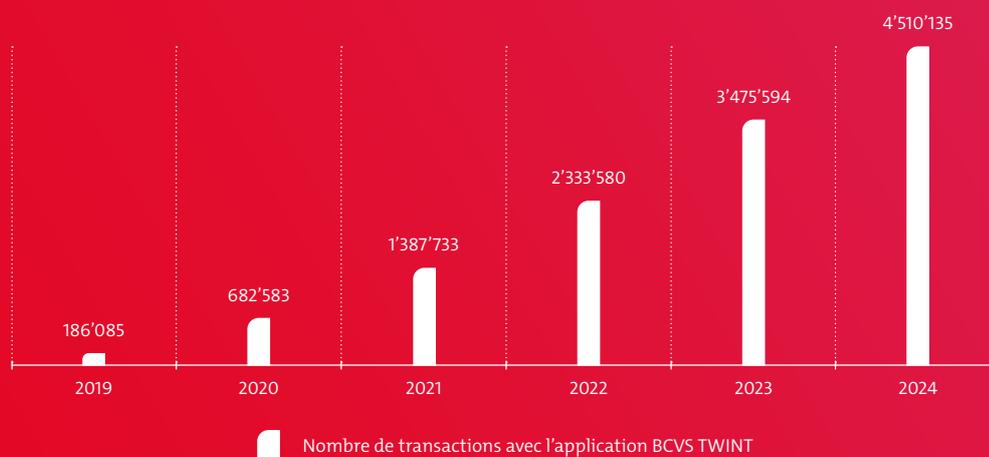
TexUp s'est vu remettre le prix «Coup de coeur» des anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS lors d'une conférence à l'Espace Innothèque de la Foire du Valais.



Progression des connexions – E-banking & Mobilebanking



Volume des transactions – Application BCVS TWINT





UNE JOURNÉE AVEC

Stefanie Zurbriggen

Conseillère Personnes physiques et Cœur business

- À la Banque depuis 2017
- Organisée, apprécie la confiance que lui accorde la BCVS

« J'aime le côté familial de la BCVS. Il existe une atmosphère collégiale que je trouve inspirante. »



9h00 Au quotidien

Le client avant tout

Le bureau-conseil de Saas-Fee concentre une majorité des métiers de la Banque. Une petite structure qui met en pratique quotidiennement la valeur de proximité. Stefanie assure le conseil et gère toutes les opérations bancaires courantes.



18h30 Formation

Concilier vie professionnelle et études

Depuis septembre 2022, Stefanie suit une formation à la Haute École Spécialisée (HES) de Berne : un Bachelor en économie d'entreprise, avec une spécialisation en comptabilité et controlling. Jongler entre la vie professionnelle, le suivi des cours et les exigences des études demande une certaine organisation.



14h30 Administration

Un vrai travail de fourmi

Pour qu'ils soient réussis et productifs, les rendez-vous et contacts avec la clientèle exigent d'importantes tâches administratives. Le travail de Stefanie est rythmé par ces préparatifs essentiels qui concernent tant les crédits hypothécaires, la prévoyance et le placement, que les opérations du quotidien.



21h00 Loisirs

La musique pour trouver l'harmonie

Entre ses études et le travail, Stefanie s'accorde aussi du temps pour ses loisirs. L'attachement à sa commune, Saas-Grund, se concrétise par son investissement dans la société de musique Enzian, au sein de laquelle elle joue de la flûte traversière. Les répétitions et les concerts tout au long de l'année remplissent bien son agenda.



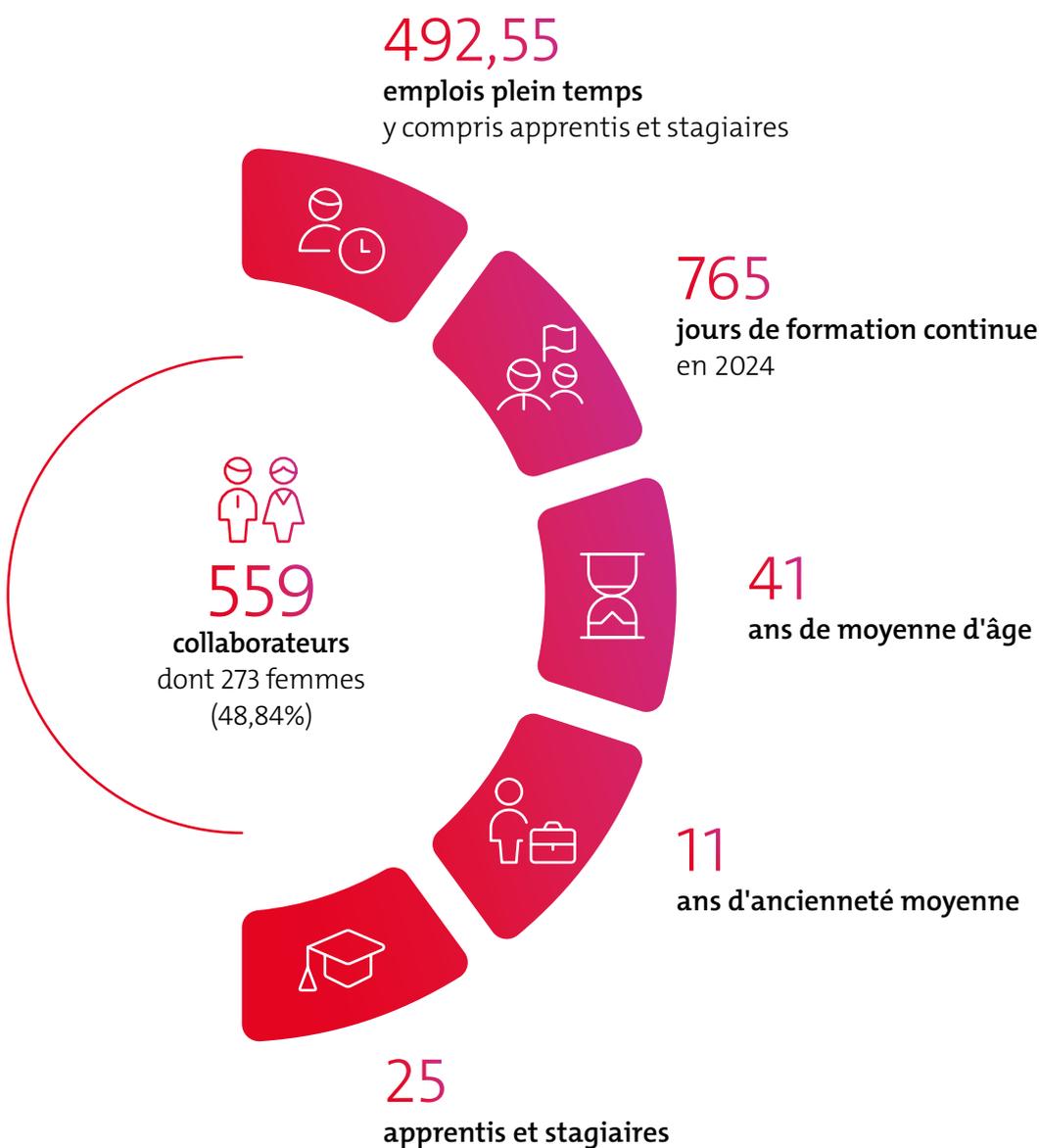
Responsabilité d'entreprise

- 46 Engagée pour ses collaboratrices et collaborateurs
- 48 Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable
- 50 Engagée pour le Valais et sa population
- 52 La Fondation du 100^e de la BCVS
- 56 Une journée avec Thomas Gischi

Engagée pour ses collaboratrices et collaborateurs

Ils sont un atout essentiel pour le succès et la pérennité de la BCVS. Les collaborateurs sont au cœur de la stratégie employeur de la Banque. Référence en Valais, elle veille à leur offrir des conditions attractives, valorisantes et stimulantes.

Les collaboratrices et collaborateurs BCVS en un clin d'œil



L'humain reste au centre de toutes les préoccupations et de toutes les décisions des Relations humaines (RH). La Banque Cantonale du Valais cultive cette valeur de proximité au quotidien auprès de ses collaborateurs. Une telle stratégie fait de la BCVS une entreprise responsable et un employeur attractif. Bien que la technologie progresse rapidement et que l'intelligence artificielle soutient de plus en plus nos activités, la Banque est convaincue que l'humain fait la véritable différence. Ainsi, l'établissement recrute de nouvelles compétences sur le marché, favorise la mobilité interne et l'évolution professionnelle, offre des prestations sociales attractives, stimule la formation continue, propose des opportunités de carrière stimulantes et assure sa relève.

RESPECT DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La BCVS est une banque en mouvement. Elle accorde une très grande importance à l'égalité des chances, et sensibilise son personnel aux questions de diversité et d'inclusion. Les RH sont convaincues que des équipes mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus performantes et de meilleure qualité. La Banque poursuit son engagement afin de féminiser les postes à responsabilité et de renforcer les thématiques liées à l'égalité. Elle a ainsi renouvelé avec succès le certificat « Fair-ON-Pay Advanced » en 2024, valable pour une durée de quatre ans. Cette reconnaissance témoigne du respect salarial entre femmes et hommes.

ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE SON PERSONNEL

Le bien-être et la santé du personnel sont primordiaux. L'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2023 a permis de fixer des priorités et de définir cinq axes de travail : collaboration transversale, communication des projets stratégiques, conditions de travail, culture du feedback et managers ainsi qu'employeur de qualité. Des mesures préventives et de soutien ont été appliquées durant l'année écoulée. Parmi elles, nous pouvons mentionner des cafés-rencontres visant à renforcer la confiance mutuelle, des ateliers ergonomiques pour sensibiliser aux risques du travail sur écran, des séances de yoga pour diminuer le stress ainsi qu'une sensibilisation à la santé mentale.

LA DIGITALISATION POUR GAGNER EN EFFICIENCE

L'innovation est l'une des valeurs fondamentales de la BCVS. Elle peut prendre plusieurs formes et, le plus souvent, est associée aux développements technologiques. La Banque s'adapte en permanence à la transition numérique, pour gagner en efficacité et en compétitivité. L'innovation est au service de notre clientèle, elle est également une alliée des collaborateurs.

Un projet d'envergure, Midas, s'est concrétisé dans le courant de l'automne 2024. Il a impliqué, sans exception, l'ensemble du personnel BCVS. Midas, c'est la transformation et la modernisation de l'environnement de travail des employés ; c'est la mise à jour de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque ; c'est un passage obligé pour construire l'avenir.

La réalisation de Midas s'inscrit parfaitement dans la stratégie des RH de la BCVS. Celle d'une banque moderne avec une culture d'entreprise digitale et collaborative, soucieuse de ses équipes. D'ailleurs, les RH ont lancé le projet de refonte de leurs outils pour améliorer l'expérience des utilisateurs.

LA BCVS INVESTIT DANS LA FORMATION

Midas a aussi montré toute l'importance que la BCVS accorde à la formation et au développement des compétences. En tant qu'entreprise formatrice, elle n'hésite pas à investir dans ce domaine. Les RH ont accompagné les collaborateurs de manière bienveillante dans ce changement, avec une série de dispositifs. Plusieurs projets se sont poursuivis ou ont abouti en 2024.

L'Académie de formation interne à la BCVS est devenue effective au printemps 2024. Elle permet d'améliorer les compétences métiers et de faire face aux défis de recrutement et de rotation du personnel. Désormais, les nouveaux employés suivent une formation de quatre jours pour connaître l'environnement bancaire. Le personnel affecté au service de la clientèle poursuit une formation spécifique durant trois semaines supplémentaires. À terme, l'Académie s'étendra à l'ensemble des compétences de la BCVS. Les premiers retours sont très positifs et l'impact de cette formation satisfaisant. Sa gestion administrative est désormais en mains des RH.

L'environnement de travail ne cesse d'évoluer. Cette métamorphose culturelle modifie le rôle des managers dans la gestion et le suivi de leurs équipes. Le manager moderne est à la fois coach et leader. La BCVS a mis en place un projet de développement des aptitudes managériales, en adéquation avec ses valeurs. Les responsables ont suivi une série de modules de formation pour appréhender cette approche novatrice. Cette dernière repose sur l'équilibre à trouver entre efficacité opérationnelle et flexibilité. La bienveillance et l'exigence se superposent. Les collaborateurs s'autonomisent. Le travail fait sens, dans un souci permanent de qualité et de respect.

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable

La BCVS a mis en œuvre une gouvernance RSE. Une structure qui prouve que la Banque franchit les étapes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise.

La BCVS se positionne comme un acteur central du financement de l'économie et comme un moteur du changement qui s'opère. La Banque est consciente de ses responsabilités en matière de durabilité et des enjeux économiques, sociaux et environnementaux (ESG) du Valais. Ces critères ESG concernent l'ensemble des secteurs d'activités de la BCVS et touchent toute la chaîne de création de valeur. Ils sont indispensables pour assurer la pérennité, à moyen et long terme, de notre Banque et répondre aux attentes des parties prenantes.

Ces différentes dimensions sont intégrées à la stratégie RSE & développement durable de l'établissement depuis quelques années. Et cet engagement ne fait que se renforcer, d'autant plus que les pressions réglementaires s'intensifient et se durcissent dans le secteur. Cela exige de la Banque qu'elle repense ses pratiques afin d'anticiper les besoins de la société en transformation et ceux de sa clientèle. Cela implique que la Banque intègre des solutions innovantes dans ses produits financiers, dans ses processus et dans ses outils technologiques.

UN DIAGNOSTIC RSE COMPLET A ÉTÉ RÉALISÉ

La Charte RSE & développement durable rédigée en 2021 par la BCVS, définissait les principes fondamentaux de la BCVS en matière de durabilité. La stratégie se déclinait en quatre axes prioritaires, basés sur les objectifs de développement durable de l'ONU : environnement, employeur, finance et produits, ancrage local. Pour chacun, les enjeux pertinents ont été identifiés.

En 2024, la Banque a réalisé un diagnostic RSE complet, pour dresser un bilan des années précédentes, définir son positionnement et ses ambitions futures. Il en ressort que les démarches RSE de la BCVS se situent à mi-chemin entre une approche avancée et une approche intégrée. Ce diagnostic confirme également que la mise en place d'une gouvernance RSE, en 2024, est essentielle pour atteindre les ambitions de la Banque.

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE RSE

La BCVS a donc renforcé sa gouvernance pour répondre aux enjeux de durabilité et à sa mission d'entreprise responsable. Une commission RSE a été créée en juin 2024, regroupant des représentants des départements clés, pour maximiser l'engagement transversal dans les initiatives RSE. Cette structure vise à améliorer la compréhension des

enjeux RSE, aussi bien au sein de la Banque qu'à l'extérieur. Elle permet de mieux définir les rôles et l'organisation. Dans sa gouvernance, la BCVS a pris en considération l'urgence climatique, en se conformant aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). À cet effet, elle a rédigé et publié son premier rapport d'information sur le climat destiné à rendre compte des questions financières, conformément à ces recommandations. Celui-ci renseigne sur la gestion du risque climatique de la BCVS.

Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport Climat 2024 :

www.bcv.ch/rapport-climat2024



LA BCVS A CALCULÉ SES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Les efforts de la Banque pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement se renforcent. L'année 2024 marque l'atteinte des objectifs fixés en termes de réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre. Pour la première fois, la BCVS a calculé ses émissions financées - émissions indirectement créées par les institutions financières par leurs investissements - sur ses portefeuilles de crédit et les placements. La couverture à 100% nécessitera une récolte de données supplémentaires, mais cette analyse permet à la Banque de fixer les bases de sa stratégie de décarbonisation, d'identifier les domaines d'activités le plus émissifs, de prendre des mesures et de définir des priorités. Ces éléments seront intégrés au plan de transition global, élaboré ces prochaines années.

Par son exercice 2024, la BCVS a amélioré la vision de son positionnement d'un point de vue RSE & de développement durable et a défini ses projets prioritaires. L'application de la stratégie ne saurait se concrétiser sans une sensibilisation et une formation des collaborateurs de la BCVS. Les compétences se sont renforcées et continueront de l'être pour mieux servir la clientèle privée et celle des entreprises.

Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable :

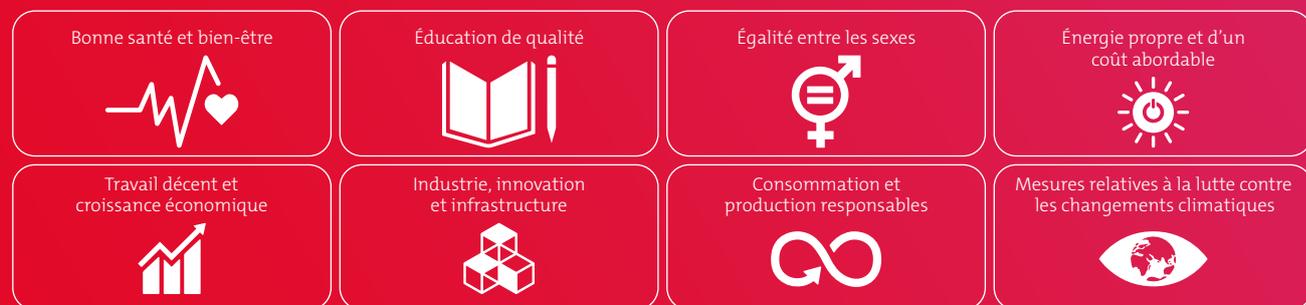
www.bcv.ch/rapport-rse2024



Les 4 axes du développement durable à la BCSV en un clin d'œil

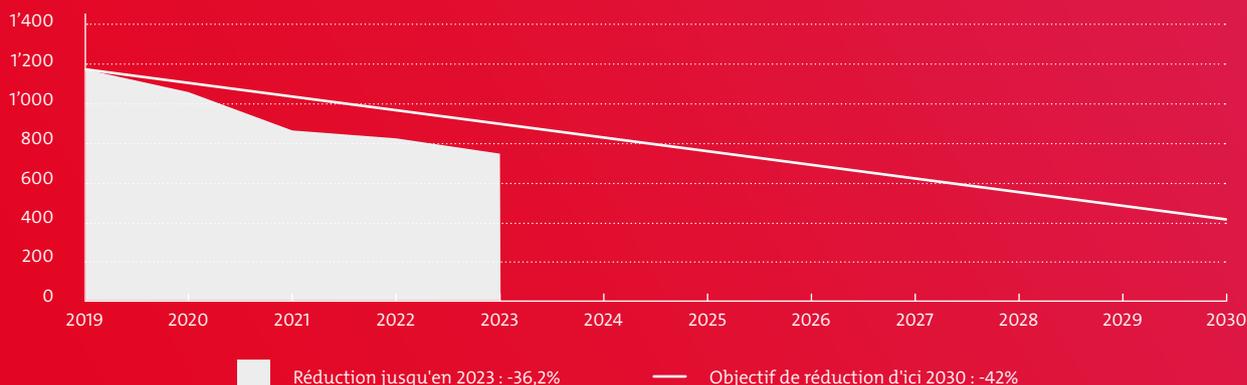


Objectifs de développement durable des Nations Unies sur lesquels la BCSV exerce la plus forte influence :



Objectif de réduction et évolution des émissions de CO₂

Total des émissions en tonnes de CO₂



Source : Rapport Swiss Climate 2024

Engagée pour le Valais et sa population

La BCVS cultive sa proximité avec la population et renforce son ancrage local. Elle s'engage en soutenant de nombreux événements culturels, sportifs ou sociaux qui partagent ses valeurs. Des partenariats qui répondent à sa stratégie de communication.

L'engagement est inscrit dans l'ADN de la Banque Cantonale du Valais. On connaît son engagement économique. La Banque est un partenaire solide et compétent pour la clientèle privée et les entreprises. Mais il existe aussi un engagement social important. L'établissement assume une responsabilité locale envers le Valais et sa population. Concrètement, la BCVS soutient une multitude de manifestations culturelles, éducatives, jeunesse, sportives, par une aide logistique, financière ou la mise à disposition de prestations bancaires. Cet engagement fait partie intégrante de sa stratégie de positionnement. Elle s'inscrit dans une démarche de partage, en harmonie avec les valeurs de proximité, d'innovation, de compétence et de durabilité.

GRAND RAID BCVS

Elle appartient aux plus belles courses de montagne d'Europe. Le Grand Raid BCVS est une épreuve VTT mythique, à laquelle la Banque prête son nom en tant que sponsor titre depuis de nombreuses années. Toutes deux partagent des valeurs communes : l'engagement, le dynamisme, la persévérance, la compétence et la jeunesse. La trente-quatrième édition a eu lieu les 23 et 24 août et a réuni près de 2'000 vététistes. Selon les ambitions et les capacités physiques de chacune et chacun, la compétition se décline en quatre parcours différents, au départ de Verbier, Nendaz, Hérémence ou Évölène. La majorité des parcours empruntent le légendaire Pas de Lona et arrivent à Grimentz. Et tous peuvent se concourir en VTT électriques. L'événement offre aussi une catégorie mêlant sport et gastronomie : une randonnée dégustation à flanc de coteau entre Nax et Grimentz.

+700

projets soutenus

+1,9

million de francs

Grand Raid BCVS.





Top Chef au CO.

TOP CHEF AU CO

La finale du concours culinaire « Top Chef au CO » a sacré, l’an dernier, l’élève haut-valaisanne Annina Meichtry. Elle a remporté la dixième édition de l’événement qui s’est tenu au mois de mai dans les cuisines du cycle d’orientation du Haut-Lac à Vouvry. Sur un thème imposé, les jeunes chefs ont eu deux heures pour sublimer des produits valaisans typiques. Annina a séduit le jury avec une composition qui mêlait une assiette valaisanne revisitée, un shot tomate-fraise et une brochette mariant sandre, asperge et saucisson à l’abricot. Cent vingt-sept jeunes étaient inscrits au concours 2024. Après des sélections régionales, neuf d’entre eux ont pris part à la grande finale.

La BCVS soutient depuis plusieurs années ce projet novateur et dynamique, né à Monthey sous l’impulsion d’enseignantes valaisannes d’économie familiale. Au-delà de la mise en lumière des compétences culinaires des écoliers, la manifestation prend une saveur particulière dans un monde qui favorise les circuits courts et la durabilité. Il sensibilise les élèves à la gastronomie ; à acheter et consommer des produits de la région et de saison. Et pourquoi pas éveiller quelques vocations auprès des jeunes pour leur orientation professionnelle.

MARATHON DES TERROIRS DU VALAIS BCVS

La troisième édition du Marathon des terroirs du Valais BCVS s’est déroulée les 24 et 25 mai 2024. La manifestation poursuit son développement, avec une participation en hausse de 30%. Ils étaient plus de 3’800 - autant de femmes que d’hommes - à s’élancer sur la distance mythique de 42,195 km, ou sur des plus petites distances, au départ de Sion ou Martigny. Ce succès grandissant, les organisateurs le doivent à une approche différente de la course à pied, située entre performance sportive, plaisirs gastronomiques et festivités. Le concept a séduit également la BCVS, sponsor titre de l’événement depuis sa création. La manifestation

est un concentré de Valais. Courir le long de la plaine du Rhône, immergé en pleine nature ou au coeur d’une ville symbolique du Valais permet de découvrir un terrain de jeu singulier et des produits du terroir valaisan. Une combinaison de composants mêlant performance, plaisir, partage, souvenir, rencontre, savoir-faire et dynamisme se dessine dans cet évènement. Le Marathon des terroirs du Valais BCVS offre une expérience, accessible à toutes et tous. Athlète aguerri ou épicurien, famille ou coureur solitaire, chacun y trouve son compte. Soucieuse de promouvoir le sport, la Banque a organisé deux entraînements ponctuels à Sion et Martigny, sous la forme de « warm up ». Ils ont été animés par Tarcis Ançay et les membres du BCVS Mount Salomon Team.

Marathon des terroirs du Valais BCVS.



La Fondation du 100^e de la BCVS

Création de
la Fondation

23 SEPTEMBRE 1991

Bénéficiaires
au 31.12.2024

200 LAURÉATS

Montants distribués
du 31.12.1992 au 31.12.2024

CHF **1'377'500.-**

Prix annuel 2024

En 2024, la Fondation du 100^e de la BCVS a décerné CHF 50'000.– à des associations humanitaires, sociales, culturelles et à des jeunes Valaisannes et Valaisans.

Prix humanitaire et social



La fondation est devenue aujourd'hui l'une des plus grandes institutions du Haut-Valais. MitMänsch Oberwallis aide les personnes en situation de handicap, de tous âges, à organiser leur vie de manière autonome et responsable. Elle met à leur disposition une large offre de prestations sur différents sites haut-valaisans : formations, travail et logement. En 2024, l'association a célébré ses 60 ans.



Derrière cet acronyme se cache la Fondation Accompagnement Victime Accueil, née en 2024. Elle recueille les personnes victimes de violences domestiques. Elle les héberge, les aide, les conseille, les accompagne et coordonne leur prise en charge. La Fondation joue aussi un rôle de prévention auprès de la population. Elle est le fruit du rapprochement de trois structures du Valais romand : la Fondation l'EssentiElles, les associations Accueil Aurore et Point du Jour.



La Fondation Foyers Valais de Cœur a pour mission d'accompagner des personnes porteuses de lésions cérébrales et / ou en situation de handicaps physiques dans la co-construction d'un projet de vie individualisé. Depuis plus de cinquante ans, la Fondation n'a cessé de développer son accompagnement médico-social. Active dans ses foyers et centres de jour de Sion et Sierre, elle ouvrira un nouveau foyer à Martigny en 2026.

Prix culturel



Christine D'Andrès est la chorégraphe et directrice artistique de la compagnie 23multipliants, qui promeut la danse contemporaine. Son riche parcours artistique l'a conduite en Suisse, à New-York et dans l'Océan Indien. Son dernier spectacle, qui sera joué à Sierre en mai 2025 avec des artistes suisses et libanais, aborde la question de l'identité. Le professionnalisme de Christine D'Andrès est reconnu dans le champ des arts vivants.



Tikom production a été fondée en 2019 par Thierry Epiney. Compositeur professionnel, il a travaillé sur de nombreux projets musicaux, pour le cinéma, le théâtre, le cirque et les médias, et collaboré avec des artistes de renommée. L'association Tikom production est une démarche plus personnelle, dont la deuxième production « Conscience » suit une éthique musicale, basée sur une démarche éco-responsable.



L'association se consacre à la promotion de la chanson classique en Valais, par le biais d'un festival et de multiples manifestations ponctuelles. Son initiatrice Franziska Heinzen est une soprano professionnelle reconnue internationalement. Le festival met en évidence l'art du lied (mise en musique de poèmes, interprétés par une voix chantée et accompagnés d'un piano ou d'un autre instrument) dans des lieux variés et en le combinant à d'autres disciplines artistiques.

Prix jeunesse



Respect, confiance et persévérance. L'association Artscénik défend ces trois valeurs à travers la pratique des arts du cirque et de la mise en scène. L'école de cirque du Chablais est active depuis 20 ans pour les enfants, adolescents et adultes. Une association a été créée en 2019 qui, chaque année, soutient plusieurs groupes de jeunes provenant de l'école, pour qu'ils mènent à bien leur projet de spectacles.



À 17 ans, Nils Haltinner est un espoir du ski alpin suisse dans les disciplines du slalom et du géant. Étudiant en 3^e année au collège de Brigue, il fait partie du Centre National de Performance Ouest. La saison passée, il a participé à sa première course FIS (Fédération Internationale de Ski), mais une blessure a freiné sa progression. Pour la saison 2024-2025, Nils entend intégrer le Top 10 des courses de Coupe de Suisse. À long terme, il ambitionne de participer à la Coupe du Monde.



Antoine Meyer a un objectif ambitieux en tête : participer aux Mondiaux VTT de marathon qui se dérouleront cet été en Valais. À ses débuts, Antoine a rejoint l'Union cycliste montheysanne, club avec lequel il a participé à ses premières courses. Actuellement sous les couleurs du Team Papival, il alterne les épreuves sur route et VTT. À terme, l'étudiant de la Haute école pédagogique (St-Maurice) de 20 ans entend se diriger vers la discipline de l'endurance.



Malorie Blanc a participé à sa première course de Coupe du Monde de ski, un super-G, avant les fêtes de Noël à St-Moritz. Un objectif qui paraissait inespéré, il y a de cela une année après sa grave blessure au genou. La skieuse d'Anzère était sur un nuage, devenant double championne du monde juniors (super-G et combiné par équipe) et vice-championne du monde de descente. À force de travail, elle est devenue plus forte, montant ainsi sur le podium lors de la Coupe du Monde de descente en Autriche en janvier dernier.

Les lauréats 2024 ont reçu leur étoile lors d'une remise des prix. Absents de la photo : Malorie Blanc – ski alpin, Nils Haltinner – ski alpin.





UNE JOURNÉE AVEC

Thomas Gischig

**Responsable Products
& Channels / État-major
division Prestations marchés**

- À la Banque depuis 2001
- Une envie de changer les choses pour le bien de la Banque et des clients

« *J'aime la variété et le challenge. Tous les jours, on fait face à de nouveaux petits problèmes. Réussir à les résoudre procure un grand plaisir.* »



9h00 Mission

Faire naître les bonnes idées

Le Comité Produits, Services & Innovations, c'est un peu la boîte à idées qui va faire émerger les projets à implémenter au sein de la BCVS. Il réunit différents secteurs de la Banque et ses représentants pour débattre des nouveaux produits et services à commercialiser. Charge aux équipes de Thomas de les déployer, de les structurer, de les suivre et de remonter ses évolutions au Comité.



16h00 Coordination

Rendre la Banque plus efficiente

La mise en place, le développement, le management et le suivi des projets demandent un grand travail de supervision et de coordination. Avec l'objectif de perfectionner le service à la clientèle, son équipe travaille à la refonte de l'application mobile de la BCVS (MAP4) qui sera finalisée courant 2025.



14h00 Management

Échanger, échanger, échanger

Thomas Gischig a près d'une trentaine de personnes sous sa responsabilité. Sa méthode comprend des échanges intensifs avec chacun, une communication rapide et un partage des meilleures compétences dans le service pour trouver des solutions.



Week-end Loisirs

Une affaire de famille et une bonne compagnie

Ces vaches écossaises n'appartiennent pas à Thomas Gischig, mais à son frère. Il donne volontiers des coups de main à la ferme et profite tous les étés de cette bonne compagnie sur ses pâturages à l'alpage du Simplon, où il possède un mayen qu'il a rénové.



Gouvernance d'entreprise

60	Structure de la Banque et actionnariat
61	Structure du capital
62	Structure opérationnelle de la BCVS
64	Conseil d'administration
80	Direction générale
86	Direction élargie
87	Audit interne
88	Rémunérations, participations et prêts
90	Droits de participation des actionnaires
90	Prises de contrôle et mesures de défense
91	Organe de révision
91	Politique d'information
92	Périodes de blocage du négoce

Structure de la Banque et actionnariat

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance – DCG) émise par la SIX Exchange Regulation AG (SER) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle.

La DCG impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVS est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion (section « Rémunérations, participations et prêts »).

STRUCTURE DE LA BANQUE ET ACTIONNARIAT

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVS :

- **Organigramme de la BCVS** (voir page 61) ;
- **Structure opérationnelle de la BCVS** (voir pages 62 et 63) ;
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation.**

La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 8.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

La BCVS n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Structure du capital

CAPITAL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2024, se chiffre à CHF 158 millions. Aucune marge de fluctuation du capital n'est prévue dans les Statuts de la Banque.

MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune. Selon l'article 21 al. 2 des Statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

La Banque n'a pas émis de bons de participation.

BONS DE JOUISSANCE

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance.

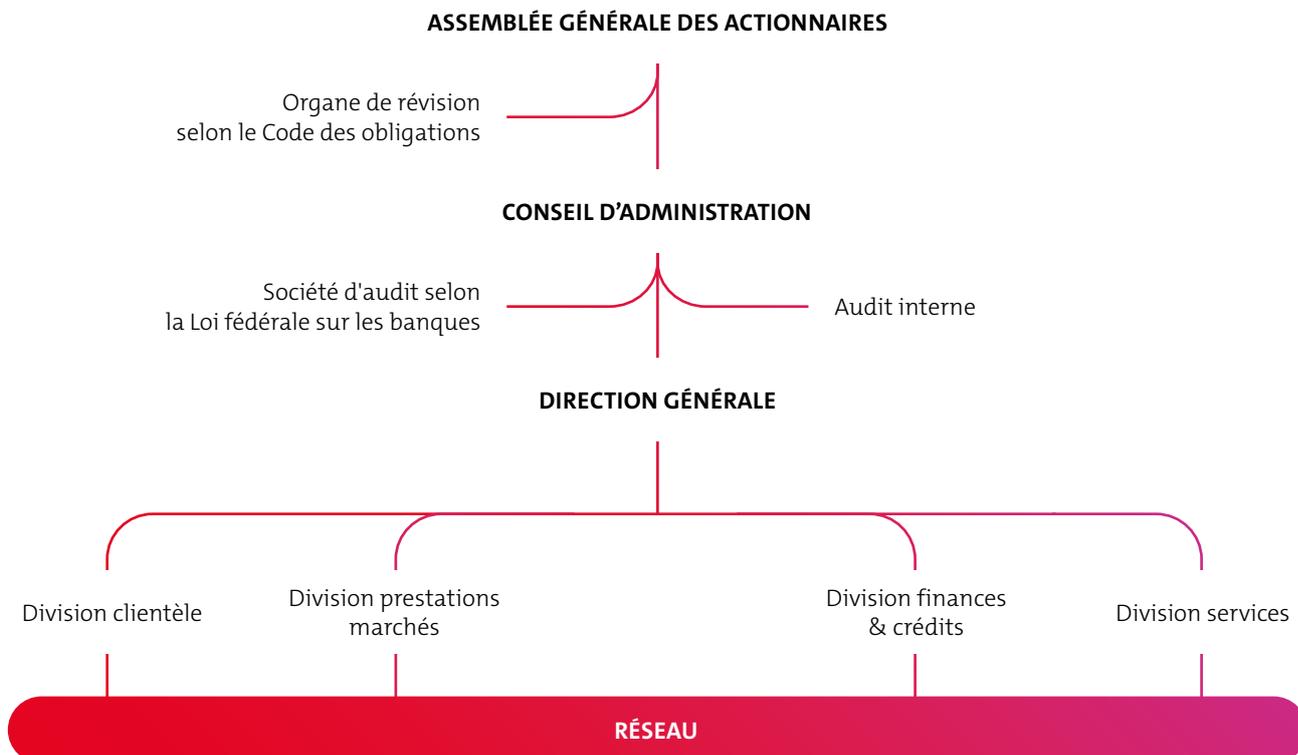
RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINEES »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

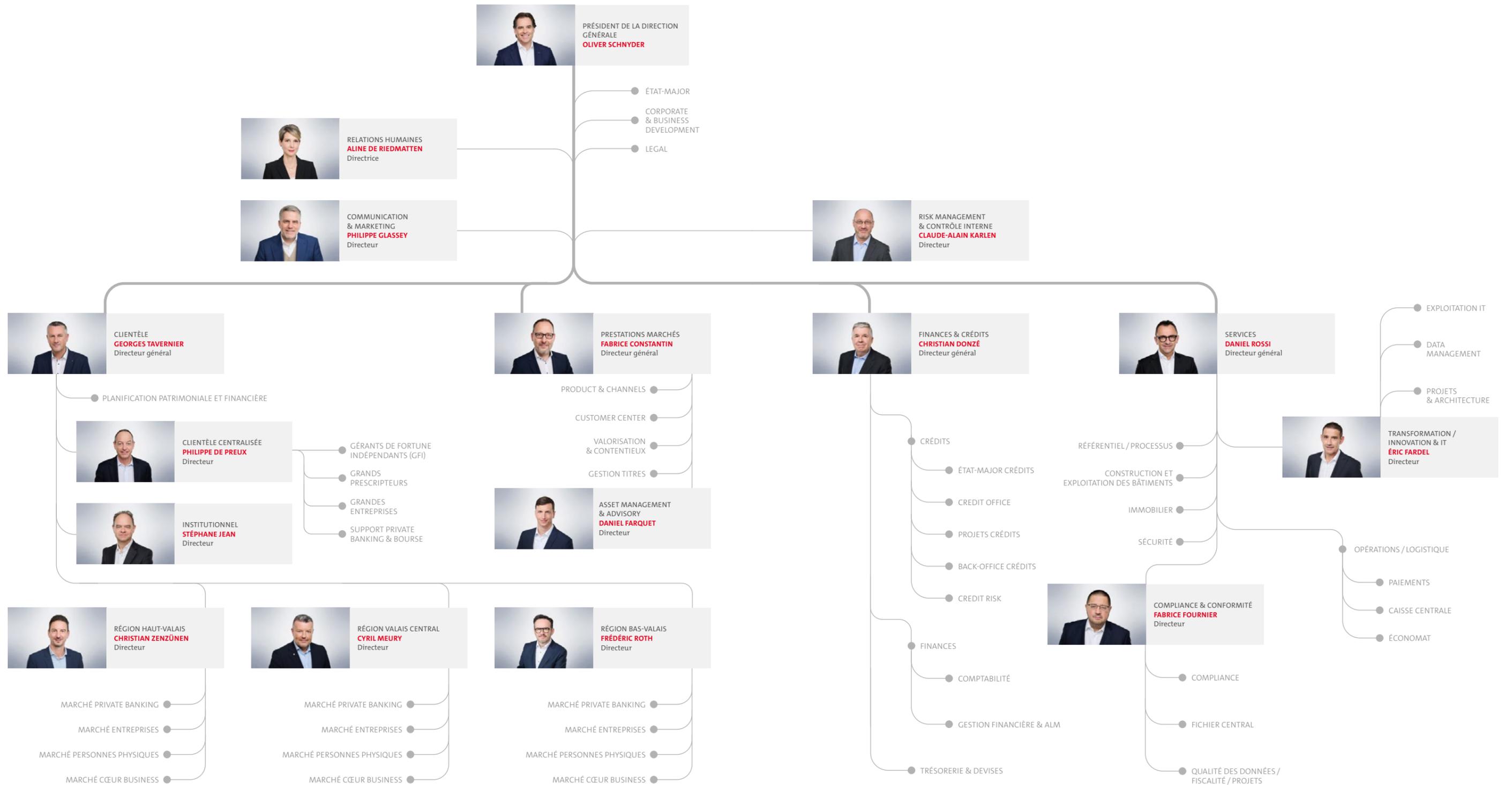
La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVS au 31.12.2024



Structure opérationnelle de la BCVS

au 31.12.2024



Conseil d'administration au 31.12.2024



PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président



GABRIEL DÉCAILLET
Vice-président



JEAN-ALBERT FERREZ
Secrétaire



GÉRALDINE GRANGES GUENOT
Membre



PATRICK HÉRITIER
Membre



PASCAL INDERMITTE
Membre



EDGAR JEITZINER
Membre



SERGE MÉTRALLER
Membre



ANJA WYDEN GUELPA
Membre

Membres du Conseil d'administration

	Pierre-Alain Grichting 24 septembre 1967	Gabriel Décaillet 23 mai 1962
Fonction	Président	Vice-président
Membre comité	Comité stratégie, transformation digitale et innovation	Comité de rémunération et de nomination (président)
Premier mandat	2017	2013
Échéance du mandat	2025	2025
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon ; Formation en finance, ATAG, Lausanne ; Cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne ; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich ; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Lausanne
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution (2000-2007) ; Directeur pour le Valais d'une grande banque suisse (2007-2013) ; Président de l'Association Valaisanne des Banques (2012-2013) ; Président du Conseil d'administration auprès d'une grande entreprise viticole valaisanne (2013-2018)	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais (1987-1990) ; Fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais (1991-2001) ; Fonctions de cadre (2001-2005) puis de direction d'un centre patronal valaisan (dès 2005)
Activité actuelle	Entrepreneur	Directeur du Bureau des Métiers, Sion

Aucun membre du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2024 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVS.
Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques.

Jean-Albert Ferrez

26 mars 1971

Géraldine Granges Guenot

31 août 1975

Patrick Héritier

20 avril 1964

Secrétaire

Membre

Membre

Comité stratégie, transformation digitale et innovation (président)

Comité de rémunération et de nomination

Comité de rémunération et de nomination

2017

2022

2021

2025

2025

2025

Suisse

Suisse

Suisse

Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ;
Certification Académie des Administrateurs (ACAD) ;
Formations en finance et en gouvernance, IMD, Lausanne

MMBA-CAS en management entrepreneurial, Paudex ;
Formation d'experte pour les examens de formation en horticulture / floriculture, Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISFPF) ;
Formation pour certification d'exploitation Biologique, Châteauneuf ;
Formation complète en horticulture puis formation d'ingénieure agronome, Genève

Formation de pilote de chasse et de pilote de ligne ;
Formation en Management et en affaires (Executive MBA) ;
CAS d'administrateur, Université de Berne

Assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne (1995-2001) ;
Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, Martigny (2001-2012) ;
Directeur général Énergies Sion Région, Sion (2012-2017)

Membre de la direction de l'établissement horticole Michel Granges-Fraseren (2000-2011) ;
Création et développement de l'exploitation horticole Géraldine Granges Guenot BIO puis transfert de propriété de la société à Biojardins (2003-2011) ;
CEO de l'établissement horticole Géraldine Granges Guenot (2012-2023) ;
CEO de Swissfleurs Diffusion SA (depuis 2011)

Pilote dans les forces aériennes Suisses et auprès de Swissair AG (1985-2014) ;
Diverses fonctions de direction auprès de banques privées suisses (depuis 1997)

Administrateur indépendant

CEO Swissfleurs Diffusion SA

Vice-président du Conseil d'administration de Probus Pleion Suisse SA

Pascal Indermitte

11 août 1974

Edgar Jeitziner

30 novembre 1958

Fonction	Membre	Membre
Membre comité	Comité d'audit et risques (président)	Comité d'audit et risques
Premier mandat	2014	2021
Échéance du mandat	2025	2025
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège	Expert-comptable diplômé
Parcours professionnel	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ; Membre de la Direction générale d'APROA AG, Viège (depuis 2005)	Poste de Direction auprès de diverses banques (depuis 1987) ; Membre de la Direction générale d'une banque cantonale (2002-2011) ; Président de la Direction générale d'une banque cantonale (2012-2020)
Activité actuelle	Président de la direction du groupe BPT, Viège	Administrateur indépendant

Serge Métrailler

2 mars 1967

Anja Wyden Guelpa

22 février 1973

Membre

Membre

Comité d'audit et risques

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

2021

2021

2025

2025

Suisse

Suisse

Licence en droit « cum laude »
à l'Université de Berne ;
Diplôme de notaire ;
Brevet d'avocat

Licence en sciences politiques
et master en administration publique
de l'Université de Genève ;
Executive leadership coach certifié ;
Formations continues et certifications
en matière de digitalisation, gouvernance,
finance, coaching et ESG des universités IMD,
Standford, St. Gall, INSEAD et CTI

Étude de notaire en l'étude de Me Serge
Métrailler (1993-1995) ;
Secrétaire général de l'Association
valaisanne des entreprises de carrelages
(AVEC) (1996-2015) ;
Secrétaire général de constructionvalais
(2003-2017) ;
Secrétaire général du fonds paritaire
du secteur principal de la construction
(depuis 1996) ;
Secrétaire patronal et membre
de la direction, secrétaire général puis
Directeur de l'Association valaisanne
des entrepreneurs (AVE) (depuis 1996)

Cheffe de projet des projets pilotes au
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
(1998-2001) ;
Consultante chez IBM (2001-2003) ;
Vice-directrice puis Directrice générale
des affaires sociales au Canton de Genève
(2003-2009) ;
Chancelière d'État du Canton de Genève
(2009-2018)

Directeur de l'Association Valaisanne
des Entrepreneurs (AVE)

CEO de civicLab Sàrl ;
Chargée de cours à l'Université de Lausanne

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting

Gabriel Décaillet

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

- Victor & Armand Zwissig SA, Sierre
- Praz SA, Sierre

Membre du Conseil d'administration

- PAG Holding SA, Sierre
- Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus
Sierre-Montana-Crans (SMC) SA,
Crans-Montana
- PAG Immobilien AG, Naters
- Grichting Volken Immobilien AG, Naters
- Recovis SA, Saillon
- Recovis Immobilier SA, Saillon
- vg invest ag, Visp
- BHL Béton SA, Sion

Associé et Gérant

PAG Consulting Sàrl, Naters

Directeur

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat
du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur
des métiers de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat
du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS
professionnelle, Sion

Secrétaire général

Caisse de retraite anticipée du second
œuvre romand, (RESOR), Sion

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Château de Villa, Sierre

Membre du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque Cantonale
du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion
- Caisse de retraite et de prévoyance du
personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROPA, Lausanne
- Prisma Fondation suisse d'investissement,
Morges

Mandats politiques

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
Téléverbier SA, Val de Bagnes

Vice-président du Conseil d'administration
BlueArk Entremont SA, Le Châble

Membre du Conseil d'administration

- Télé-Thyon SA, Vex
- T-One SA, Riddes
- T-Resort SA, Bagnes
- Les 4 Vallées SA, Nendaz
- TechnoArk SA, Sierre
- IdeArk SA, Martigny
- Spark Sport & Performance SA, Sion
- Techno-pôle Sierre SA, Sierre
- Techno-pôle Antarès SA, Sierre
- Air-Glacières SA, Sion

Président des associés
Jaferval Sàrl, Sion

Géraldine Granges Guenot

Directrice
Swissfleurs Diffusion SA, Fully

Patrick Héritier

Vice-président du Conseil d'administration
Probus Pleion Suisse SA, Genève

Membre du Conseil d'administration
Probus Pleion Holding SA, Genève

Président du comité

- Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion
- Association du Rallye International du Valais, Sion

Membre du comité
Valais/Wallis Promotion, Sion

Président du Conseil de fondation
Fondation The Ark, Sion

Vice-président du Conseil de fondation
Fondation du Verbier Festival,
Val de Bagnes

Membre du Conseil de fondation
Caisse de retraite de Pleion SA
et sociétés affiliées, Sion

Conseillère communale puis
vice-présidente, Commune de Fully

**Membre du Conseil
d'administration**

Pascal Indermitte

Edgar Jeitziner

**Fonctions au sein d'organes
de direction et de
surveillance d'entreprises**

Président du Conseil d'administration

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège
- Hotel Fafleralp AG, Blatten

Membre du Conseil d'administration

Menzel Kieferorthopädie AG, Thoune

Chef de la succursale

COGEIS SPA Quincinetto (IT),
succursale de Viège

**Fonctions permanentes de
direction ou de conseil au
sein de groupes d'intérêts**

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance
du personnel de la Banque Cantonale
du Valais, Sion

**Mandats
politiques**

Serge Métrailler

Secrétaire général adjoint

Commission professionnelle paritaire
du secteur principal de la construction
du canton du Valais, Sion

Directeur

AVEmploi SA, placement temporaire
pour le secteur principal
de la construction, Sion

Anja Wyden Guelpa

Membre du Conseil d'administration

Allreal Holding AG, Baar

Membre du Conseil d'administration de la coopérative

Mobilière Suisse Société Coopérative,
Berne

Membre du comité

Digitalswitzerland, Zurich

Membre du Conseil de fondation

- Caisse de pension de la Construction
du Valais (CPCV), Sion
- Fondation Sion Violon Musique, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Swiss Digital Initiative, Genève
- Fondation du Centre d'art contemporain, Genève

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres au sens de l'article 12 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais (LBCVS).

Selon l'article 14 de la LBCVS, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans ; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique « Composition du Conseil d'administration » sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat. Les Statuts ne comportent pas de règles statutaires concernant le nombre de fonctions admises pour les membres du Conseil d'administration ; la disponibilité des membres du CA est revue annuellement.

Selon l'article 21 al. 1, 2 et 3 des Statuts de la Banque, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du Président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections au moyen d'un système de vote électronique. En cas d'indisponibilité du système de vote électronique, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert ; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le Président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent 0,5% au moins du capital-actions ou des voix.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue en fonction des critères précités de durée de mandat.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la LBCVS, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit, dans des principes directeurs, la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Griching. Gabriel Décaillet assume la fonction de vice-président. Jean-Albert Ferrez assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Géraldine Granges Guenot, Patrick Héritier, Pascal Indermitte, Edgar Jeitziner, Serge Métrailler et Anja Wyden Guelpa.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui

soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique « Comités du Conseil d'administration »).

MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, son président et son vice-président.

Selon son Règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le Président de la Direction générale et, le cas échéant, le ou les collaborateurs que celui-ci mandate, assistent à la séance avec voix consultative.

Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Lorsqu'un membre se récusé, il est considéré comme non présent. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

En 2024, le CA s'est réuni en séance plénière ordinaire à dix reprises, ainsi qu'à une conférence téléphonique. Les séances plénières ordinaires se déroulent en principe sur une demi-journée. En outre, il a participé à deux séminaires, dont un séminaire stratégique extra-muros de deux jours et un séminaire budget d'une demi-journée. Lors des deux jours de séminaire extra-muros, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment la stratégie de la Banque, les relations humaines, les ressources financières et informatiques ainsi que la gestion des risques.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés, de son mode de travail et de son fonctionnement. De plus, les comités rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

Compétences

Les articles 24 et 30 des Statuts et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des Statuts, le Conseil d'administration dispose notamment des compétences inaliénables suivantes :

- Il élabore les statuts soumis à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi que leurs modifications, et veille à leur application.
- Il veille à l'application de la loi, des statuts et des règlements, ainsi qu'à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale.
- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).

- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il fixe le droit et le mode de signature.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il nomme le Président et les membres de la Direction générale.
- Il désigne la société d'audit prudentiel.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels qui se composent du bilan, du compte de résultat, de l'état des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice résultant du bilan.
- Il adopte la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.
- Il est informé par la Direction générale sur la marche de l'établissement et les faits principaux intéressant la gestion.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des Statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il propose à l'Assemblée générale l'ouverture du capital au public et toutes augmentations de capital.
- Il procède aux communications de sa compétence à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et à l'organe de révision selon le Code des obligations conformément aux dispositions en vigueur.
- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque.
- Il décide de la création et / ou suppression de divisions, ainsi que des compétences de niveau Direction générale.
- Il approuve la charte du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.
- Il détermine le profil d'exigences de ses membres, de son Président et des membres de ses comités.
- Il nomme son Secrétaire, qui n'appartient pas nécessairement au Conseil d'administration.
- Il nomme les membres et les présidents des comités du Conseil d'administration.
- Il fixe la rémunération de ses membres.
- Il édicte la charte d'entreprise et le code de conduite et détermine la stratégie commerciale.
- Il adopte la planification des fonds propres.
- Il adopte la politique des risques et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.
- Il décide de la création et de la suppression de succursales et d'autres points de vente.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il approuve et adopte le rapport de gestion, le budget annuel, et les comptes intermédiaires.
- Il approuve les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en œuvre par la Banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication – banques ».
- Il approuve la directive fixant les objets et la fréquence des informations.

- Il prend les décisions prévues selon le tableau des compétences et par les règlements de la Banque.
- Il approuve la politique des ressources humaines et la politique de rémunération.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du Contrôle des risques (CRO – Chief Risk Officer), du Chief Compliance Officer (CCO) et du Responsable de la Révision interne (ci-après l'Audit interne selon l'appellation professionnelle en vigueur).
- Il nomme le Chief Risk Officer et le Chief Compliance Officer.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne et approuve les « Principes de rémunération du personnel de l'Audit interne ».

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées précédemment, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion.

La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 12 du Règlement d'organisation et de Gestion de la BCVS. Ses principales attributions sont :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de maison de titres ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration de la Politique de risque et principes de gestion des risques, approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle propose et met en œuvre la stratégie commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les directives et processus nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore le business plan, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Pour ce qui concerne l'acceptation d'autres mandats, les membres de la Direction générale sont soumis aux dispositions prévues dans le règlement des Relations humaines à l'instar des autres collaborateurs de la Banque.

Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'administration

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en comités.

À fin 2024, les comités permanents s'intitulent Comité d'audit et risques, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégie, transformation digitale et innovation.

Ces comités n'ont pas de compétence propre. Ils formulent des préavis et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les comités se composent de trois ou quatre membres du Conseil d'administration désignés pour un mandat de deux ans et rééligibles. Le Conseil d'administration nomme les présidents des comités.

Les comités se réunissent chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. En plus du Président de la Direction générale, les comités peuvent inviter à leurs séances, avec voix consultative, tous les collaborateurs qu'ils jugent utiles. Un procès-verbal des séances des comités est tenu.

En sus des activités des comités, mentionnées ci-après, le Conseil d'administration peut en tout temps leur confier des missions ponctuelles. Si cela leur paraît indiqué, les Comités peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions d'études dans des domaines qu'ils jugent importants.

Les présidents des comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Comité d'audit et risques

Le Comité d'audit et risques remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET PRUDENTIELS ET DE L'INTÉGRITÉ DES BOUCLEMENTS FINANCIERS

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucléments comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le Réviseur responsable et le Responsable de l'Audit interne.
- Il examine les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en oeuvre par la Banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques ».
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le Rapport de gestion.

RISQUES

- Il examine la planification des fonds propres et des liquidités.
- Il discute et évalue annuellement la Politique de risque et principes de gestion des risques et ses annexes.
- Il surveille la mise en oeuvre des stratégies de risque sur la base des rapports sur les différents aspects de la Politique de risque et principes de gestion des risques.
- Il examine le rapport annuel établi par le Chief Risk Officer sur l'évolution du profil de risque de la Banque et son activité.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

- Il surveille et évalue l'efficacité du système de contrôle interne.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Compliance. Il est informé par le rapport annuel du Chief Compliance Officer de l'évolution du risque de compliance et de l'activité de la fonction Compliance.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE

- Il élabore le Règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports qui lui sont transmis par l'Audit interne, conformément au Règlement de l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le Réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en oeuvre.

À fin 2024, le Comité d'audit et risques est composé de Pascal Indermitte (Président), Edgar Jeitziner et Serge Métrailler ; il s'est réuni à huit reprises, par séance d'une demi-journée.

En principe, le Responsable de l'Audit interne et son Adjoint participent à toutes les séances du Comité d'audit et risques. Pour sa part, la Société d'audit participe à toutes les séances. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

RESSOURCES

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

GOVERNANCE

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

À fin 2024, le Comité de rémunération et de nomination est composé de Gabriel Décaillet (Président), Géraldine Granges Guenot et Patrick Héritier ; il s'est réuni à neuf reprises, par séance d'une demi-journée, dont deux séances extraordinaires.

En principe, le Président de la Direction générale et la Responsable du département Relations humaines participent à toutes les séances du Comité de rémunération et de nomination.

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

STRATÉGIE

- Il préavise le budget et le business plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques, notamment en lien avec la transformation et l'innovation.
- Il s'informe des évolutions technologiques, de la concurrence et des méthodes de développement digital.

À fin 2024, le Comité stratégie, transformation digitale et innovation est composé de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Grichting, et Anja Wyden Guelpa. Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation s'est réuni à huit reprises, par séance d'une demi-journée, dont trois séances extraordinaires.

En principe, le Président de la Direction générale participe à toutes les séances du Comité stratégie, transformation digitale et innovation. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
Mensuelle	- Rapport Financial Management	
Trimestrielle	- Procès-verbal du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt - Rapport Risk Management - Reporting FINMA - Annonces des gros risques - Tableau de bord	
Semestrielle	- Rapport sur les risques opérationnels - Liste des dépassements - Reporting Valorisation et Contentieux - Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne - Inventaire des Rapports et Notes émises par l'Audit interne - Procédures juridiques en cours - Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance - Suivi des projets stratégiques - Évolution des participations - Rapport sur l'évolution et l'évaluation du risque de compliance	- Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 2016/1
Annuelle	- Rapport d'activité de la fonction de Contrôle des risques - Rapport sur l'évaluation du risque de compliance et l'activité de la fonction compliance - Rapport annuel d'activité de l'Audit interne - Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la Société d'audit - Rapport détaillé de l'Organe de révision sur l'audit des comptes statutaires - Rapport d'activité des divisions / marchés - Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne - Analyse des risques et de la stratégie d'audit établis par la Société d'audit - Reporting Business Continuity Management - Stress tests des risques de taux - Stratégie de gestion des risques de taux	- Budget / Business plan / Stratégie des divisions - Politique salariale / rémunération - Planification annuelle de l'Audit interne - Règle compétences (Manuel crédit) - Critères pour le choix des banques et négociants correspondants - Établissement des comptes semestriels, annuels et du Rapport de gestion - Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable - Politique de risque et principes de gestion des risques - Planification des fonds propres - Portefeuilles Nostro (allocation des actifs / limites d'exposition)
Quadriennale		- Politique de crédit - Politique de rémunération - Politique de sécurité du système d'information - Politique de gestion de crise
Selon le besoin	- Diverses tâches	- Charte d'entreprise - Code de conduite - Charte du Conseil d'administration - Politique de Business Continuity Management - Politique des Relations humaines - Politique de prévention et de lutte contre la corruption à la BCVS - Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable - Règlement d'organisation et de gestion - Diverses tâches

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personnes morales comprises).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration s'assure d'une bonne gouvernance. Il exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit et risques, sur la Société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 78.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVS, des actions menées et des résultats obtenus. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

AUDIT INTERNE

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration.

Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit et risques, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances.

L'Audit interne, qui remplit les exigences qualitatives de l'IIA Switzerland, collabore avec la Société d'Audit dans le cadre de sa mission.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 81).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 « Gestion des risques » des comptes annuels (voir pages 106 et suivantes).

Direction générale au 31.12.2024



OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale



FABRICE CONSTANTIN
Directeur général, responsable de la division
prestations marchés



CHRISTIAN DONZÉ
Directeur général, responsable de la division finances &
crédits et remplaçant du Président de la Direction générale



DANIEL ROSSI
Directeur général, responsable de la division services



GEORGES TAVERNIER
Directeur général, responsable de la division clientèle

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des comités au 31.12.2024

Missions principales

Comité Risques

Oliver Schnyder (Président)
Christian Donzé
Daniel Rossi

Assure notamment la cohérence globale avec les objectifs au niveau de la gestion des risques et de la compliance et examine la politique des risques.

Comité Crédits*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Daniel Rossi
Oliver Schnyder
Georges Tavernier

Décide notamment de l'octroi des crédits de sa compétence, conformément au tableau des compétences et préavise les crédits de la compétence de la Direction générale ou du Conseil d'administration.

Comité ALCO (Asset & Liability Committee)*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Georges Tavernier

Décide notamment des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Nostro*

Fabrice Constantin (Président)
Christian Donzé

Décide notamment les directives de gestion des portefeuilles nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Risques opérationnels

Daniel Rossi (Président)
Fabrice Constantin

Coordonne notamment avec la Direction générale l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.

Comité de Diligence*

Daniel Rossi (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment des entrées en relation avec la clientèle à risque accru et à haut risque, décide des annonces au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et surveille les exercices de revues périodiques LBA.

Comité Produits, Services & Innovations*

Fabrice Constantin (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment de la création, de la tarification et de la distribution des produits et services commercialisés et de leurs canaux de distribution.

Comité Marchés

Georges Tavernier (Président)
Fabrice Constantin

Procède notamment à un suivi de la performance de l'activité clientèle et à la mesure des actions marketing.

Comité Stratégique d'investissement*

Fabrice Constantin (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment du positionnement stratégique et tactique de la Banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et conseil.

*Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale

	Oliver Schnyder 13 juin 1975	Fabrice Constantin 22 novembre 1971
Fonction	Président de la Direction générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Docteur en droit de l'Université de Berne ; Brevet d'avocat ; Advanced Executive Program (Swiss Finance Institute)	Marchés financiers et gestion du risque (Université de Neuchâtel) ; Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire ; Modules management / conduite / vente / formation continue ; Brevet fédéral de spécialiste en prévoyance professionnelle ; UNIL - EPFL Certificate of Advanced Studies (CAS) en Management du Changement
Parcours professionnel	Fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland (2004-2006) ; Direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Brigue et Berne (2006-2014)	Parcours professionnel au sein de la BCVS en occupant différents postes dans le domaine des crédits puis successivement organisateur, responsable de projets d'organisation / IT, responsable Portfolio Management et responsable du département Asset Management (depuis 1990)
Activité actuelle	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division prestations marchés
Entrée en fonction	1 ^{er} août 2014 en tant que membre de la Direction générale ; 1 ^{er} janvier 2021 en tant que Président de la Direction générale	1 ^{er} janvier 2021

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

Christian Donzé
25 septembre 1963

Directeur général

Suisse

Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ;
U.S. CPA, expert-comptable américain

Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ;
Conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ;
Différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse (1993-1998), d'une banque privée (1998-2002) ainsi que d'une grande banque étrangère (2002-2014)

Directeur général,
responsable de la division finances & crédits

1^{er} juin 2014

Daniel Rossi
4 juin 1964

Directeur général

Suisse

Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ;
Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique

Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés) (1989 - 1994), informatiques et des services (1994 - 2011) ;
Directeur et responsable département IT de la BCVS (2011-2014)

Directeur général,
responsable de la division services

1^{er} avril 2014

Georges Tavernier
22 décembre 1981

Directeur général

Suisse

Master of Arts, faculté des sciences politiques (Université de Lausanne) ;
Certificate of Advanced Studies (CAS) en économie et politique de la santé (Université de Lausanne / Faculté des HEC) ;
Certificate of Advanced Studies (CAS) en distribution de produits et services financiers en Banque et Finances (Institut supérieur de formation bancaire Genève) ;
Diverses formations et perfectionnement en Management ;
Advanced Management Program en Management et Gouvernance d'Entreprise (4.0)

Différentes fonctions de cadre dans le domaine des assurances (2006-2013) ;
Responsable régional (2013-2018) puis responsable de marché, vice-directeur et membre de la direction élargie auprès d'une grande compagnie d'assurance (2018-2021)

Directeur général,
responsable de la division clientèle

1^{er} février 2021

Autres activités et groupements d'intérêts

Membre de la Direction générale

Oliver Schnyder

Fabrice Constantin

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Membre du Conseil d'administration

Union des Banques Cantonales
Suisse, Bâle

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts

Président du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fondation « Freude herrscht », Berne
- Musikdorf, Ermen

Membre du comité

Association valaisanne des banques (AVB), Sion

Président du Conseil de fondation

- Fondation Libre passage de la
Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Épargne 3 de la
Banque Cantonale du Valais, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance
du personnel de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Membre de la Commission de prévoyance

Caisse commune Groupe Mutuel prévoyance, Sion

Mandats politiques

Les statuts ne comportent pas de règles statutaires concernant le nombre de fonctions admises pour les membres de la Direction générale.

Christian Donzé

Président du Conseil d'administration

Investissements Fonciers SA,
Lausanne

Daniel Rossi

Président du Conseil d'administration

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

Georges Tavernier

Président du Conseil de fondation

Fonds Valaisan de Cautionnement, Sion

Membre du Conseil de fondation

Fondation Carbon Free Valais, Sion

Membre du comité

Chambre immobilière Valais -
Association des propriétaires,
Martigny

Direction élargie au 31.12.2024



PHILIPPE DE PREUX

Directeur, responsable département clientèle centralisée



ALINE DE RIEDMATTEN

Directrice, responsable département relations humaines



ERIC FARDEL

Directeur, responsable département transformation / innovation & IT



FABRICE FOURNIER

Directeur, responsable département compliance & conformité



PHILIPPE GLASSEY

Directeur, responsable département communication & marketing



STÉPHANE JEAN

Directeur, responsable département institutionnel



CLAUDE-ALAIN KARLEN
Directeur, responsable département
risk management & contrôle interne



CYRIL MEURY
Directeur, responsable région Valais central



FRÉDÉRIC ROTH
Directeur, responsable région Bas-Valais



CHRISTIAN ZENZÜNEN
Directeur, responsable région Haut-Valais

Audit interne

au 31.12.2024



STEFAN ZIMMERMANN
Responsable de l'Audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVS vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicables au sein de la Banque.

Principes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Conseil d'administration tient notamment compte des responsabilités en lien avec les compétences requises dans le mandat confié lequel requiert un très fort engagement. La rémunération se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Aucune rémunération variable n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit permettre de s'assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVS entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle prenant en compte l'évolution des effectifs et basé sur l'atteinte d'objectifs globaux fixés sur les indicateurs de performance suivants: l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, l'évolution du ratio « Cost / Income », l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier1 + Tier2) et l'évolution du taux de défaut de crédit.

CADRES ET COLLABORATEURS

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale selon les principes définis au niveau de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). (voir www.bcvs.ch/rapport-rse2024).

Composantes de la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes. Elle est versée à hauteur de 15% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces.

S'agissant des frais de représentation, les membres du Conseil d'administration sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres du Conseil d'administration adhèrent à un plan de prévoyance spécifique de la caisse de retraite.

DIRECTION GÉNÉRALE, CADRES ET COLLABORATEURS

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 49,8% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée à 25% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVS est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Tous les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir 60 actions à un cours préférentiel fixé par la Direction générale. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et le Responsable de l'Audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance surobligatoire financé par la Banque selon l'annexe 8.13 des comptes annuels.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de fidélité (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Une prime est octroyée l'année de la retraite sous la forme de 25 jours de vacances.

Compétences et processus de fixation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération due à ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Il détermine le montant global des rémunérations versées à la Direction générale dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels.

Le Comité de rémunération et de nomination fixe, évalue les objectifs, définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

CADRES ET COLLABORATEURS

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Aucune disposition n'existe en la matière.

RÈGLES STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 19 des Statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des Statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié du capital-actions ou des voix est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours ; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des Statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

ARTICLE 15 DES STATUTS – CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire « d'opting-out » ou « opting-up » fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice dans un lieu situé dans le canton.

ARTICLE 16 DES STATUTS – CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble cinq pour cent au moins du capital-actions ou des voix en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² L'Organe de révision peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

ARTICLE 17 DES STATUTS – ORDRE DU JOUR

³ Au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant 0,5% au moins du capital-actions ou des voix, peuvent requérir auprès du Conseil d'administration, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions, accompagnés d'une motivation succincte ; ces derniers seront communiqués aux actionnaires dans la convocation à l'Assemblée générale.

Inscriptions au registre des actions

ARTICLE 12 DES STATUTS – REGISTRE DES ACTIONS

¹ La Banque tient un registre des actions nominatives.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et / ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 26 avril 2024 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations Deloitte SA. Le Conseil d'administration a également désigné Deloitte SA comme Société d'audit au sens de la LFINMA et de la Loi sur les banques (LB) pour l'exercice 2024.

Sandro Schönenberger, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, assume la fonction de réviseur responsable, à compter de l'exercice 2024.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires de la Société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la Société d'audit pour l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 325'507.50.

Honoraires de la Société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 72'583.55 (examen limité du rapport RSE et évaluation de l'état des contrôles et obligations QI et FATCA). Par ailleurs, les honoraires de la société Deloitte Tax Reporting Services SA concernant les frais de production des relevés fiscaux étrangers s'élèvent à CHF 91'834.70 et sont relatifs à l'année 2023, la relation ayant été clôturée en 2024.

Instruments d'information sur la Société d'audit

La Société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la Société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la Société d'audit. Le Comité d'audit et risques qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la Société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La Société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit et risques.

Durant l'exercice 2024, la Société d'audit a pris part à huit réunions du Comité d'audit et risques. Elle a participé à une séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. La publication du Rapport de gestion, du Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable, des résultats annuels et semestriels constituent les canaux d'information centraux. Ces communications sont soumises à l'annonce événementielle selon l'art. 53 du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires: actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVS est également soumise à la Directive SIX concernant la publicité événementielle (DPE). Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre de faits ayant une influence sur les cours. Elle a pour but de garantir que le

public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVS fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance de faits ayant une influence sur le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch), la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits ayant une influence sur les cours. Cette newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

La Banque est présente sur les principaux réseaux sociaux et diffuse des informations relatives à ses activités.

Périodes de blocage du négoce

Les périodes générales de blocage du négoce de l'action BCVS sont comprises entre la date de communication des résultats (semestriel et annuel) prévisionnels aux organes et la date suivant la publication des résultats.

Pendant cette période, il est interdit à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux personnes ayant accès à des informations d'initiés de faire le négoce de l'action BCVS, à l'exception du plan de participation. Le cercle des personnes concernées peut être élargi sur décision de la Direction générale. L'activité de Market Making sur le titre BCVS se poursuit normalement.

Le Président de la Direction générale peut ordonner des périodes de blocage exceptionnelles.

Publications

RAPPORT DE GESTION

Dans son Rapport de gestion, la Banque donne le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le Rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Banque (www.bcvs.ch), au siège social et lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) & DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque publie chaque année un rapport dédié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable. Les éléments relatifs à son impact sur son environnement et ses labels y sont détaillés. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet (www.bcvs.ch/rapport-rse2024).

LETTRES AUX ACTIONNAIRES

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars / avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet / août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVS.

EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

Cette publication contient notamment des informations quantitatives en matière de fonds propres, de liquidités et de risque de taux ainsi que des informations qualitatives relatives à l'approche de la BCVS en matière de gestion des risques, détaillée par catégorie de risque (risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels). Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Banque (www.bcvs.ch).

Manifestations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 17 des Statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires sont convoqués par lettre ou par voie électronique.

L'Assemblée générale ordinaire 2025 se déroulera au CERM à Martigny le 17 avril 2025 à 11 heures.

Site Internet

WWW.BCVS.CH

La rubrique « Gouvernance d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations et le Procès-verbal de l'Assemblée générale 2024. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque, de même que s'inscrire à la newsletter.

Le chemin d'accès est le suivant :

www.bcvs.ch/gouvernance-dentreprise

Adresse de contact

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE :

PHILIPPE GLASSEY

Responsable communication & marketing

Téléphone +41 (58) 324 60 32
Courriel presse@bcvs.ch
Adresse postale Place des Cèdres 8
1950 Sion

Agenda

17 AVRIL 2025

Assemblée générale ordinaire au CERM à Martigny

22 JUILLET 2025

Publication des résultats semestriels 2025

24 FÉVRIER 2026

Publication des résultats annuels 2025

26 MARS 2026

Publication du rapport de gestion 2025

24 AVRIL 2026

Assemblée générale ordinaire au CERM à Martigny



Rapport financier

96	Évolution du bilan
97	Évolution du compte de résultat
98	Comptes annuels
98	Bilan
99	Compte de résultat
100	Présentation du tableau des flux de trésorerie
101	Présentation de l'état des capitaux propres
102	Annexe aux comptes annuels
132	Proposition du Conseil d'administration
133	Rapport de l'organe de révision
136	Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

Évolution du bilan

La somme du bilan progresse de 3,7% durant l'exercice 2024, soit CHF 750,7 millions, pour atteindre CHF 20,9 milliards.

ACTIF

Le poste de *liquidités*, principalement constitué d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS), s'élève à CHF 3,1 milliards. Au quatrième trimestre, le ratio de liquidités à court terme (LCR) se situe en-dessus du minimum réglementaire de 100%, avec une moyenne des données mensuelles de 156,2%.

Les *avances à la clientèle* sont en hausse de CHF 662,8 millions (+4,5%) et s'élèvent à CHF 15,5 milliards, dans un marché hypothécaire dynamique et très concurrentiel. Les *créances hypothécaires* enregistrent une croissance de CHF 623,6 millions (+4,9%), et les *créances sur la clientèle* augmentent de CHF 39,2 millions (+1,8%) pour atteindre CHF 2,2 milliards.

Les *immobilisations financières* totalisent CHF 1,5 milliard (+3,4%).

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, se montent à CHF 116 millions. Des investissements nets de CHF 19 millions, ainsi que des amortissements de CHF 12,4 millions ont été enregistrés dans cette rubrique.

PASSIF

Les *fonds de la clientèle* progressent de CHF 434,9 millions (+3,7%) pour dépasser le seuil de CHF 12 milliards. Autres sources de refinancement, les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont augmenté de CHF 606 millions pour s'établir à CHF 5,4 milliards. Les *provisions* totalisent CHF 11,2 millions (-8,4%).

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) poursuit le renforcement de ses fonds propres pouvant être pris en compte, en les augmentant de CHF 73,3 millions pour atteindre CHF 1,6 milliard, après répartition du bénéfice. Le *capital social* ainsi que la *réserve légale issue du capital* restent inchangés, s'élevant à CHF 158 millions, respectivement CHF 145,3 millions. La *réserve légale issue du bénéfice* se monte à CHF 582,8 millions. Quant aux *réserves pour risques bancaires généraux*, elles atteignent CHF 680,8 millions, en augmentation de CHF 45 millions (+7,1%).

Évolution du compte de résultat

La BCVS réalise un excellent exercice 2024, dans la lignée du résultat record de l'an dernier.

En réponse aux différentes décisions de la politique monétaire de la BNS durant ces 24 derniers mois, la Banque a adapté de façon dynamique la gestion de son bilan. Ainsi, le *produit des intérêts* s'élève à CHF 359,1 millions (+5,1%), porté par le développement des affaires hypothécaires et des revenus liés aux immobilisations financières.

Les *charges d'intérêts* atteignent CHF 136,5 millions, en hausse de 26,4%. Cette progression traduit l'évolution positive de la rémunération des fonds offerte à notre clientèle (CHF +16,1 millions) et l'augmentation du coût des opérations de refinancement.

Le *résultat net des opérations d'intérêts* se monte à CHF 225,6 millions (-0,8%).

Deuxième source de revenus de la Banque, le *résultat des opérations de commissions et des prestations de service* progresse de CHF 2,1 millions (+4,6%) pour s'établir à CHF 48,5 millions.

Les *autres résultats ordinaires* s'établissent à CHF 3,7 millions, en diminution de CHF 1,3 million.

Les *charges d'exploitation* restent stables à CHF 128,3 millions (+0,7%). Les *charges du personnel* se maintiennent à CHF 84 millions, tandis que les *autres charges d'exploitation* se montent à CHF 44,3 millions (+2,4%). Ce montant inclut la rémunération de la garantie de l'État de CHF 5 millions. Conformément à sa stratégie, la BCVS poursuit ses investissements dans la responsabilité entrepreneuriale et la digitalisation, en adéquation avec les besoins de sa clientèle.

Le *Cost / Income ratio* avant amortissements s'établit ainsi à 43,5%, démontrant une gestion efficiente.

Les *corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 12,4 millions, en augmentation de CHF 0,7 million.

Le *résultat opérationnel* se contracte légèrement, se montant à CHF 154,1 millions (-1,6%).

Le *bénéfice net* de l'exercice atteint CHF 90,5 millions, en augmentation de 0,1%, après l'attribution de CHF 45 millions aux *réserves pour risques bancaires généraux*.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 17 avril 2025 de distribuer CHF 63,2 millions à ses actionnaires, soit un dividende en hausse de 15 centimes pour atteindre CHF 4.– par action.

La bonne performance réalisée par la BCVS bénéficiera aussi aux collectivités publiques. Sa contribution sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État totalise CHF 67,8 millions, en progression de CHF 1,7 million.

Une reprise de l'économie mondiale devrait se dessiner en 2025. Selon les prévisions du centre de recherche économique KOF de l'ETH Zurich, une croissance économique de 1,4% est attendue en Suisse. La tendance à la normalisation de l'inflation devrait se poursuivre.

Comme la BNS a fortement assoupli sa politique monétaire, sa marge de manœuvre semble désormais plus limitée. Dans ce contexte, et compte tenu des incertitudes pouvant impacter les marchés financiers, la BCVS anticipe une pression sur ses résultats, qui devraient toutefois se maintenir à des niveaux élevés.

Bilan en milliers de francs

Actifs	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		3'145'463	3'066'455
Créances sur les banques		413'552	466'084
Créances résultant d'opérations de financement de titres	8.1	0	0
Créances sur la clientèle	8.2	2'209'934	2'170'772
Créances hypothécaires	8.2	13'306'485	12'682'855
Opérations de négoce	8.3	357	810
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8.4	71'840	139'686
Immobilisations financières	8.5	1'470'996	1'422'174
Comptes de régularisation		24'774	27'029
Participations	8.6, 8.7	19'541	19'541
Immobilisations corporelles	8.8	116'038	109'407
Autres actifs	8.10	80'796	4'283
Total des actifs		20'859'774	20'109'096

Total des créances subordonnées		0	0
- dont avec obligation de conversion et /ou abandon de créance		0	0

Passifs	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Engagements envers les banques		1'299'079	1'420'829
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	8.1	200'000	410'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		12'013'783	11'605'608
Engagements résultant d'opérations de négoce	8.3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8.4	134'275	103'424
Obligations de caisse		73'009	46'238
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8.15	5'399'000	4'793'000
Comptes de régularisation		72'348	76'303
Autres passifs	8.10	12'835	72'902
Provisions	8.16	11'230	12'265
Réserves pour risques bancaires généraux	8.16	680'811	635'811
Capital social	8.17, 8.20	158'000	158'000
Réserve légale issue du capital		145'319	145'319
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'168	3'168
Réserve légale issue du bénéfice		582'804	552'527
Propres parts du capital (poste négatif)	8.21	-13'209	-13'580
Bénéfice reporté		19	86
Bénéfice (résultat de la période)		90'470	90'363
Total des passifs		20'859'774	20'109'096

Total des engagements subordonnés		0	0
- dont avec obligation de conversion et /ou abandon de créance		0	0

Opérations hors bilan	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Engagements conditionnels	8.2, 9.1	21'103	22'004
Engagements irrévocables	8.2	321'602	307'151
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8.2	51'785	51'785

Compte de résultat en milliers de francs

Résultat des opérations d'intérêts	Annexes	2024	2023
Produit des intérêts et des escomptes	10.2	340'023	331'371 *
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		19'098	10'256
Charges d'intérêts	10.2	-136'460	-107'917 *
Résultat brut des opérations d'intérêts		222'661	233'711 *
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	8.16	2'983	-6'168
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		225'644	227'543 *
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		36'167	33'189
Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'951	1'939
Produit des commissions sur les autres prestations de service		19'201	19'266
Charges de commissions		-8'845	-8'070
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		48'474	46'325
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	10.1	16'926	17'853 *
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		706	1'279
Produit des participations		2'921	2'884
Résultat des immeubles		766	757
Autres produits ordinaires		0	309
Autres charges ordinaires		-656	-200
Sous-total Autres résultats ordinaires		3'737	5'029
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	10.3	-83'962	-84'152
Autres charges d'exploitation	10.4	-44'293	-43'266
- dont rémunération de la garantie de l'État		-4'954	-4'678
Sous-total Charges d'exploitation		-128'255	-127'418
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	8.6, 8.8, 8.9	-12'415	-11'714
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8.16	-17	-990
Résultat opérationnel		154'094	156'628
Produits extraordinaires	10.5	10	629
Charges extraordinaires	10.5	0	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	8.16, 10.5	-45'000	-48'000
Impôts	10.8	-18'634	-18'894
Bénéfice (résultat de la période)		90'470	90'363

*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés. Les modifications des principes de comptabilisation sont disponibles à l'annexe 2.2.

Présentation du tableau des flux de trésorerie en milliers de francs

Flux de fonds du résultat opérationnel (Financement interne)

	2024			2023		
	Sources	Emplois	Solde	Sources	Emplois	Solde
Résultat de la période	90'470			90'363		
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	45'000			48'000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12'415			11'714	482	
Provisions et autres corrections de valeur	878	2'170		2'758	1'303	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	12'516	12'781		22'403	19'644	
Comptes de régularisation actifs	2'255				10'598	
Comptes de régularisation passifs		3'955		20'129		
Dividende de l'exercice précédent		60'830			56'090	
Solde	163'534	79'736	83'798	195'367	88'117	107'250

Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres

Capital-actions						
Ecritures par les réserves	677			923		
Modification des propres titres de participation	7'553	7'181		10'995	12'057	
Solde	8'230	7'181	1'049	11'918	12'057	-139

Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Participations					901	
Immeubles	283	5'496		381	2'452	
Autres immobilisations corporelles		13'832			9'217	
Solde	283	19'328	-19'045	381	12'570	-12'189

Flux de fonds de l'activité bancaire

Opérations à moyen et long terme (> 1 an)

Engagements envers les banques					200'000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		53'910			1'881	
Obligations de caisse	18'256			23'680		
Emprunts	510'000			290'000		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	96'000			157'000		
Autres engagements		60'067			108'046	
Créances sur les banques		20'000		55'000		
Créances sur la clientèle	161'897			79'319		
Créances hypothécaires		627'618			330'603	
Immobilisations financières		413'237			258'514	
Autres créances		76'513			1'021	

Opérations à court terme

Engagements envers les banques		121'750			161'219	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		210'000		410'000		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	462'085			260'987		
Obligations de caisse	8'515			5'805		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	30'851			15'316		
Créances sur les banques	72'532				33'133	
Créances résultant d'opérations de financement de titres				88'000		
Créances sur la clientèle		196'550			183'705	
Opérations de négoce	454				211	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	67'846			103'485		
Immobilisations financières	364'416				374'372	

Liquidités

Liquidités		79'007		69'191		
Solde	1'792'852	1'858'652	-65'800	1'557'783	1'652'705	-94'922

Présentation de l'état des capitaux propres en milliers de francs

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	145'319	552'527	635'811	86	-13'580	90'363	1'568'526
Augmentation / réduction du capital								0
Autres apports / injections								0
Acquisition de propres parts du capital						-7'181		-7'181
Aliénation de propres parts du capital						7'553		7'553
Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			151					151
Dividendes et autres distributions			526				-60'830	-60'304
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				45'000				45'000
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			29'600		-67		-29'533	0
Bénéfice (résultat de la période)							90'470	90'470
Capitaux propres à la fin de la période de référence	158'000	145'319	582'804	680'811	19	-13'209	90'470	1'644'214

Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Valais désignée ci-après par le terme « Banque » est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991. L'État du Valais garantit l'ensemble des engagements de la Banque.

Sa raison sociale exacte est « Banque Cantonale du Valais », respectivement en allemand « Walliser Kantonalbank ».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques (« LB ») et son ordonnance (« OB »), à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (« OEPC-FINMA ») et sa circulaire d'application (circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques »).

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

Les chiffres mentionnés dans les comptes annuels sont arrondis individuellement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont la Banque peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous

les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

Les compensations entre actifs et passifs ainsi qu'entre charges et produits sont en principe interdites.

La compensation entre actifs et passifs est limitée aux cas suivants :

- Les créances et les engagements
 - qui découlent d'opérations de même nature avec la même contrepartie,
 - qui ont la même échéance ou, dont l'échéance de la créance est antérieure à celles des engagements correspondants,
 - qui sont libellés dans la même monnaie, et
 - qui ne peuvent entraîner aucun risque de contrepartie ni à la date du bilan, ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées.

- Les adaptations de valeur positives avec les adaptations de valeur négatives qui sont saisies dans le compte de compensation, sans incidence sur le compte de résultat.
- Les propres titres de créance et obligations de caisse acquis qui sont compensés avec les passifs correspondants.
- Les corrections de valeur qui sont compensées avec les actifs correspondants.
- Les sous-participations aux prêts accordés en tant que banque chef de file qui sont compensées avec la créance principale.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations et transactions.
- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Le résultat de refinancement des opérations de négoce avec la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Les actifs sont en règle générale portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements ou des corrections de valeur, et les engagements à leur valeur nominale, pour autant que les principes

de comptabilisation et d'évaluation suivants relatifs à des positions spécifiques ne contiennent pas de dispositions divergentes.

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise ou de prise en pension (« *repurchase* » et « *reverse repurchase* ») et d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres (« *securities lending* » et « *securities borrowing* »). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés.

L'aliénation subséquente des titres reçus est saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Les méthodes appliquées pour identifier le risque de défaillance des créances compromises et les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

OBLIGATIONS DE CAISSE, EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les positions en propres emprunts obligataires sont portées en déduction de cette rubrique.

L'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les « Comptes de régularisation » et réparti sur la durée (*accrual method*) dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les positions de négoce sont gérées dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation. Si une évaluation à la juste valeur n'est pas possible, le principe de la valeur la plus basse est appliqué.

Sont enregistrés dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » les gains et pertes de cours réalisés et non réalisés résultant de l'évaluation des positions de négoce, le coût de

refinancement des titres et des instruments de négoce, les erreurs liées à l'activité de négoce ainsi que le produit des opérations du marché primaire.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Le point 6 décrit la « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change.

Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Lors d'une vente anticipée d'un instrument de couverture de taux, les bénéfices et pertes réalisés sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Opérations pour le compte des clients

Les valeurs de remplacement des opérations pour le compte des clients sont inscrites au bilan, si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque :

- Contrats négociés hors bourse (OTC) : les valeurs de remplacement des opérations de commission sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En cas d'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (« *variation margin* ») n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (« *initial margin* »), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des produits structurés, des placements collectifs de capitaux, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Les produits structurés sont enregistrés dans la rubrique afférente à l'instrument de base, soit dans la rubrique « Immobilisations financières ».

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan selon la méthode du coût amorti (« *amortized cost* »). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ».

Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les titres de participation émis par des entreprises que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix, sont considérés comme participations.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse sa valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation de participations au plus jusqu'à la valeur d'acquisition est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Lors de l'aliénation de participations, les gains réalisés sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'un exercice comptable annuel et qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 50'000.– pour les immeubles à l'usage de la Banque et les autres immeubles, à CHF 10'000.– pour les infrastructures et projets informatiques et à CHF 1.– pour toutes les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants (pas de changement par rapport à l'exercice précédent) :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	PLAN D'AMORTISSEMENT
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3%
Autres immobilisations corporelles	Maximum 5 ans
– Infrastructures et projets informatiques	
– Espaces bancomats, guichets et zone d'accueil	
– Installations à long terme	
– Mobilier, machines et véhicules	Maximum 3 ans
– Matériel informatique – téléphonique	
– Investissements divers	

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître une diminution de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa

valeur comptable dépasse sa valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation d'immobilisations corporelles au plus jusqu'à la valeur d'acquisition est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles, les gains réalisés sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

PROVISIONS

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Elles sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel ».
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat.

Les méthodes appliquées aux « Provisions pour risques de défaillance » pour les opérations hors bilan constituées en vertu de l'art. 28 al. 6 OEPC-FINMA sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFI, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

IMPÔTS

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements ou avoirs résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif ou actif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

PROPRES PARTS DU CAPITAL

Les propres parts du capital sont enregistrées à la valeur d'acquisition dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Lors d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la position « Propres parts du capital » est réduite de la valeur d'acquisition des titres vendus.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les derniers comptes annuels disponibles des institutions de prévoyance selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière et l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles. Les plans de prévoyance ainsi que le cercle des assurés sont décrits dans l'annexe 8.13 « Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance. »

Les avantages économiques ou les engagements économiques sont portés au bilan à la rubrique « Autres actifs » respectivement « Provisions ».

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Etant fondé sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. La différence au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel est comptabilisée dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur le plan de participation sont disponibles dans les tableaux 8.18 « Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et 8.22 « Indications selon les articles 732 et suivants du CO par les sociétés dont les actions sont cotées en bourse ».

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan. Dès le 1er janvier 2024, le seuil d'activation est fixé à CHF 10'000.– pour les infrastructures et projets informatiques (jusqu'au 31.12.2023 à CHF 1.–). Aucun changement n'est à relever pour les immeubles à l'usage de la Banque et les autres immeubles ainsi que pour toutes les autres immobilisations corporelles.

DEVICES À TERME

Le résultat des swaps de devises qui ont été conclus dans le but exclusif de gérer les opérations d'intérêts est enregistré sous le poste « Produits des intérêts et des escomptes ». Les coûts de refinancement de ces opérations sont enregistrés sous le poste « Charges d'intérêts ». Jusqu'au 31 décembre 2023, ces deux éléments étaient enregistrés sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Les chiffres de l'année précédente ont été reclassifiés sans impact sur les capitaux propres et résultat de la période.

Hormis ces changements, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification durant l'année 2024.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« *trade date accounting* ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Pour ce qui est des crédits en compte courant, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont corrigées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour. Les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour du bilan des principales monnaies sont les suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
USD	0.9044	0.8374
EUR	0.9415	0.9274

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » enregistre le résultat de refinancement des opérations de négoce.

3. Gestion des risques

La Banque est essentiellement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché et de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance.

Les risques climatiques, déclinés en risques physiques et en risques de transition, sont considérés comme des risques transverses et leur impact est analysé sur les principaux types de risque existants, spécifiquement sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. La gouvernance des risques financiers liés au climat s'inscrit dans les principes de gestion des risques uniformes, appliqués pour l'ensemble des types de risque. La Banque est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues.

La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques (risques de crédit, de taux, de marché et de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance) figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité.
- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques.
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting.
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques.
- L'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques.
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque ». Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques dont les principales missions sont présentées en pages 76 et 77 du rapport de gestion 2024. Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2024.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des Politiques et des Règlements promulgués par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 81 du rapport de gestion 2024. Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités génératrices de revenus, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur les risques.

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

3.1. Risques de crédit

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque. Elle effectue également des financements hypothécaires sur des objets d'habitation hors canton.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit a pour objectif de créer une « unité de doctrine » qui permette d'apprécier les crédits à la clientèle selon des critères définis. Son application permet la réalisation des objectifs de rentabilité attendus, notamment au niveau des fonds propres et de qualité du portefeuille crédit. La Banque dispose à cet effet d'un outil informatique supportant le processus d'octroi des crédits ainsi que leur catégorisation et tarification.

La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

Le risque de défaillance lié aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits.
- Application d'un système de ratings.
- Séparation de fonctions entre l'octroi du crédit par les conseillers dans le cadre de limites prédéfinies et son traitement par l'administration des crédits qui en effectue le contrôle puis la libération des fonds.
- Analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques.
- Suivi des positions à risque par un service spécialisé.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des activités suivantes :

- Recensement et mise à jour des « Exceptions to Policy » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier.
- Contrôle des dépassements.
- Analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles et des positions au contentieux.
- Réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises.
- Agrégation et analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.
- Exécution périodique de stress test credit sur tout ou une partie de son portefeuille crédit.

L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. Les compétences pour l'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels tiennent compte de la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

La qualité des débiteurs est évaluée selon des critères uniformes de solvabilité. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 12 classes décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ». Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

La qualité des gages est évaluée selon des approches uniformes décrites au point 5 « Evaluation des sûretés de crédit ».

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement tel qu'indiqué au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES

La Banque sélectionne ses contreparties bancaires sur la base de critères exigeants.

La Banque ne travaille, en principe, qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation.

Les contreparties bancaires sont limitées aux pays de l'OCDE.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance, ainsi le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés de gré à gré (*over-the-counter* « OTC ») (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des corporations de droit public (« CDP ») afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de compensation ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de « *collateral management CSA* » est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la Banque traite des opérations dérivés OTC.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

Les risques climatiques se déclinent en risques physiques et en risques de transition.

À terme, certaines régions du canton pourraient être plus exposées aux impacts liés au changement climatique, notamment aux dangers naturels physiques.

Les crédits octroyés par la Banque sont répartis dans l'ensemble du canton du Valais et, à des fins de diversification géographique en Suisse, une part du portefeuille hypothécaire se situe en-dehors des frontières cantonales.

En matière de crédits aux entreprises, la Banque veille également à une répartition sectorielle de son portefeuille. Deux secteurs du portefeuille crédit, ont été identifiés comme étant les plus sensibles aux risques physiques à moyen et long terme : les remontées mécaniques (lié au manque d'enneigement) et l'agriculture (sécheresse, gels tardifs).

Le risque physique issu des impacts liés au changement climatique est ainsi mitigé par la diversification géographique et sectorielle du portefeuille crédit.

Le risque de transition lié au changement climatique concerne pour l'essentiel les gages hypothécaires pris en garantie des crédits. Certains gages pourraient, à terme, ne plus répondre aux exigences

en vigueur, notamment en matière de source de chauffage. Ce risque concerne principalement les anciennes constructions ; il est, en l'état, jugé faible en regard du cadre réglementaire actuel.

Les secteurs économiques principalement concernés par le risque de transition identifiés par la Banque sont ceux fortement émetteurs de CO₂. Ces secteurs concernent, pour l'essentiel, les transports et le gaz.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (*Interest rate risk in the banking book « IRRBB »*) est défini comme une baisse de la valeur des fonds propres ou la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Stratégies de gestion de l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée au Comité ALCO (*Asset and Liability Management-Committee*) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Le Comité ALCO décide des opérations nécessaires à la gestion/couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le Comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département « Risk Management » est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur *reporting*.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan; le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour

les prestations actives à taux variable, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (*back-looking*). Pour les prestations passives à taux variable, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (*forward-looking*). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

Périodicité du calcul et agrégats

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs Δ EVE (perspective de la valeur économique) et Δ NII (perspective des bénéfices) et par des simulations.

Scénarios de chocs de taux et de stress

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la « circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de +/-150 pdb, *steepener/flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs Δ NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la Δ NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

L'impact sur les revenus tient compte d'un taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle à taux positif et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Gestion de l'IRRBB et traitement comptable

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

3.3. Risques de marché

RISQUES DE CHANGE

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu.

Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs avec les passifs par monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée intra-journelement.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce pour propre compte. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré (*over-the-counter « OTC »*).

Les risques de marché des opérations de négoce pour propre compte sont cadrés par 3 types de limites portant sur :

- Les résultats (budget de risque – perte maximale *stop-loss*).
- Un volume d'actifs gagés pour marges initiales pour dérivés.
- Le potentiel de pertes théoriques (*Value at risk « VaR »*).

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est établi par un service indépendant des activités de négoce et adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro.

La Banque n'a aucune activité de « *market maker* » autre que celle de soutien de liquidité sur ses propres parts du capital.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

En matière de risques financiers liés au climat, la Banque considère, pour les titres autres que ceux de qualité HQLA que la transition énergétique peut impacter l'attractivité et la liquidité des titres des sociétés fortement émettrices de CO₂.

3.4. Risques de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le Comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité ALCO.

Au moyen d'un outil informatique, le département « Risk Management » fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidité tels que les résultats des tests de résistance au stress et les calculs des ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le Comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur les principes de gouvernance décrits dans la « Politique de risque », les règlements et les directives internes, ainsi que sur un outil de modélisation documentant les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés.

Cet outil permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le département « Risk Management » définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels et sur le résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriel) et du Conseil d'administration (semestriel).

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la probabilité de survenance d'un dommage, notamment en matière informatique. À cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses principales missions, celle d'assurer la sécurité du système d'information, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité, conformément à la « Politique de sécurité du système d'information ».

La « Politique de sécurité du système d'information », revue annuellement, définit les tâches, rôles et responsabilités en matière :

- D'identification des risques potentiels de cyberattaques spécifiques à la Banque, notamment en ce qui concerne les données et systèmes IT critiques et /ou sensibles.
- De la protection des processus opérationnels et de l'infrastructure technologique contre les cyberattaques, notamment sous l'angle de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données et des systèmes IT critiques et /ou sensibles.
- D'identification et désignation rapides des cyberattaques sur la base d'un processus de surveillance systématique de l'infrastructure technologique.
- De réaction aux cyberattaques grâce à des mesures immédiates et ciblées et, dans les cas matériels, maintien de l'activité opérationnelle normale en concertation avec le plan de continuité des activités.
- De garantie d'un rétablissement rapide de la marche normale des affaires après des cyberattaques, grâce à des mesures appropriées.

Par ailleurs, des analyses de vulnérabilité et des tests d'intrusion, afin de protéger les données et systèmes IT critiques et /ou sensibles contre les cyberattaques sont régulièrement effectués.

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS « BUSINESS CONTINUITY MANAGEMENT »

Le Business Continuity Management (BCM) contribue à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

À cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses missions, celle d'assurer l'implémentation, la mise à jour et l'exécution du BCM, conformément à la « Politique de continuité des activités ».

La Banque a élaboré une stratégie BCM afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (« *Business Impact Analysis* ») et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (« *Disaster Recovery plan* »).

En matière de résilience opérationnelle, la Banque a identifié les fonctions critiques (services, processus et activités) qui, en cas d'interruption, affecteraient la viabilité de la Banque, causeraient des dommages intolérables à ses clients, ou affecteraient le rôle de la Banque dans le système financier suisse.

Une tolérance aux interruptions a été identifiée et approuvée par le Conseil d'administration pour chaque fonction critique.

Une cartographie des dépendances et des interconnexions (personnes, technologie, données, locaux, processus et fournisseurs) nécessaires pour l'exécution des fonctions critiques a été établie.

La Banque a identifié des situations qui pourraient entraîner des perturbations significatives pour l'exécution des fonctions critiques.

Les risques opérationnels significatifs susceptibles d'affecter l'exécution des fonctions critiques ont été identifiés et les contrôles clés y relatifs documentés.

Un rapport annuel sur la résilience opérationnelle est présenté à la Direction générale et au Conseil d'administration.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

En matière de risques climatiques, les risques opérationnels concernent principalement les risques physiques touchant les infrastructures de la Banque. Les potentiels dommages aux installations causés par les dangers climatiques sont compris dans l'appétence aux risques opérationnels définie par la Politique de risque.

Le risque de transition concerne la diligence avec laquelle la Banque met en œuvre sa transition énergétique. Pour réduire ce risque la Banque a mis en place une stratégie et un calendrier de durabilité.

3.6. Risques de compliance

Une attention particulière est donnée par la Banque à la mise en œuvre diligente des exigences réglementaires, notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (surveillance des relations d'affaires, surveillance des transactions, communication des soupçons de blanchiment) ainsi qu'au respect de l'application des sanctions économiques.

Un « Concept cadre pour la Compliance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) » définissant les principes de gestion des risques LBA est validé annuellement par le Conseil d'administration. Sur cette base, la Direction générale définit le cadre interne en matière de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau des relations d'affaires et /ou des transactions, alors que le département « Compliance & conformité » supporte les métiers de front, notamment par la formation, le conseil et la mise à disposition des outils nécessaires, et procède également à des contrôles.

En outre, le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, notamment en matière d'activités de service transfrontières (*crossborder*) et de règles de conduite.

Le Compliance Officer suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Il veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, tels qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture perdure ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des CDP est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires.

Pour les prêts personnels, la solvabilité du demandeur est appréciée sur la base des attestations de revenus des trois derniers mois, des engagements préexistants et d'un extrait du registre des poursuites. Quant à la solvabilité d'un particulier qui sollicite un dépassement autorisé, elle est évaluée sur la base des attestations de revenus des trois derniers mois et d'un extrait du registre des poursuites.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée, permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement.

CRÉANCES COMPROMISES

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de la couverture. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La Banque évalue les crédits selon 12 classes de ratings permettant de les catégoriser en 3 portefeuilles :

- Problem free : Pour les créances appartenant aux classes 1 à 8, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Surveillance accrue : Les créances des classes 9 et 10 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Correction de valeur : Dans la classe 11 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 12 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et si nécessaire, en intérêts.

Pour les crédits auxquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la première constitution de la correction de valeur est saisie globalement par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans cette rubrique. En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite.

Dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité démontrés, les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

CRÉANCES NON COMPROMISES

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant pas être égaux à zéro au niveau de l'ensemble du portefeuille de crédits de la Banque.

La Banque comptabilise des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al. 1 let. b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA pour les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires, les engagements conditionnels et irrévocables sur la clientèle ainsi que les limites en compte courant non utilisées. Elles sont déterminées par un modèle interne. Conformément à l'OFI, elles sont considérées comme des fonds propres de base complémentaires (Tier2).

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans la rubrique « Provisions ».

Le modèle interne est basé sur 3 composantes :

- Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit

La « Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille » est fondée sur la probabilité pour le portefeuille de ratings « Problem free » ou « Surveillance accrue » de basculer dans le portefeuille de rating « Correction de valeur », de même que le besoin en corrections de valeur moyen de ce portefeuille. Ces éléments sont déterminés séparément pour les segments

de clients « Entreprises » et « Privés » et une moyenne mobile est utilisée.

Les paramètres (probabilité de basculement et ratios de corrections de valeur) sont évalués annuellement sur la base de la situation à la fin de l'exercice comptable. Le montant de cette composante est déterminé semestriellement sur la base de la situation à la date de bouclage.

- Composante pour risque conjoncturel

Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture suisse, qui fait l'objet d'une corrélation positive sur la solvabilité des débiteurs, un complément basé sur l'indicateur « KOF Baromètre conjoncturel » est ajouté au modèle.

La Banque attribue une pondération graduelle à la « Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit » dont l'ampleur est cadrée par le résultat de scénarios de stress. La pondération varie semestriellement en fonction de la moyenne mobile du baromètre conjoncturel.

- Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts

L'évolution des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages.

L'impact est appréhendé par cette composante basée sur l'évolution annuelle du taux de référence à 3 mois (SARON) et réévaluée semestriellement.

Les ratios définis se basent sur le stress test de crédit hypothécaire effectué annuellement.

Constitutions ou libérations

Le montant à constituer au titre de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est réévalué au minimum lors du bouclage intermédiaire et annuel au moyen du modèle interne décrit ci-avant.

La Banque tolère une marge de fluctuation de $\pm 7,5\%$ entre le résultat du modèle et le montant comptabilisé. Lorsque la marge de fluctuation est franchie, le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est adapté, au minimum pour atteindre la marge de fluctuation et au maximum jusqu'au résultat du modèle.

En fonction du montant déterminé par le modèle, les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » pour la part attribuable aux « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires », et par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan.

Utilisation

En cas de besoin dicté par des circonstances exceptionnelles, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Leur utilisation est documentée.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) ou des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

5. Évaluation des sûretés de crédit

5.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier sont octroyés sur la base d'une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La « valeur de nantissement », sur laquelle le montant de l'avance est basé, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur vénale pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location.
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement.
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR).
- Terrain : valeur vénale.
- Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque fait la distinction entre les procédures d'estimation simplifiée (modèle d'estimation hédoniste) et ordinaire. Dans le cadre de la procédure d'estimation simplifiée, la valeur vénale est déterminée par un estimateur ou un expert immobilier interne, selon les compétences accordées. Dans le cadre de la procédure d'estimation ordinaire, la valeur vénale ou la valeur de rendement est déterminée par des estimateurs ou des experts immobiliers internes, et sur demande par des experts externes reconnus, selon les compétences accordées.

Les experts immobiliers internes ou externes peuvent apporter leur concours aux instances de crédit pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe mandatée.

5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce ou de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est effectué par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de « *market maker* » sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré uniquement à la demande de clients ou dans le cadre de la gestion des risques. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt ou de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« *hedge accounting* »)

La comptabilité de couverture est utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

OPÉRATIONS DE BASE	COUVERTURE PAR
Créances, immobilisations financières, engagements et emprunts sensibles aux variations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Options sur taux

Les positions sensibles aux variations de taux d'intérêt sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

La relation de couverture est évaluée de manière prospective et elle est considérée comme effective quand les critères suivants sont remplis :

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, pour des chocs de taux de ± 100 bps au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125%.

Un test d'effectivité est établi à la date de boucllement.

Une opération de couverture jugée inefficace est assimilée à une opération de négoce et le résultat de la portion inefficace est comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2024, date du bilan de la Banque.

8. Informations relatives au bilan

8.1 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	0	0
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	200'000	410'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	196'838	415'454
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	196'838	415'454
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis en garantie à un tiers	0	0
- dont titres aliénés	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs

	Nature des couvertures			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	271'007	545'881	1'434'788	2'251'675
- dont collectivités de droit public	24	48'225	629'920	678'169
Créances hypothécaires	13'079'507	239'872	101'557	13'420'937
- immeubles d'habitations	11'658'838	233'434	22'961	11'915'233
- immeubles commerciaux	589'569	0	17'493	607'062
- immeubles artisanaux et industriels	652'162	0	32'674	684'835
- autres	178'939	6'439	28'428	213'806
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2024	13'350'514	785'753	1'536'345	15'672'612
31.12.2023	12'736'505	697'718	1'576'119	15'010'342
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2024	13'285'026	781'272	1'450'121	15'516'419
31.12.2023	12'673'153	693'418	1'487'056	14'853'627
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2'031	3'668	15'404	21'103
Engagements irrévocables	224'502	7'024	90'076	321'602
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			51'785	51'785
Total du hors bilan				
31.12.2024	226'533	10'692	157'265	394'490
31.12.2023	203'892	12'370	164'678	380'940
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2024	375'534	272'452	103'081	99'162
31.12.2023	333'690	229'330	104'360	99'684

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

8. Informations relatives au bilan

8.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

Actifs	31.12.2024	31.12.2023
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	5	0
Métaux précieux et matières premières	352	810
Autres actifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	357	810
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	357	810
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Passifs		
Néant		

8. Informations relatives au bilan

8.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) en milliers de francs

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	54'214	125'319	3'265'848
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	17'624	8'954	1'326'902	0	0	0
Options (OTC)	2	2	1'133	0	0	0
Titres de participation / Indices						
Futures	0	0	0	0	0	0
Options (exchange traded)	0	0	0	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2024	17'626	8'956	1'328'035	54'214	125'319	3'265'848
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	17'626	8'956	1'328'035	54'214	125'319	3'265'848
31.12.2023	13'182	47'291	1'963'715	126'504	56'133	2'828'057
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	13'182	47'291	1'963'715	126'504	56'133	2'828'057
Total après prise en compte des contrats de netting						
	Valeurs de remplacement positives (cumulées)		Valeurs de remplacement négatives (cumulées)			
31.12.2024	71'840		134'275			
31.12.2023	139'686		103'424			
Répartition selon les contreparties						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients			
	0	65'314	6'526			

Bien qu'il existe des conventions de netting reconnues et exécutoires, les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie ne sont pas compensées dans le bilan.

Aucune opération de couverture n'a été jugée ineffective durant l'année 2024 (sans changement par rapport à l'exercice 2023).

8. Informations relatives au bilan

8.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	1'406'261	1'362'615	1'424'214	1'348'675
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1'403'342	1'356'652	1'421'294	1'342'668
- dont destinés à la revente	2'919	5'963	2'919	6'006
Titres de participation	63'417	57'874	82'138	72'231
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	1'318	1'685	1'318	1'685
Cryptomonnaies	0	0	0	0
Total	1'470'996	1'422'174	1'507'669	1'422'590
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1'348'523	1'329'259	1'365'775	1'315'433

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA -	De A+ à A -	De BBB+ à BBB -	De BB+ à B -	Inférieur à B -	Sans notation
31.12.2024						
Valeurs comptables des titres de créance	1'325'830	53'960	0	0	0	26'471
31.12.2023						
Valeurs comptables des titres de créance	1'314'258	21'883	0	0	0	26'474

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

8.6 Présentation des participations en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2023	2024					Valeur comptable au 31.12.2024	Valeur de marché
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements		
Avec valeur boursière										
Sans valeur boursière	21'339	-1'798	19'541						19'541	n/a
Total des participations	21'339	-1'798	19'541	0	0	0	0	0	19'541	n/a

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

8. Informations relatives au bilan

8.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan						
INVESTISSEMENTS FONCIERS SA, Lausanne	Administration et gestion de fonds de placements immobiliers	1'000 ¹⁾	28,6% ¹⁾	28,6% ¹⁾	28,6% ¹⁾	0% ¹⁾
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100 ¹⁾	100% ¹⁾	100% ¹⁾	100% ¹⁾	0% ¹⁾
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100 ¹⁾	100% ¹⁾	100% ¹⁾	100% ¹⁾	0% ¹⁾

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

¹⁾ Sans changement par rapport à l'exercice 2023.

8.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2023	2024					
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2024
Immeubles à l'usage de l'établissement	186'393	-104'240	82'153	587	5'496	-13	-2'438		85'785
Autres immeubles	27'086	-15'085	12'001	-587		-270	-334		10'809
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément			0						0
Autres immobilisations corporelles	31'095	-15'841	15'254		13'832		-9'643		19'444
Objets en « leasing » financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	244'574	-135'166	109'407	0	19'328	-283	-12'415	0	116'038

Leasing opérationnel

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de leasing non inscrits au bilan		
Échéance d'ici 1 an	21	40
Échéance entre 1 an et 5 ans	466	479
Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non inscrits au bilan	487	519
- dont résiliable à moins d'un an	0	0

Les plans d'amortissement sont présentés à l'annexe 2.1.

8. Informations relatives au bilan

8.9 Présentation des valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

8.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Autres actifs		
Compte de compensation	75'589	0
Impôts indirects	1'859	1'366
Comptes d'ordre	3'347	2'916
Total des Autres actifs	80'796	4'283
Autres passifs		
Compte de compensation	0	60'677
Impôts indirects	9'889	7'895
Comptes d'ordre	2'947	4'331
Total des Autres passifs	12'835	72'902

8. Informations relatives au bilan

8.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	102'232	71'809	26'717	24'375
Créances sur la clientèle	40'618	35'021	76'563	55'083
Immobilisations financières	102'655	0	139'925	0
Créances hypothécaires mises en gage en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	2'903'695	2'368'186	2'739'225	2'271'273
Total des actifs nantis / cédés	3'149'200	2'475'016	2'982'430	2'350'731
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

Les actifs mis en gage de la rubrique « Créances sur les banques » représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA).

La Banque recourt à la possibilité prévue dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, de céder à la BNS, à des fins de refinancement, les créances résultant des crédits COVID-19 octroyés à la clientèle. Au 31 décembre 2023, la rubrique « Créances sur la clientèle » incluait également des comptes de marge gagés en lien avec l'activité de négoce pour propre compte.

Les actifs mis en gage de la rubrique « Immobilisations financières » représentent les valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS, de dépositaires centraux (SIX) et des contreparties pour couvrir les marges initiales en lien avec les instruments dérivés (CSA), ainsi qu'au profit d'esisuisse afin de garantir les dépôts garantis.

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés à l'annexe 8.1.

8.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	30'708	17'267
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	0
Obligations BCVS	0	0
Comptes de régularisation passifs	0	0
Total des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	30'708	17'267

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2024, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) détient 48'600 actions nominatives de la BCVS.

8. Informations relatives au bilan

8.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance en milliers de francs	Excédent / sous-couverture au 31.12.2024	Part économique de la Banque		Modification de la part économique durant l'exercice	Cotisations payées en 2024	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2024	2023			2024	2023
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales ¹⁾					770	770	710
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture							
Plans de prévoyance avec excédent : cotisation ordinaire ²⁾	94'666				10'845 ³⁾	10'845 ³⁾	10'416 ³⁾
Plans de prévoyance avec sous-couverture							
Institutions de prévoyance sans actifs propres							
Total	94'666	0	0	0	11'615	11'615	11'126

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs, anciens collaborateurs, ainsi que les membres du Conseil d'administration contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance « Groupe Mutuel Prévoyance-GMP » hors cadre de la LPP en faveur du Président de la Direction générale, des Directeurs Généraux, des Directeurs ainsi que du Responsable de l'Audit interne.

²⁾ La « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS » est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP. Le cercle des assurés et les modalités d'affiliation sont définis dans le règlement de prévoyance de la caisse de retraite. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. La gestion administrative est assurée par le « Groupe Mutuel Services SA », entité du Groupe Mutuel. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

³⁾ Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance « minimum LPP » géré par la « Groupe Mutuel Prévoyance-GMP ».

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2024 à 123,83% (31.12.2023 : 118,85% audité) pour la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS ». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

La Banque considère que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour celle-ci. Au 31 décembre 2024, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

8.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2024 (sans changement par rapport à l'exercice 2023).

8. Informations relatives au bilan

8.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

Nature de l'emprunt	Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéance	Possibilités de résiliation anticipée	Montant en cours au 31.12.2024
Emprunts					
Emprunt privé	1,4150%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	0,9625%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	1,0000%	2024	2025	–	100'000
Emprunt privé	1,0325%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	0,9300%	2024	2025	–	15'000
Emprunt privé	0,9400%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	0,7800%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	0,7700%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	0,8500%	2024	2025	–	50'000
Emprunt privé	0,7100%	2024	2025	–	10'000
Emprunt obligataire	0,4000%	2015	2025	–	125'000
Emprunt privé	0,8800%	2024	2026	–	20'000
Emprunt obligataire	0,2000%	2017	2026	–	235'000
Emprunt obligataire	0,8000%	2024	2026	–	200'000
Emprunt obligataire	0,3000%	2019	2027	–	250'000
Emprunt obligataire	0,3500%	2018	2027	–	150'000
Emprunt obligataire	2,0500%	2023	2028	–	220'000
Emprunt obligataire	0,0000%	2020	2029	–	160'000
Emprunt obligataire	1,8000%	2023	2029	–	185'000
Emprunt obligataire	0,3000%	2022	2030	–	140'000
Emprunt obligataire	0,1000%	2021	2031	–	240'000
Emprunt obligataire	0,1500%	2020	2032	–	225'000
Emprunt obligataire	0,1250%	2021	2033	–	220'000
Emprunt privé	0,0100%	2020	2035	–	20'000
Emprunt obligataire	1,2000%	2024	2036	–	170'000
Total emprunts					3'035'000
Total des prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					2'364'000
Total 31.12.2024					5'399'000
Total 31.12.2023					4'793'000

Répartition par échéance des emprunts

	≤ 1 an	>1 - ≤ 2 ans	>2 - ≤ 3 ans	>3 - ≤ 4 ans	>4 - ≤ 5 ans	>5 ans	Total
Total 31.12.2024	600'000	455'000	400'000	220'000	345'000	1'015'000	3'035'000
Total 31.12.2023	355'000	125'000	235'000	400'000	220'000	1'190'000	2'525'000

8. Informations relatives au bilan

8.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

	État au 31.12.2023	2024						État au 31.12.2024
		Utilisations conformes au but	Reclassification	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	
Provisions pour risques de défaillance	11'285		257			568	-1'720	10'390
- Provisions pour engagements probables (selon art. 28 al. 1 OEPF-FINMA)	3'316		257			568	-1'720	2'421
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	7'969							7'969
Provisions pour autres risques d'exploitation	980	-85				310	-365	840
Autres provisions	0							0
Total des provisions	12'265	-85	257	0	0	878	-2'085	11'230
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	99'684	-2'198	-257	2	3'402	9'114	-10'585	99'162
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	57'031							57'031
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	156'715	-2'198	-257	2	3'402	9'114	-10'585	156'193
Réserves pour risques bancaires généraux *	635'811					45'000		680'811

* Imposées fiscalement

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance n'ont pas été utilisées pour l'année 2024.

8.17 Présentation du capital social en milliers de francs

	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libérées	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total du capital-actions	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Capital-participation	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0
Marge de fluctuation du capital	0	0	0	0	0	0

Droits et restrictions liés aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

La valeur nominale des actions nominatives est de CHF 10.–.

8. Informations relatives au bilan

8.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et indication concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Actions nominatives	Nombre		Valeur en milliers de francs	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2024	2023	2024	2023
Membres du Conseil d'administration	1'406	1'432	155	155
Membres de la Direction générale	3'791	3'749	378	372
Collaborateurs	17'071	16'445	721	719
Total	22'268	21'626	1'254	1'246

Aucune option sur des droits de participation BCVS n'a été émise.

Pour les membres du Conseil d'administration, la rémunération fixe se compose de 85% versée en espèces et de 15% sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2024, la rémunération fixe en actions est calculée sur un cours par action de CHF 110.– (sans blocage) correspondant au cours boursier (cours d'ouverture) du 2 décembre 2024 (voir annexe 8.22).

Pour la Direction générale, le Responsable de l'Audit interne et les Directeurs, la rémunération variable est de 75% versée en espèces et de 25% sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2024, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 106.– (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2024 ex-dividende (CHF 105.15 ex-dividende en 2023) (voir annexe 8.22).

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVS est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les collaborateurs (y compris les membres de la Direction générale) ont la possibilité d'acquérir 60 actions BCVS nominatives à un cours préférentiel (CHF 87.– en 2024) fixé par la Direction générale. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Une prestation de fidélité pour services rendus en qualité d'organe est accordée sous forme d'actions nominatives BCVS, aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

8.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Participants qualifiés	–	–	40'090	62'997
Sociétés du groupe	3'795	3'942	428	336
Sociétés liées	245'822	188'579	366'002	416'739
Affaires d'organes	26'383	21'906	8'865	9'302
Autres parties liées	–	–	–	–

Les créances et engagements envers l'État du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Les sociétés du groupe sont définies à l'annexe 8.7.

Sont considérés comme sociétés liées, les entités dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée ou a octroyé une garantie, conformément aux comptes administratifs de l'Etat du Valais 2023 (tableau des participations et tableau des garanties) et toutes autres informations jugées pertinentes.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 8.22.

8. Informations relatives au bilan

8.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

	31.12.2024		31.12.2023	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants ayant une participation conférant plus de 5% des droits de vote :				
Avec droit de vote				
État du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03

Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-

8.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Propres parts du capital	2024		2023	
	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres actions nominatives détenues au 1 ^{er} janvier		124'415		116'146
+ Achats	112.57	63'792	109.88	109'734
- Ventes	112.40	-68'538	109.40	-101'465
Propres actions nominatives détenues au 31 décembre		119'669		124'415

Les actions nominatives ont été négociées au cours de la période considérée à la juste valeur. Ces transactions ont généré un gain de 0,2 million de francs (2023 : 0,1 million), qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis (sans changement par rapport à l'exercice 2023).

La part du capital détenue par les participants qualifiés est indiquée à l'annexe 8.20. Les sociétés liées prises en considération à l'annexe 8.19 détiennent quant à elles 342'668 actions BCVS (331'536 au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, 12'952 actions nominatives sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (22'913 au 31 décembre 2023), la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS détient 48'600 actions nominatives (48'600 au 31 décembre 2023) et la Fondation du 100^e 13'686 actions nominatives (9'429 au 31 décembre 2023).

Composition du capital propre

La composition du capital-actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau « 8.17 Capital social ».

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 79 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. À relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

Transactions avec des participants

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

8. Informations relatives au bilan

8.22 Indications selon les articles 732 et suivants du CO par les sociétés dont les actions sont cotés en bourse en milliers de francs

		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Détenion d'actions 31.12.2024 (nombre)	Soldes des prêts 31.12.2024
		Honoraires nets (fixes) en espèces et en actions	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Conseil d'administration 2024										
Pierre-Alain Grichting	Président	211	0	0	211	38	249	63	3'673	1'340
Gabriel Décaillet	Vice-président	112	0	4	116	21	137	34	2'374	44
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	85	0	0	85	16	101	26	2'209	1'169
Pascal Indermitte		81	0	4	85	16	101	25	1'415	2'168
Patrick Héritier		67	0	0	67	12	79	21	254	4'770
Edgar Jeitziner		77	0	0	77	11	88	20	748	0
Serge Métrailler		74	0	0	74	13	87	22	349	0
Anja Wyden Guelpa		66	0	0	66	13	79	20	234	0
Géraldine Granges Guenot		66	0	0	66	13	79	20	234	1'175
Total		839	0	8	847	153	1'000	251	11'490	10'666

		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Détenion d'actions 31.12.2023 (nombre)	Soldes des prêts 31.12.2023
		Honoraires nets (fixes) en espèces et en actions	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Conseil d'administration 2023										
Pierre-Alain Grichting	Président	207	0	0	207	38	245	63	3'325	1'400
Gabriel Décaillet	Vice-président	112	0	4	116	21	137	34	2'189	48
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	85	0	0	85	16	101	26	2'066	1'000
Pascal Indermitte		81	0	4	85	16	101	25	1'279	1'501
Patrick Héritier		67	0	0	67	13	80	21	118	4'810
Edgar Jeitziner		75	0	0	75	13	88	22	625	0
Serge Métrailler		74	0	0	74	14	88	22	126	3
Anja Wyden Guelpa		66	0	0	66	13	79	20	118	0
Géraldine Granges Guenot		66	0	0	66	13	79	20	118	2'368
Total		833	0	8	841	157	998	253	9'964	11'129

La rémunération des membres du Conseil d'administration est composée de 85% en espèce et de 15% sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées pour une période de 3 à 10 ans.

En 2024, la rémunération en actions est calculée sur la base du cours boursier (cours d'ouverture) du 2 décembre 2024 déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 83.00.

En 2023, la rémunération en actions est calculée sur la base du cours boursier du 30 novembre 2023 déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 78.25.

La Banque n'attribue aucune option aux membres du Conseil d'administration.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres du Conseil d'administration ou à d'anciens membres.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles octroyées au personnel et aux retraités.

La BCVS n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration.

8. Informations relatives au bilan

8.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

		À vue	Résiliable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs									
Liquidités		3'145'463							3'145'463
Créances sur les banques		218'552		50'000	45'000	100'000			413'552
Créances résultant d'opérations de financement de titres									0
Créances sur la clientèle		94'130	382'320	169'451	247'243	691'521	625'270		2'209'934
Créances hypothécaires		18'658	1'294'843	425'272	992'441	6'005'602	4'569'669		13'306'485
Opérations de négoce		357							357
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		71'840							71'840
Immobilisations financières		63'417		80'343	105'518	968'239	252'161	1'318	1'470'996
Total	31.12.2024	3'612'416	1'677'163	725'066	1'390'202	7'765'362	5'447'100	1'318	20'618'626
Total	31.12.2023	3'534'947	1'503'939	714'337	1'671'348	6'846'125	5'676'455	1'685	19'948'836
Capitaux étrangers									
Engagements envers les banques		30'519	35'000	673'354	427'207	128'000	5'000		1'299'079
Engagements résultant d'opérations de financement de titres				200'000					200'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		5'778'423	4'182'235	1'147'881	702'936	149'308	53'000		12'013'783
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		134'275							134'275
Obligations de caisse				2'675	13'959	52'993	3'382		73'009
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage				468'000	360'000	2'444'000	2'127'000		5'399'000
Total	31.12.2024	5'943'217	4'217'235	2'491'910	1'504'102	2'774'301	2'188'382	0	19'119'146
Total	31.12.2023	5'707'945	4'054'940	2'359'995	1'630'882	2'305'850	2'319'487	0	18'379'099

8.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9. Informations relatives aux opérations hors bilan

9.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
Garanties de prestation de garantie et similaires	21'103	22'004
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	21'103	22'004

9.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2024 (sans changement par rapport à l'exercice 2023).

9.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	144'438	134'363
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	0	0
Crédits fiduciaires	0	0
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients	0	0
Cryptomonnaies détenues à titre fiduciaire pour le compte de clients, si ces cryptomonnaies sont séparables en cas de faillite de l'établissement	0	0
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des Opérations fiduciaires	144'438	134'363

9.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur en milliers de francs

Résultat des opérations de négoce	2024	2023
- Opérations de négoce	16'926	17'853
Total du résultat des opérations de négoce	16'926	17'853 *
Résultat de négoce selon les risques sous-jacents	2024	2023
- Instruments de taux (y compris les fonds)	-665	574 *
- Titres de participation (y compris les fonds)	447	826
- Devises	18'238	16'883 *
- Matières premières / métaux précieux	-1'094	-430
- Autres	0	0
Total du résultat des opérations de négoce	16'926	17'853

* Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

10.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

Les montants n'étant pas significatifs, la Banque renonce à la publication de l'indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.3 Répartition des charges de personnel en milliers de francs

	2024	2023
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)	62'095	62'262
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et des formes alternatives de la rémunération variable	1'254	1'246
Prestations sociales	17'553	17'073
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	4'314	4'817
Total des charges de personnel	83'962	84'152

La moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 491,55 pour l'année 2024 (2023 : 482,93).

Le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires est publié en page 47 du présent rapport.

10.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs

	2024	2023
Coût des locaux	4'439	4'124
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	20'947	19'307
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	286	284
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	398	319
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	325	293
- dont pour d'autres prestations de service	73	26
Autres charges d'exploitation	18'222	19'232
- dont rémunération de la garantie de l'État (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	4'954	4'678
Total des autres charges d'exploitation	44'293	43'266

10.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les dissolutions de corrections de valeur et provisions sont présentées à l'annexe 8.16.

10.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

10.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

10.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs

	2024	2023
Charges relatives aux impôts courants	18'634	18'894
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	18'634	18'894
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	12,09%	12,06%

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le Canton du Valais.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les établissements dont les titres de participation sont cotés

	2024	2023
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice (résultat de la période) (en milliers de francs)	90'470	90'363
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en milliers de francs)	45'000	48'000
Résultat d'entreprise apuré (en milliers de francs)	135'470	138'363
Titres de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré	15'678'133	15'681'328
Bénéfice par titre de participation (en francs)	8.64	8.82

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives. Le nombre moyen pondéré d'actions propres a été soustrait du nombre total des titres de participation.

La Banque n'ayant pas de capital conditionnel (art 653 CO), ni de marge de fluctuation du capital (art 653s CO), le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

Proposition du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

Bénéfice (résultat de la période)	90'470
Bénéfice reporté	19
Bénéfice résultant du bilan	90'489
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	27'200
Distribution au moyen du bénéfice au bilan <i>- sur les actions nominatives (dividende de CHF 4.- par action nominative pour 15'800'000 actions)</i>	63'200
Report à nouveau	89

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, la présentation du tableau des flux de trésorerie et la présentation de l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 98 à 131) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances

Éléments clés de l'audit	Comment notre audit y répond
<p>Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 2.2 milliards et CHF 13.3 milliards (sur un total des actifs de CHF 20.9 milliards).</p> <p>Ces créances sont présentées déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 156.2 millions et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 57.0 millions). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.</p> <p>Nous renvoyons aux pages 110 à 111 et de l'annexe 8.2 en page 114 pour de plus amples informations.</p>	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs à l'activité de crédits, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.</p> <p>Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si une correction a été correctement reconnue ;• Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;• Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;• Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;• Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;• La correcte comptabilisation des corrections de valeur. <p>Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.</p>

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Sandro Schönenberger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé

Sion, le 26 mars 2025

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les « Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques » au 31 décembre 2024.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la BCVS peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

Risques de crédit :	- Approche standard internationale (AS-BRI)
Risques de marché :	- Approche standard
Risques opérationnels :	- Approche de l'indicateur de base

Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	680'811	635'811
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	755'412	727'465
Propres titres de participation	-13'209	-13'580
Fonds propres de base	1'581'015	1'507'696
Fonds propres de base (Tier 1)	1'581'015	1'507'696
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	65'000	65'000
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'646'015	1'572'696
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	692'825	653'739
Risques de marché	385	14'080
Risques opérationnels	42'444	39'849
Fonds propres nécessaires minimaux	735'654	707'668
Positions pondérées en fonction des risques	9'195'670	8'845'849
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17,2%	17,0%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17,2%	17,0%
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,9%	17,8%
Objectif stratégique défini par la Banque	20,0%	20,0%
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,3%	13,3%
Ratio de levier	7,5%	7,4%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	156,2%	149,1%

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Philippe Glassey, BCVS

COORDINATION

Jade Luyet, BCVS

RÉDACTION

Bertrand Crittin, BCVS

COMPOSITION

Colin Aymon, BCVS

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dür, BCVS

PHOTOGRAPHIES MESSAGE DES PRÉSIDENTS, RÉTROSPECTIVE 2024, HALL D'ACCUEIL DE SION, COMPÉTENCE, RENDEZ-VOUS DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES, SOIRÉE DE GALA DU PRIX CRÉATEURS BCVS, PRIX « COUP DE CŒUR » DU PRIX CRÉATEURS BCVS, TOP CHEF AU CO, MARATHON DES TERROIRS ET FONDATION DU 100^E DE LA BCVS

Kévin Manand, Studio « Viens & Vois »

PHOTOGRAPHIES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Olivier Maire, Studio 54

PHOTOGRAPHIES BANQUE DE GESTION DE FORTUNE ET GRAND RAID BCVS

BCVS

© BCVS

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch